

ACTUALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

COMMUNE DE CORNEILLA-LA-RIVIÈRE (66)



RAPPORT PHASE 1 :

RECUEIL DE DONNÉES ET ÉTAT DES LIEUX

Dossier 22-SDA-01

Rapport 22-SDA-01-R1


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**agence
de l'eau**
RHÔNE
MEDITERRANÉE
CORSE


**PYRENEES
ORIENTALES**
• le Département •

Octobre 2023

SUIVI DE L'ÉTUDE

Numéro de dossier : 22-SDA-01

Maître d'Ouvrage : Commune de Corneilla-la-Rivière

Assistant au Maître d'Ouvrage : -

Mission : Actualisation du schéma directeur du système d'assainissement collectif

Avancement de l'étude :

Rapport 22-SDA-01-R1 :
Phase 1 : Recueil de données et Etat des lieux

Modifications :

Version	Date	Modification	Rédacteur	Relecteur
V1	Février 2023	Version initiale	M. David MAESO	M. Matthieu PICHAULT
V2	25 05 2023	Modification urbanisation		
V3	09 10 2023	Modification linéaire	M. David MAESO	M. Matthieu PICHAULT

Contact :

IngeProcess
19, Rue des Hêtres
66 600 PEYRESTORTES
Tél. : 06 42 48 72 60 35
Courriel : matthieu.pichault@ingeprocess.fr

Nom et Signature du Chef de Projet :
M. PICHAULT Matthieu



SOMMAIRE

PARTIE N°1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE	2
A. RAPPEL SUR LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	2
B. OBJECTIF DE L'ÉTUDE	2
C. PHASAGE DE L'ÉTUDE.....	3
D. DOCUMENTS UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE	4
D.1. RÉUNION DE LANCEMENT DE L'ÉTUDE	4
D.2. ENTRETIEN AVEC LE COMITÉ TECHNIQUE	4
E. RECUEIL DES DONNÉES.....	4
E.1. AUPRÈS DE LA COMMUNE	4
E.2. AUPRÈS DU SATESE.....	5
E.3. AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES.....	5
PARTIE N°2 : DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE.....	6
A. PRÉSENTATION DU MILIEU PHYSIQUE	6
A.1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE	6
A.2. CONTEXTE PAYSAGER ET TOPOGRAPHIQUE	7
A.3. CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET HYDROGÉOLOGIQUE	8
A.3.A. GÉOLOGIE GÉNÉRALE	8
A.3.B. HYDROGÉOLOGIE GÉNÉRALE	9
A.4. CONTEXTE CLIMATIQUE	11
A.4.A. GÉNÉRALITÉS.....	11
A.4.B. TEMPÉRATURE	11
A.4.C. PLUVIOMÉTRIE	11
A.4.D. VENT	11
A.5. MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGER.....	14
A.5.A. INVENTAIRES SCIENTIFIQUES : ZNIEFF	14
A.5.B. PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES AU TITRE DU PAYSAGE : SITE CLASSE OU SITE INSCRIT (LOI DU 2 MAI 1930)	16
A.5.C. ENGAGEMENTS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX : NATURA 2000	16
A.5.D. ZONES HUMIDES	17
A.5.E. PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES AU TITRE DU PAYSAGE : INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE GÉOLOGIQUE	18
A.6. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE	19
A.6.A. RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	19
A.6.B. CANAUX D'IRRIGATION	20
A.6.C. RISQUE NATURAL D'INONDATION.....	21
A.6.C.1. RISQUE NATUREL D'INONDATION	21
A.6.C.1. RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE	24
A.7. USAGE DE L'EAU	25
A.8. GESTION DE L'EAU.....	27
A.8.A. SDAGE	27
A.8.B. SAGE.....	27
A.8.C. CONTRAT DE RIVIÈRE	29

A.9. QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES	30
A.9.A. OBJECTIF DE QUALITÉ	30
A.9.B. MASSES D'EAU	30
A.9.C. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES MASSES D'EAU ET OBJECTIF D'ATTEINTE DU BON ÉTAT	31
B. DÉMOGRAPHIE ET URBANISME	33
B.1. CONTEXTE ADMINISTRATIF	33
B.2. ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET POPULATION PERMANENTE	33
B.3. ORGANISATION DE L'HABITAT	35
B.4. ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL	37
B.4.A. RECENSEMENT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES OU ASSIMILÉES	37
B.4.A. ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET POPULATION SAISONNIÈRE.....	38
C. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA GESTION DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	39
C.1. MODALITÉS DE GESTION DU SERVICE D'AEP	39
C.1.A. MODALITÉS DE GESTION DU SERVICE D'AEP	39
C.1.B. PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET ORGANISATION DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	39
C.2. PRIX DE L'EAU	40
C.2.A. TARIFICATION DE L'EAU	40
C.2.B. CALCUL DU PRIX DE RÉFÉRENCE.....	42
C.3. ALIMENTATION EN EAU POTABLE	43
C.3.A. ÉTUDE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	43
C.3.B. ESTIMATION DU VOLUME JOURNALIER ATTENDU À L'EXUTOIRE DU RÉSEAU	45
PARTIE N°3 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.....	46
A. GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	46
B. MODALITÉS DE GESTION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	46
C. PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET ORGANISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	46
D. TAUX DE RACCORDEMENT	47
E. ASSIETTE DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT	47
PARTIE N°4 : CAMPAGNE DE RECONNAISSANCE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT : ÉTAT DES LIEUX.....	49
A. APPROCHE BIBLIOGRAPHIQUE.....	49
B. CAMPAGNE DE RECONNAISSANCE	49
C. GÉORÉFÉRENCEMENT DES OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	50
D. STRUCTURE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	53
PARTIE N°5 : DESCRIPTIF DÉTAILLE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (OUVRAGES, ÉQUIPEMENTS ET CANALISATIONS).....	55
A. PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE COLLECTE	57
A.1. CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU D'EAUX USÉES	57
A.2. ÉQUIPEMENTS PARTICULIERS.....	57
A.2.A. REGARDS DE VISITE	59

A.2.B. CHASSES D'ÉGOUT	60
A.2.C. DÉVERSOIRS D'ORAGE ET TROP-PLEIN	62
A.2.D. MAILLAGES.....	64
A.2.E. BRANCHEMENTS.....	64
A.3. OUVRAGES PARTICULIERS	65
A.3.A. POSTES DE REFOULEMENT	65
A.3.B. STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.....	67
A.4. TYPOLOGIE DES COLLECTEURS DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	68
A.4.A. MATÉRIAU DU RÉSEAU GRAVITAIRE	69
A.4.B. DIAMÈTRE DU RÉSEAU GRAVITAIRE	71
A.4.C. CONDUITES DE REFOULEMENT	73
A.4.D. EXUTOIRE DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.....	73
A.4.E. SYNTHÈSE	74
A.5. REJETS EN MILIEU NATUREL	75
B. HISTORIQUE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	76
B.1. ÉQUIPEMENTS ET OUVRAGES PARTICULIERS.....	76
B.2. LINÉAIRE DU RÉSEAU	77
B.3. PROGRAMMES ENGAGÉS SUR LE RÉSEAU D'EAUX USÉES	79
B.4. PROGRAMMES CURATIFS (ENTRETIEN ET INTERVENTIONS) ET PRÉVENTIFS (CURAGE ANNUEL DU RÉSEAU)	85
C. GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	88
C.1. OBJECTIFS DU NIVEAU DE CONNAISSANCE DE GESTION PATRIMONIALE	88
C.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (P202.2B).....	88
PARTIE N°6 : ANOMALIES IDENTIFIÉES LORS DU REPÉRAGE	90
A. RAPPEL SUR LES ÉLÉMENTS D'UN REGARD DE VISITE	90
B. DÉSORDRES AFFECTANT LES REGARDS	91
B.1. DÉSORDRES AFFECTANT LA STRUCTURE DES REGARDS	92
B.2. DÉSORDRES AFFECTANT L'ÉCOULEMENT DES EFFLUENTS.....	95
B.3. DÉSORDRES AFFECTANT LE VOLUME DES EFFLUENTS.....	98
C. ANALYSE DES DÉSORDRES RENCONTRÉS SUR LES REGARDS DE VISITE DU RÉSEAU D'EAUX USÉES.....	99
D. SYNTHÈSE DES DÉSORDRES PAR SECTEURS SENSIBLES	106
E. CORRÉLATION ENTRE LES DÉSORDRES RECENSÉS DURANT LE REPÉRAGE ET LES INTERVENTIONS DE L'EXPLOITANT	108
PARTIE N°7 : CE QU'IL FAUT RETENIR AU SUJET DE LA PHASE 1 DE L'ÉTUDE	113
A. CE QU'IL FAUT RETENIR AU SUJET DES DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE.....	114
B. CE QU'IL FAUT RETENIR AU SUJET DE LA RECONNAISSANCE DU RÉSEAU D'EAUX USÉES.....	115
C. CE QU'IL FAUT RETENIR AU SUJET DES ANOMALIES RENCONTRÉES SUR LE RÉSEAU D'EAUX USÉES ..	116

CARTES

Carte 1 : Localisation géographique de la zone d'étude	6
Carte 2 : Contexte géologique	8
Carte 3 : Localisation des masses d'eau souterraine.....	10
Carte 4 : Localisation des ZNIEFFS de type I	15
Carte 5 : Localisation des zones d'intérêt géologique	18
Carte 6 : Caractéristiques hydrologiques	20
Carte 7 : Atlas des zones inondables (ou AZI de la Têt) (2008).....	21
Carte 8 : Carte de synthèse des aléas sur la commune (mars 2019).....	23
Carte 9 : Zone inondée en cas de rupture des barrages des Bouillouses et de Vinça - SLGRI de la Têt.....	24
Carte 10 : Captages d'eau et périmètres de protection sur le secteur d'étude (source : picto-occitanie)	25
Carte 11 : Localisation des SAGE à proximité de la commune	28
Carte 12 : Localisation du contrat de rivière à proximité de la commune.....	29
Carte 13 : Carte de la qualité des masses d'eau sur la commune : Etat Ecologique (2015)	32
Carte 14 : Carte de la qualité des masses d'eau sur la commune : Etat Chimique (2015).....	32
Carte 15 : Classes de précision des équipements et des collecteurs du réseau d'eaux usées.....	51
Carte 16 : Structure du réseau d'assainissement	53
Carte 17 : Plan du réseau d'assainissement	57
Carte 18 : Nature des canalisations	69
Carte 19 : Diamètre des canalisations.....	71
Carte 20 : Plan du réseau d'assainissement en 2009	77
Carte 21 : Programme de réhabilitation prévue en 1996.....	82
Carte 22 : Programme de réhabilitation prévue en 2009.....	82
Carte 23 : Programmes curatifs et préventifs engagés sur le réseau d'eaux usées de la commune	86
Carte 24 : Plan des désordres mis en évidence lors des investigations de terrain	102
Carte 25 : Plan des niveaux de gravité (état général) des regards de visite	104
Carte 26 : Plan des secteurs sensibles mis en évidence lors des investigations de terrain	106
Carte 27 : Corrélation entre le programme préventif (curage annuel) et les secteurs sensibles relevés sur le réseau d'eaux usées de la commune	111

FIGURES

Figure 1 : Diagramme thermique de 202 à 2021 sur la station météorologique de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	12
Figure 2 : Diagramme pluviométrique de 2020 à 2021 sur la station météorologique de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie.....	13
Figure 3 : Rendu graphique du diagnostic démographique de la commune	34
Figure 4 : Rendu graphique de la répartition des logements sur la commune (2019)	36
Figure 5 : Répartition des volumes produits et consommés par la commune (de 2017 à 2021)	45
Figure 6 : Evolution des volumes facturés et du ratio « eaux usées » sur la commune (de 2017 à 2021).....	48
Figure 7 : Synoptique de la station d'épuration	67
Figure 8 : Typologie des collecteurs rencontrés sur le réseau d'assainissement de la commune en 2023	74
Figure 9 : Schéma de principe d'un regard de collecte avec cunette	90

PLANCHE CARTOGRAPHIQUE

Planche cartographique N°1 : Plan du réseau d'assainissement

PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 : Planche photographique représentant la chasse d'eau.....	60
Photographie 2 : Planche photographique représentant le trop-plein de la station d'épuration	63
Photographie 3 : Planche photographique représentant des postes de relevage et refoulement présents sur le réseau.....	66
Photographie 4 : Planche photographique représentant l'exutoire de la station d'épuration	73
Photographie 5 : Exemple de planche photographique représentant des désordres affectant la structure des regards de visite	94
Photographie 6 : Exemple de planche photographique représentant des désordres affectant l'écoulement des effluents	97
Photographie 7 : Exemple de planche photographique représentant des désordres affectant le volume des effluents.....	98

TABLEAUX

Tableau 1 : Caractérisation des masses d'eau associées à la commune	9
Tableau 2 : Tableau des températures de 2020 à 2021 sur la station météorologique de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	12
Tableau 3 : Tableau de la pluviométrie de 2020 à 2021 sur la station météorologique de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	13
Tableau 4 : Recensement des ZNIEFF continentales sur la commune.....	14
Tableau 5 : Recensement des zones d'intérêt géologique sur la commune	18
Tableau 6 : Détail des ouvrages de prélèvement et des périmètres de protection présents sur le territoire communal	26
Tableau 7 : Détail des ouvrages de prélèvement et des périmètres de protection présents à proximité de la zone d'étude	26
Tableau 8 : Recensement des masses d'eau	31
Tableau 9 : Qualité générale des masses d'eau de surface sur la commune	31
Tableau 10 : Tableau du diagnostic démographique de la commune.....	33
Tableau 11 : Tableau de la répartition des logements de la commune (2019)	36
Tableau 12 : Détermination des établissements industriels ou assimilées	37
Tableau 13 : Détermination des hébergements sur la commune	38
Tableau 14 : Détermination de la population permanente et de pointe sur la commune	38
Tableau 15 : Prix de l'eau au m ³	40
Tableau 16 : Présentation des données d'eau potable et d'assainissement de la commune (de 2017 à 2021).....	44
Tableau 17 : Assiette de la redevance assainissement sur la commune entre 2016 et 2020.....	47
Tableau 18 : Classes de précision des équipements et des canalisations du réseau d'eaux usées	50
Tableau 19 : Classes de précision des conduites du réseau d'eaux usées.....	51
Tableau 20 : Equipements et ouvrages composant le réseau d'assainissement de la commune	57
Tableau 21 : Regards de visite composant le réseau d'assainissement de la commune	59
Tableau 22 : Répartition des collecteurs gravitaires selon leur nature et leur diamètre	62
Tableau 23 : Répartition des collecteurs gravitaires selon leur nature et leur diamètre	68
Tableau 24 : Répartition des collecteurs gravitaires selon leur nature	69
Tableau 25 : Répartition des collecteurs gravitaires selon leur diamètre	71
Tableau 26 : Evolution des équipements et ouvrages du réseau d'eaux usées (1997 à 2023).....	76
Tableau 27 : Evolution des canalisations gravitaires du réseau d'eaux usées (2009 / 2023)	77
Tableau 28 : Programmes prévus à l'issue du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2009	79
Tableau 29 : Programme d'actions menées à la suite des conclusions des études menées sur le réseau d'eaux usées.....	81
Tableau 30 : Localisation des secteurs concernés par le programme d'actions préventives (curage annuel)	86
Tableau 31 : Détail du niveau de collecte dans le cadre de la connaissance de gestion patrimoniale	88
Tableau 32 : Calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B).....	89
Tableau 33 : Désordres affectant la structure des regards de visite	93
Tableau 34 : Désordres affectant l'écoulement des effluents.....	96
Tableau 35 : Désordres affectant le volume des effluents	98
Tableau 36 : Détail des désordres affectant les regards de visite	99
Tableau 37 : Synthèse des anomalies affectant les regards de visite.....	102
Tableau 38 : Niveau de gravité des désordres	104
Tableau 39 : Localisations des secteurs sensibles (2022)	106
Tableau 40 : Programme de curage annuel et secteurs sensibles.....	108
Tableau 41 : Secteurs sensibles non curés	110

PRÉAMBULE

L'objet de l'étude porte sur **l'actualisation du schéma directeur du système d'assainissement collectif de la commune (ou SDA)**.

Le document présenté par **le groupement des bureaux d'études IngeProcess et PRIGE Ingénierie** constitue le **rapport de phase 1 de l'actualisation du SDA** et se décompose des éléments suivants :

- la présentation de l'étude,
- le détail de la phase 1 :
 - le **recueil des données** : présentation générale de la commune, analyse des consommations en eau potable et usage de l'eau, synthèse des études et travaux réalisés sur le réseau d'assainissement,
 - **la connaissance physique du réseau d'assainissement** : Inventaire patrimonial du réseau et ouvrages d'assainissement,
 - **la mise en place d'un système d'information géographique selon la nouvelle réforme DT/DICT.**

PARTIE N°1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

A. RAPPEL SUR LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

La réalisation de l'étude devra permettre de répondre **aux exigences et réglementations fondées sur la protection du milieu naturel (de surfaces et/ou souterrains) :**

- **la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)** du 30 décembre 2006,
- **la loi Grenelle** et ses textes d'application (notamment *l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5*),
- **les préconisations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin RMC (SDAGE RMC),**
- **et être parfaitement compatible avec** les documents de référence en vigueur :
 - Directive Cadre sur l'Eau (DCE) transcrite par la LEMA en droit français, SDAGE, SAGE...
 - Documents d'urbanisme (PLU),
 - Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages du secteur d'étude,
 - Zones naturelles diverses,
 - Plan de Prévention des Risques d'inondations (PPRI)...

B. OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Le **schéma directeur du système d'assainissement collectif de la commune** se veut être un document opérationnel ayant pour objectifs :

- d'optimiser le fonctionnement des réseaux de collecte et de transfert,
- de veiller à la mise en conformité des ouvrages de traitement,
- d'anticiper le dimensionnement de l'ensemble du système d'assainissement au regard des capacités de développement urbain de la commune,
- de proposer des actions à mener pour améliorer le fonctionnement de l'assainissement (canalisations, ouvrages, équipements, service d'exploitation).

C. PHASAGE DE L'ÉTUDE

Il s'agit d'élaborer le **Schéma Directeur d'Assainissement** qui se décompose en **6 phases** :

- **Phase 1 (Recueil de données et Etat des lieux)** : Inventaire patrimonial du réseau d'assainissement comprenant des visites de terrain, la vérification et la mise à jour des plans de réseaux
- **Phase 2 (Campagne de mesures, sectorisation et analyse du fonctionnement du réseau d'assainissement)** : Campagnes de mesures (débit par temps sec et temps de pluie, charge de pollution), Localisation précise des causes des dysfonctionnements (Visites nocturnes)
- **Phase 3 (Inspections complémentaires)** : Localisation précise des causes des dysfonctionnements (campagne de tests au fumigène et des traçages aux colorants, inspection télévisée)
- **Phase 4 (Synthèse du diagnostic, Propositions et Choix des scénarii d'assainissement)** : Recueil et analyse de l'assainissement non collectif, Analyse des besoins futurs, Elaboration de scénarii d'assainissement
- **Phase 5 (Elaboration du Schéma Directeur d'Assainissement)** : Etablissement du programme hiérarchisé des travaux de réhabilitation et de renforcement, avec calcul détaillé de l'impact sur le prix de l'eau.
- **Phase 6 (Elaboration du zonage d'assainissement)** : Zonage d'assainissement et Dossier d'Enquête Publique.

Remarque : *L'étude diagnostique est une **photographie de la structure et du fonctionnement du système d'assainissement à un moment donné**. Elle devrait être renouvelée tous les 10 ans.*

« Arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 – Art. 12. – I. – *Diagnostic périodique du système d'assainissement* Pour l'application de l'article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, le maître d'ouvrage établit un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées suivant une fréquence n'excédant pas dix ans.

[...] *Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique inférieure à 600 kg/j de DBO5 et supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2023 [...]*».

D. DOCUMENTS UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE

Afin de dresser un état des lieux initial de l'assainissement existant sur l'ensemble de la commune, la méthode suivante a été retenue :

D.1. RÉUNION DE LANCEMENT DE L'ÉTUDE

Cette réunion (vendredi 11 février 2022) a permis de présenter à la commune, les objectifs et les enjeux de cette étude ainsi que la méthode retenue par le bureau d'études et validé par le Maître d'Ouvrage.

Cette réunion a permis également de recenser et d'établir les données nécessaires à la réalisation de l'étude, les attentes et les besoins de la commune et du Maître d'Ouvrage.

D.2. ENTRETIEN AVEC LE COMITÉ TECHNIQUE

Plusieurs entretiens ont été organisés, avec le Comité Technique de l'étude et notamment, **Mme Joëlle BOBO, responsable au Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.**

Ces entretiens ont permis aux bureaux d'études de réaliser un travail régulier de « reporting » durant l'étude.

E. RECUEIL DES DONNÉES

Le bureau d'études a effectué une collecte des données générales concernant la commune. Ces recherches permettent une meilleure appréhension du fonctionnement du système d'assainissement et donc l'élaboration du schéma directeur.

E.1. AUPRÈS DE LA COMMUNE

Les différentes rencontres avec la Mairie ont permis :

- de recueillir des **données sur le Plan Local d'Urbanisme** en cours.
- de recueillir des **données sur les études concernant les systèmes d'assainissement** :
 - Etude diagnostique du réseau d'assainissement par GAEA Environnement (1997)
 - Recherche des eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement par GAEA Environnement (2002)
 - Schéma Directeur d'Assainissement par PURE Environnement (2009)
 - Diagnostic de la station d'épuration existante réalisé en septembre 2018
- de recueillir **les plans existants du réseau d'assainissement** (format numérique .pdf, .dwg et format papier)
- d'aborder des **questions d'ordre général** tel que l'urbanisation de la commune.

E.2. AUPRÈS DU SATESE

A partir des données fournies par le **SATESE des Pyrénées-Orientales** (Rapports annuels de 2016 à 2021), les BE ont pu réaliser **une analyse globale du fonctionnement de la station d'épuration de la commune.**

E.3. AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Pour réaliser les chapitres concernant la présentation générale de la commune, le bureau d'études a effectué une **recherche bibliographique auprès d'organismes divers** tels que :

- les services de l'État et du Département susceptibles de fournir des documents et/ou renseignements utiles : *l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), Météorologie Nationale, Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), Agences Régionales de Santé (ARS), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et autres...*
- auprès des acteurs de l'eau : *Agences de l'Eau des bassins français, Agence Française pour la Biodiversité (AFB) (le 1er janvier 2017, l'Onema, l'Agence des aires marines protégées, Parcs nationaux de France et l'Atelier technique des espaces naturels regroupent leurs compétences pour fonder l'Agence française pour la biodiversité)...*
- auprès des organismes financeurs : *Agences de l'Eau, Conseil Départemental...*

source : Rapport de présentation du projet du PLU suspendue par la crise sanitaire, arrêtée définitivement puis repris par délibération municipale en date du 31 août 2021 (septembre 2019).

A.1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Carte 1 : Localisation géographique de la zone d'étude

D'une **superficie de 11,9 km²**, elle est limitrophe des communes suivantes :

- commune de Calce au Nord-Est
- commune de Pézilla-la-Rivière à l'Est
- commune de Saint-Félicien-d'Aval au Sud-Est
- commune de Saint-Félicien-d'Amont au Sud-Ouest
- commune de Millas à l'Ouest
- commune de Montner au Nord-Ouest.

La commune bénéficie d'un accès rapide depuis Perpignan, via un axe principal, la RN 116, puis la RD 614 qui traverse le village. Cette artère principale est quotidiennement empruntée, la commune étant concernée par de fortes migrations journalières pour les déplacements liés à la localisation des bassins d'emplois principaux, des lieux d'activité, de consommation, qui privilégient inévitablement l'utilisation de la voiture particulière.

Les autres voies de communication sont des routes étroites et des chemins de service.

A.2. CONTEXTE PAYSAGER ET TOPOGRAPHIQUE

Corneilla-la-Rivière est situé à cheval entre la plaine du Ribéral et le piémont de Força Réal, sur la rive gauche de la Têt. Au Nord du territoire, les reliefs des contreforts des Corbières sont constitués en partie de garrigues et de vignes. Le reste du territoire est constitué de secteurs agricoles essentiellement viticoles. Les secteurs au Sud de la RD 614 sont structurés par des haies délimitant des sentiers agricoles, maraichers ou arboricoles

La superficie de la commune est de 12,78 km² et l'altitude est comprise entre 74 et 480 m.

A.3. CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET HYDROGÉOLOGIQUE

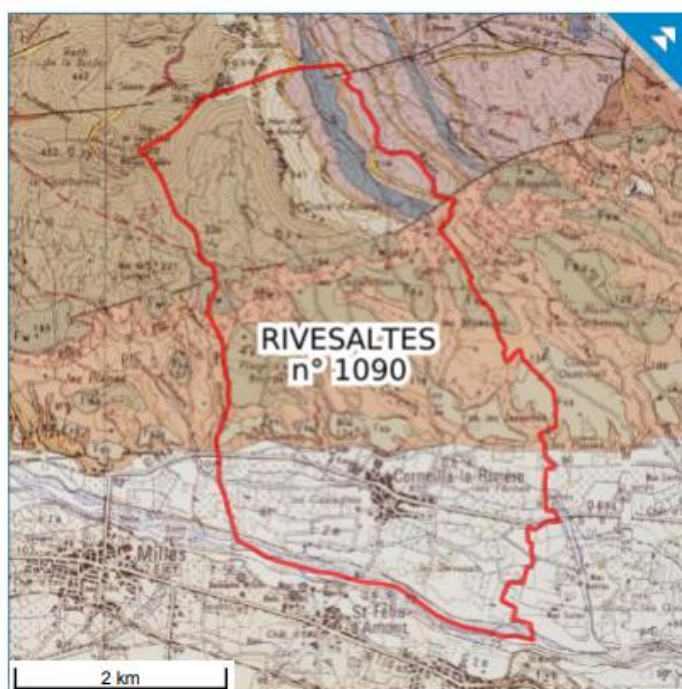
A.3.A. GÉOLOGIE GÉNÉRALE

Carte 2 : Contexte géologique

Données Source : SIGES Occitanie (Synthèse des principales informations relatives aux eaux souterraines pour la commune de CORNEILLA-LA-RIVIERE)

Feuille n°1090 - RIVESALTES ([Notice](#))

	Alluvions actuelles
	Alluvions récent, bases terrasse
	Alluvions de la terrasse de Rivesaltes-Ile-sur-Têt
	Alluvions anciennes de la terrasse de Llabanère (Riss)
	Alluvions anciennes de la terrasse de Peyrestortes (Mindel)
	Alluvions de la très haute terrasse de Poc Calbeil-Mas Ferréol (Günz probable)
	Pliocène inférieur; Brèches supérieur (Força-real)
	Pliocène inférieur; Faciès continental : limons et marnes concrétionnées
	Silurien; Schistes ardoisiers gris à noirs, schistes gaufres gris
	Silurien; Grès feldspathiques tendres, gris verdâtre (ciment phylliteux abondant)
	Silurien; Grès feldspathiques durs, jaunâtres (matériel détritique dominant)
	Caradoc; Schistes blancs ou gris argenté, souvent à andalousite, avec passées vertes à chloritoides
	Caradoc; Schistes blancs ou gris argenté, souvent à andalousite, avec passées vertes à chloritoides : passées conglomératiques monogéniques
	Ordovicien inférieur et moyen; Schistes pélitiques avec fines alternances de lits gréseux, transformés progressivement en micaschistes de cristallinité croissante
	Ordovicien inférieur et moyen; Tuf volcanique de Força-Real
	Réseau hydrologique



La commune se localise sure le bassin sédimentaire du Roussillon, comblé :

- **dans sa partie supérieure par des sédiments pliocènes.** Ils sont représentés par des alternances d'argiles plus ou moins sableuses et des bancs de sable plus ou moins fins ou grossiers attribués au Pliocène continental. Le Pliocène marin, qui se rencontre sous les précédentes séries se composent d'argiles et de sables et ensuite, on passe, vers la base, à des faciès presque exclusivement marneux ou argileux.
- **et en surface par des alluvions quaternaires apportées par la Têt.** C'est ce premier niveau aquifère qui était exploité par l'ancien puits superficiel.

A.3.B. HYDROGÉOLOGIE GÉNÉRALE

Sur la commune, nous pouvons noter la présence de :

Tableau 1 : Caractérisation des masses d'eau associées à la commune

Masse d'eau souterraine		Entité hydrogéologique associée ⁽¹⁾	
Libellé	Code	Libellé	Code
Sables et Argiles Pliocènes du Roussillon	FRDG243	SABLES ET ARGILES PLIOCÈNES DU ROUSSILLON (	225
Alluvions quaternaires du Roussillon	FRDG351	ALLUVIONS RÉCENTES DU ROUSSILLON (	LRO146A
		ALLUVIONS RÉCENTES DE LA TÊT	146A2
		ALLUVIONS ANCIENNES DU ROUSSILLON	146B
Formations cristallines et métamorphiques (schistes, gneiss, granites) des Pyrénées axiales dans le BV de la Têt	FRDG615	ALLUVIONS DU CONFLENT	371A
		FORMATIONS MIOCÈNES DU CONFLENT	371B
		FORMATIONS CRISTALLINES ET MÉTAMORPHIQUES (SCHISTES, GRANITES) DU BASSIN VERSANT DE LA TÊT	620A4
		MASSIF GRANITIQUE DE QUERIGUT-MILLAS DANS LE BASSIN VERSANT DE LA TÊT	620A4C
		FORMATIONS CRISTALLINES ET MÉTAMORPHIQUES (SCHISTES, GRANITES) DU BASSIN VERSANT DE L'AGLY	620A7
		CALCAIRES DÉVONIENS DU CAUSSE DE THUIR - STE-COLOMBE	620C

(1) Une masse d'eau souterraine est constituée d'une ou plusieurs entités hydrogéologiques.

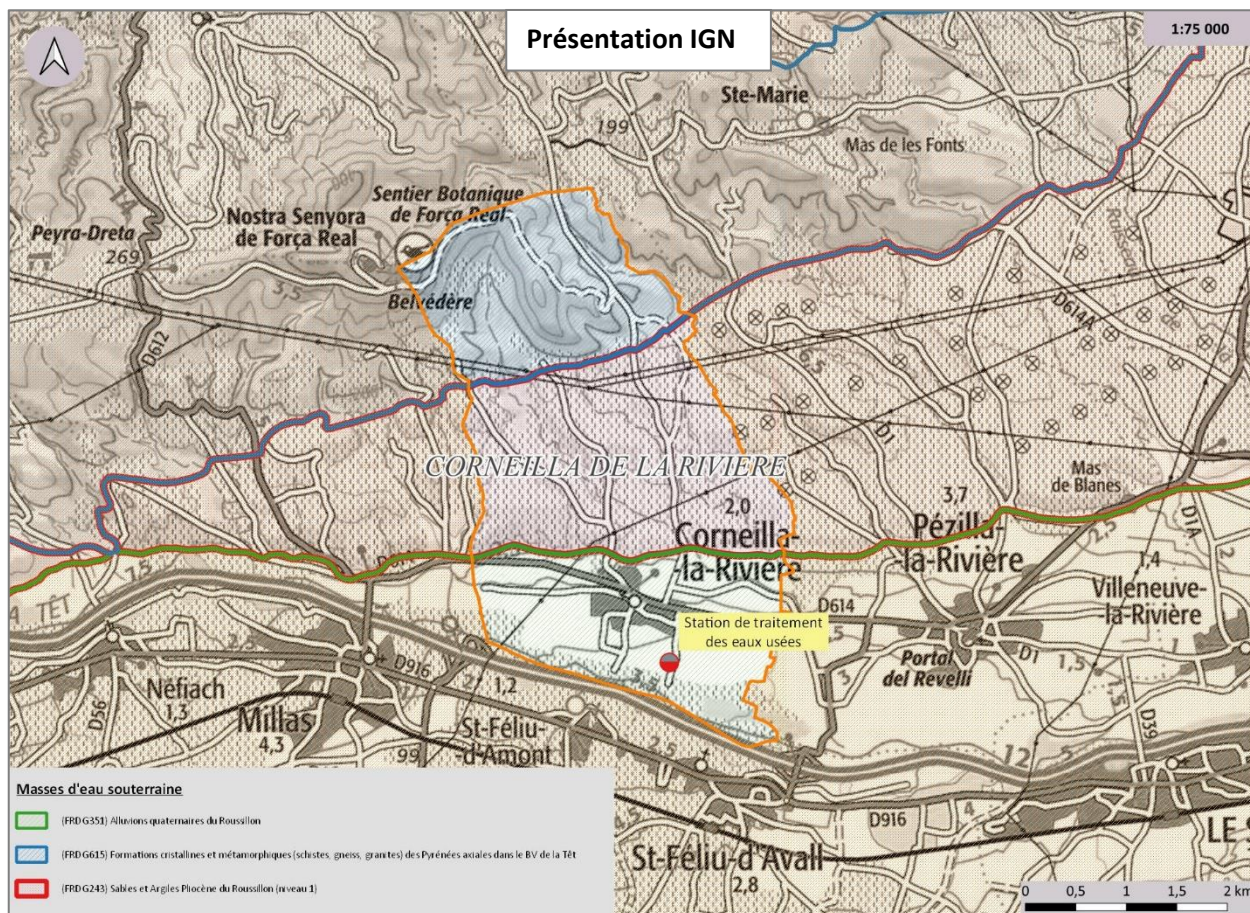
Le Roussillon constitue un aquifère multicouche, dans lequel des niveaux perméables à semi-perméables se rencontrent jusqu'à la profondeur de 250 m sur le littoral au niveau de Canet. On distingue :

- les formations quaternaires (alluvions de l'Agly, de la Têt, du Réart et du Tech notamment), dont l'épaisseur reste généralement inférieure à 30 m, même sur le littoral. Il s'agit de l'entité hydrogéologique 146
- les formations du Pliocène (entité 225), pouvant atteindre plus de 800 m d'épaisseur au centre du bassin et sur le littoral.

On retrouve également sur la commune les systèmes aquifères alluviaux de la Têt (dans le bassin de Prades) et de ses affluents, notamment la Lentilla, le Llech et le ruisseau de Corneilla. Dans ces systèmes, les entités 371A et 371B (bassin mio-pliocène et quaternaire du Conflent) présentent des ressources en eau souterraine pratiquement limitées aux alluvions sous réserve de leur réalimentation, soit par des canaux d'irrigation, soit directement par les cours d'eau, affluents de la Têt. Il existe quelques captages dans ces alluvions. Les ouvrages (sources ou puits peu profonds) exploitent l'eau souterraine circulant soit dans les dépôts alluviaux en terrasses (sources), soit dans les alluvions récentes des cours d'eau, affluent de la Têt, comme le Llech ou la Lentilla.

Carte 3 : Localisation des masses d'eau souterraine

Source cartographique : Géoportail (Service de visualisation WMTS Geoportail Publics)
Données Source : BRGM



A.4. CONTEXTE CLIMATIQUE

Données source : Infoclimat.fr

Les caractéristiques pluviométriques agissent directement sur les capacités hydrauliques du système d'assainissement.

La station météorologique la plus proche, pour laquelle il existe des données continues, est celle de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie dont l'altitude est voisine de 302 mNGF.

Les données de la station météorologique (2020 et 2021) sont récapitulées dans les chapitres suivants.

A.4.A. GÉNÉRALITÉS

Le **climat reste à dominante méditerranéenne**, avec quelques influences montagnardes en ce qui concerne l'humidité.

Il se caractérise par une sécheresse d'été, accompagnée de fortes températures et d'une prépondérance des pluies d'automne et de printemps, sous forme d'averses violentes.

A.4.B. TEMPÉRATURE

La **température moyenne annuelle** enregistrée sur cette station durant la période 2020/2021 est de 16,3°C :

- la période la plus chaude correspond au mois de juillet et août (maximum de 30,5°C en août)
- la période la plus froide correspond au mois de décembre, janvier (minimum de 5,2°C en janvier).

A.4.C. PLUVIOMÉTRIE

On observe une **pluviométrie annuelle de l'ordre de 461,4 mm** enregistrée en moyenne sur cette station durant la période 2020/2021.

Les saisons les plus arrosées sont l'hiver, le printemps (maximum de pluie enregistré en avril) et l'automne.

La saison la plus sèche correspond à l'été (minimum de pluie enregistré en août).

A.4.D. VENT

Sur le secteur de Rodès, les vents dominants soufflent d'Ouest et du Nord-Nord-Est.

Il s'agit respectivement :

- de la **Tramontane** qui dégage l'atmosphère et accentue les phénomènes d'évapo-transpiration,
- et du « **Marin** ». Ce dernier apporte de l'humidité par entrées maritimes avec parfois des précipitations violentes. Par contre, la Tramontane

Figure 1 : Diagramme thermique de 202 à 2021 sur la station météorologique de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie

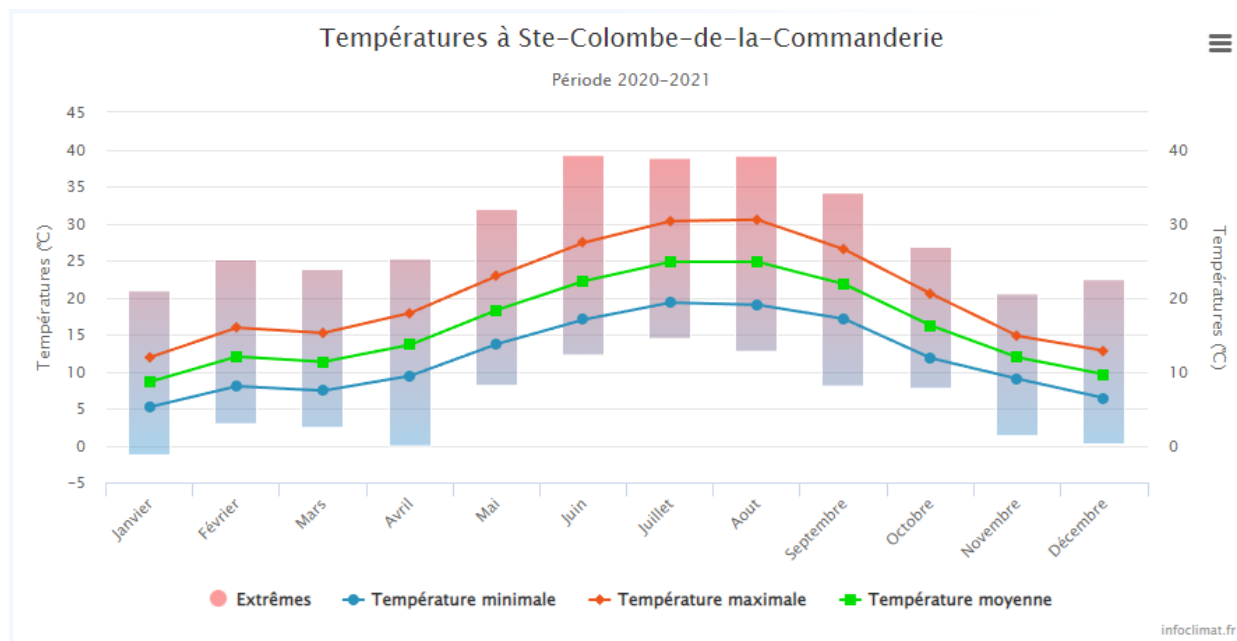


Tableau 2 : Tableau des températures de 2020 à 2021 sur la station météorologique de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie

	janv.	fev.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	dec.	Toute la période
Tempé. Maxi moyennes	11,9 °C	15,9 °C	15,2 °C	17,9 °C	22,9 °C	27,4 °C	30,3 °C	30,5 °C	26,5 °C	20,5 °C	14,8 °C	12,8 °C	20,6 °C
Tempé. Moy moyennes	8,6 °C	12,0 °C	11,3 °C	13,6 °C	18,3 °C	22,2 °C	24,8 °C	24,8 °C	21,8 °C	16,2 °C	11,9 °C	9,6 °C	16,3 °C
Tempé. Mini moyennes	5,2 °C	8,0 °C	7,4 °C	9,4 °C	13,7 °C	17,0 °C	19,3 °C	19,0 °C	17,1 °C	11,8 °C	9,0 °C	6,4 °C	11,9 °C

Figure 2 : Diagramme pluviométrique de 2020 à 2021 sur la station météorologique de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie

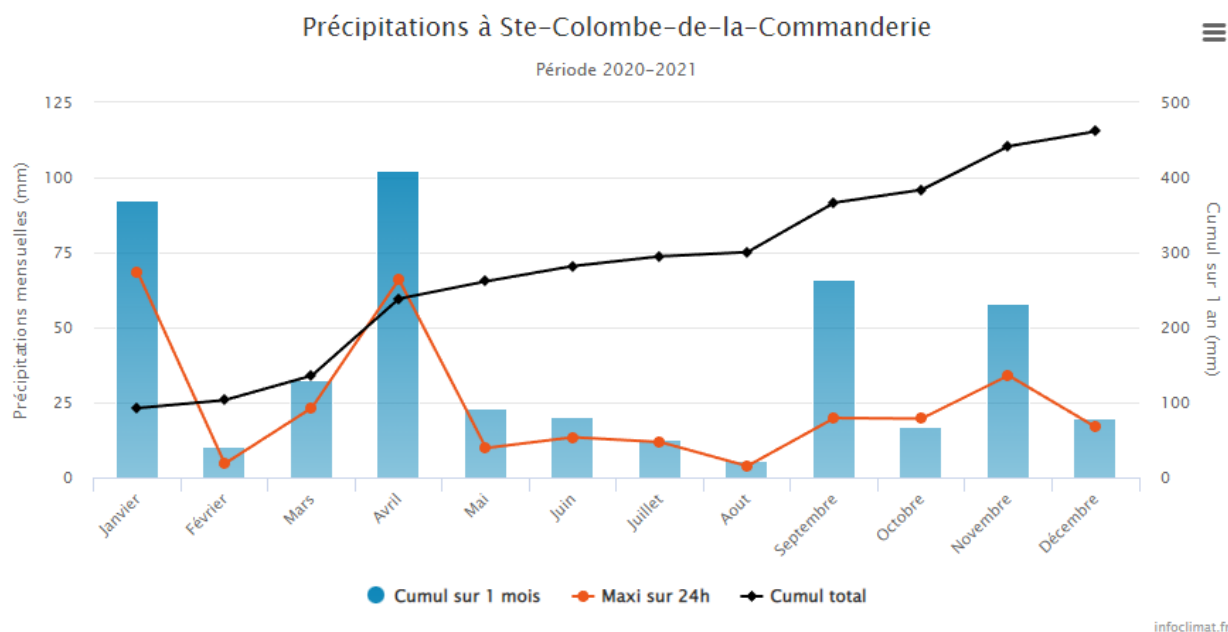


Tableau 3 : Tableau de la pluviométrie de 2020 à 2021 sur la station météorologique de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie

	janv.	fev.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	dec.	Toute la période
Cumul moyen Précips (en mm)	92,5	10,6	32,7	102,5	23,2	20,4	12,9	5,6	66,0	17,1	58,1	19,8	461,4 mm
Max en 24h de précips (en mm/j)	68,4	4,6	23,2	66,0	9,8	13,4	11,8	3,8	19,8	19,6	34,0	16,8	68,4 mm/j
Max en 5j de précips (en mm/5 j)	167,4	9,6	46,0	146,6	27,8	18,2	13,6	5,0	27,8	22,4	54,8	24,8	167,4 mm/5 j.
Moyenne ≥ 1 de précips [?]	22,7	2,0	5,2	12,9	3,1	2,9	2,6	2,5	9,3	5,5	8,7	3,6	81,0 pr.

A.5. MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGER

Le territoire de la commune offre un patrimoine naturel limité.

A.5.A. INVENTAIRES SCIENTIFIQUES : ZNIEFF

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue de 2 types de ZNIEFF :

- **les ZNIEFF de type 1** : secteur de grand intérêt biologique ou écologique ;
- **les ZNIEFF de type 2** : zones de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière).

Il existe sur le territoire communal **2 zones dont certaines spécificités font qu'elles méritent d'être préservées.**

Tableau 4 : Recensement des ZNIEFF continentales sur la commune

Code	Nom	Type	Surface totale	Localisation sur le territoire communal
910010829	Massif de Força-Réal	Type I	633 ha	Secteur Nord
910030497	Vallée de la Têt de Vinça à Perpignan		553 ha	Secteur Sud

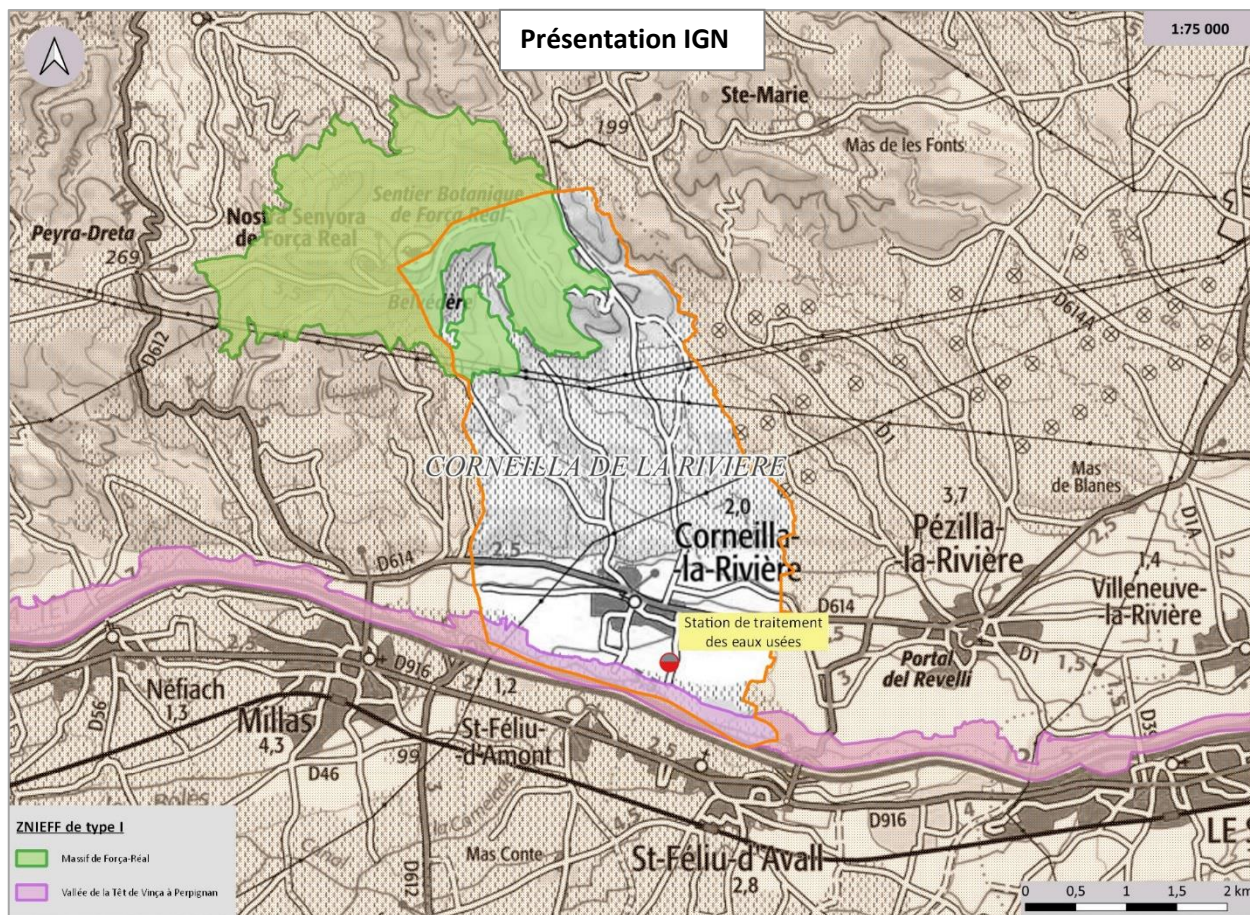
Carte 4 : Localisation des ZNIEFFS de type I

Source cartographique :

Géoportail (Service de visualisation WMTS Geoportail Publics)

Données source :

<https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/inv/znief1>



A.5.B. PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES AU TITRE DU PAYSAGE : SITE CLASSE OU SITE INSCRIT (LOI DU 2 MAI 1930)

Un **site inscrit** est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Un **site classé** est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

Aucun site n'est présent sur le territoire communal.

A.5.C. ENGAGEMENTS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX : NATURA 2000

Le réseau NATURA 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

Ce réseau mis en place en application de la Directive « Oiseaux » datant de 1979 et de la Directive « Habitats » datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

Les inventaires dits « Natura 2000 » correspondent à des territoires comportant des habitats naturels d'intérêt communautaire et/ou des espèces d'intérêt communautaire. Les « habitats naturels » (en général définis par des groupements végétaux) et les espèces d'intérêt communautaire présents en France font l'objet de deux arrêtés du Ministre chargé de l'environnement en date du 16 novembre 2001 (JO du 29/01/2002). Dans ces périmètres, il convient de vérifier que tout aménagement ne porte pas atteinte à ces habitats ou espèces.

La structuration de ce réseau comprend :

- **des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive « Habitats ». Concernant la désignation des ZSC, chaque État membre fait part de ses propositions à la Commission européenne, sous la forme de pSIC (proposition de site d'importance communautaire). Après approbation par la Commission, le pSIC est inscrit comme site d'importance communautaire (SIC) pour l'Union européenne et est intégré au réseau NATURA 2000. Un arrêté ministériel désigne ensuite le site comme ZSC.
- **des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC)** classés au titre de la directive « Habitats » sont une étape dans la procédure de classement en ZSC.
- **des Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs. La désignation des ZPS relève d'une décision nationale, se traduisant par un arrêté ministériel, sans nécessiter un dialogue préalable avec la Commission européenne.

Au-delà de la mise en œuvre d'un réseau écologique cohérent d'espaces représentatifs, la Directive « Habitats » prévoit :

- un régime de protection stricte pour les espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe IV ;
- une évaluation des incidences des projets de travaux ou d'aménagement au sein du réseau afin d'éviter ou de réduire leurs impacts ;
- une évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur l'ensemble des territoires nationaux de l'Union Européenne (article 17).

Sur le territoire communal, aucun site NATURA 200 n'est présent.

A.5.D. ZONES HUMIDES

Au titre de l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, « *on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

A l'échelle du département, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a réalisé un atlas départemental des zones humides. La légende de l'atlas présente trois niveaux de connaissance qui attestent de leur présence :

- Les zones humides « reconnues et délimitées » ont été inventoriées précisément sur le terrain,
- Les zones humides « reconnues, à délimiter » nécessite des prospections de terrain afin de valider le périmètre,
- Les zones humides « potentielles » restent à confirmer. Des investigations de terrain complémentaires sont nécessaires.

Le territoire est dépourvu de zones humides connues.

A.5.E. PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES AU TITRE DU PAYSAGE : INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE GÉOLOGIQUE

Lancé officiellement par le ministère en charge de l'Environnement en 2007, l'inventaire du patrimoine géologique s'inscrit dans le cadre de la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité. Celle-ci précise en ces termes (Code de l'environnement, Art. L. 411-5) que :

« l'Etat [...] assure la conception, l'animation et l'évaluation de l'inventaire du patrimoine naturel qui comprend les richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques ».

L'inventaire du patrimoine géologique de l'ensemble du territoire français a pour objectif :

- d'identifier l'ensemble des sites et objets d'intérêt géologique, in situ et ex situ,
- de collecter et saisir leurs caractéristiques sur des fiches appropriées,
- de hiérarchiser et valider les sites à vocation patrimoniale,
- d'évaluer leur vulnérabilité et les besoins en matière de protection.

Sur le territoire communal, il a été recensé **2 zones d'intérêt géologique**.

Tableau 5 : Recensement des zones d'intérêt géologique sur la commune

Code	Nom	Type	Surface totale	Localisation sur le territoire communal
LRO2029	Séries métamorphiques paléozoïques et panorama de Força-Real	Site naturel	1,26 km ²	Secteur Nord
LRO2045	Terrasses fluviales quaternaires du Roussillon	De surface	35,14 km ²	Secteur Ouest / Est

Carte 5 : Localisation des zones d'intérêt géologique

Source cartographique :

Géoportail (Service de visualisation WMTS Geoportail Publics)

Données source :

<https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/>



A.6. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

A partir de données fournies par les Agences de l'eau, l'ARS et autres organismes départementales, la qualité des eaux superficielles et souterraines a été réalisée par le bureau d'étude.

Cette étude a permis de mettre en évidence les contraintes du milieu récepteur en fonction de l'assainissement de la commune et notamment des rejets d'eaux usées traitées par la station d'épuration.

A.6.A. RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique de la commune est organisé autour du lit de la Têt, situé au Sud du territoire communal.

La Têt est le plus grand fleuve des Pyrénées-Orientales. D'une longueur de plus de 115 km, elle traverse le département d'est en ouest, drainant un bassin versant de 1417 km². La Têt prend sa source dans le Capcir, au pied du pic Carlitt, traverse le Conflent et débouche dans la plaine du Roussillon aux alentours d'Ille-sur-Têt avant de se jeter dans la Méditerranée.

Les principaux affluents de la Têt sont la Rotja, le Cady, la Castellane, le Boulès et la Basse. Les zones inondables liées à la Têt ou à ses affluents s'étendent sur une superficie de 250 km². Sur les 97 communes totalement ou partiellement incluses dans le bassin versant, 80 présentent des enjeux en zone inondable (et notamment, la commune).

Le réseau hydrographique de la commune se caractérise par **deux ravins principaux à écoulement temporaire d'orientation Nord-Ouest / Sud-Est. Ils se situent sur la rive gauche et se rejoignent pour se rejeter dans la Têt**. On distingue de l'Ouest vers l'Est :

- le **ravin de Campeils** (bassin versant de 345 ha environ),
- le **ravin de les Mirandes et ses affluents** (bassin versant de 370 ha environ).

Ces deux ravins se rejoignent sur le territoire de Pézilla-la-Rivière avant de rejoindre la Têt. L'émissaire commun, le **ravin d'En Godail**, situé en zone agricole, a été canalisé entre la Route Départementale N°614 et la Têt pour éviter tout déversement sur la voirie (section de 12 m²). Le rejet s'effectue en aval de la station d'épuration sur la commune de Pézilla-la-Rivière.

Une partie du bassin versant du **ravin du Berne** (bassin versant de 110 ha environ) s'écoule aussi depuis Corneilla-la-Rivière au Nord du territoire communal.

De multiples exutoires (secteurs de Les Coumes, de Las Escoures) entaillent les terrasses et se déversent dans le canal d'arrosage traversant le village.

Le territoire communal est aussi parcouru par de nombreux fossés ou ravins à écoulement temporaire qui drainent les eaux de ruissellement de surfaces et sujets à des débordements torrentiels.

Ces ravins sont responsables en partie de dégâts de type torrentiels, mais ces phénomènes sont relativement de faible importance compte tenu de la petite superficie des bassins versants concernés et de leurs faibles dénivelés.

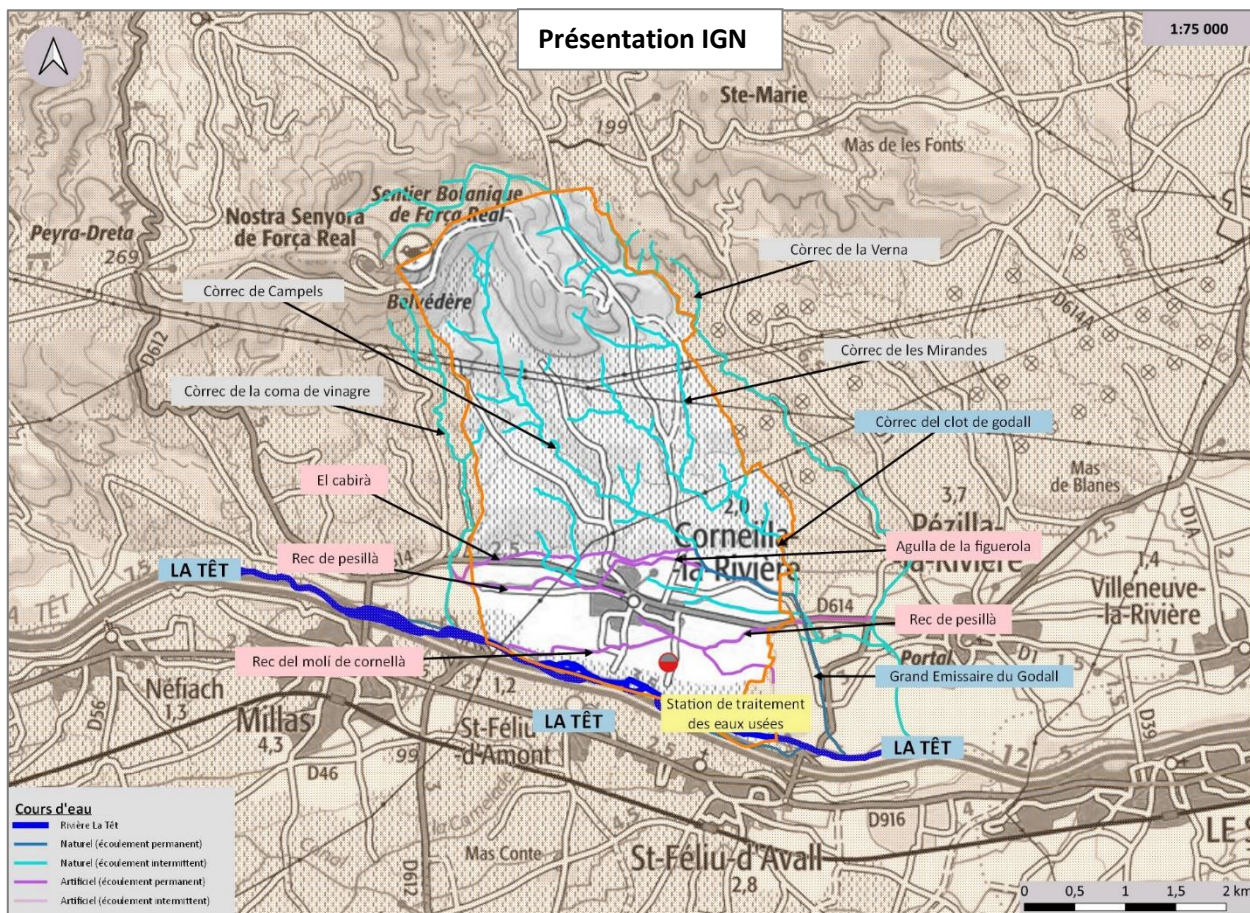
Carte 6 : Caractéristiques hydrologiques

Source cartographique :

Géoportail (Service de visualisation WMTS Geoportail Publics)

Données source :

BDTOPO_2-2_HYDROGRAPHIE_SHP_LAMB93_FXX_2017-10-02



A.6.B. CANAUX D'IRRIGATION

Le réseau est anthropisé de par la présence de nombreux canaux d'irrigation traversant la commune d'Ouest en Est. On note du Nord vers le Sud :

- el Cabira
- le ruisseau du Moulin de Corneilla puis l'agouille de la figuerola
- le ruisseau de Pézilla.

A.6.C. RISQUE NATURAL D'INONDATION

A.6.C.1. RISQUE NATUREL D'INONDATION

La commune possède des contraintes sur son territoire et notamment un risque inondation important. Le développement de l'urbanisation doit prendre en compte l'ensemble de ces contraintes et respecter et valoriser le paysage corneillanais. Ce développement doit être maîtrisé et cohérent.

La commune est concernée par un **Plan de Prévention de Risques Naturels « inondations + mouvement de terrain » approuvé le 29 septembre 2014.**

Les ouvrages du réseau d'eaux usées se situent :

- sur le lit majeur de la Têt pour l'ensemble des ouvrages
- sur un aléa très fort de risque d'inondation pour la station de traitement, le PR amont et le PR Rue Joseph Sébastien Pons
- sur un aléa modéré de risque d'inondation pour le PR Lotissement Los Pares.

L'Atlas des zones inondables des Pyrénées-Orientales indique que la commune présente de forts enjeux en zone inondable sur les cours d'eau de la Têt, le ravin de Campeils et le ravin du Clot de Godaill :

- presque toute la ville est inondable (la totalité de la population)
- extensions récentes au nord du centre particulièrement exposées
- habitations soumises à risque potentiellement fort aux lieux dits les Hortes et les Flèches (cône de déjection du ravin de Campeils)
- une station d'épuration
- 4 km de routes départementales.

Le bureau d'études présente l'atlas des zones inondables sur des cartographies en pages suivantes :

Carte 7 : Atlas des zones inondables (ou AZI de la Têt) (2008)

Données source :

produit par Ginger Risques Naturels

Maître d'œuvre DIREN Languedoc Roussillon

Commune de CORNEILLA-LA-RIVIERE
Atlas des zones inondables de la Têt (2008)

1:15 000

Ouvrages du réseau d'eaux usées

- Station de traitement des eaux usées
- Poste de relevage ou de refoulement

Informations

- ① issues de témoignages sur les crues

Surface inondable

- Lit moyen
- Lit majeur exceptionnel
- Lit majeur
- Lit mineur
- Plan d'eau

CORNEILLA DE LA RIVIERE

Zone de débordement sur
cône ou sur terrasse

PR Rue JS Pons

PR Lot. Los Pares

Station de traitement

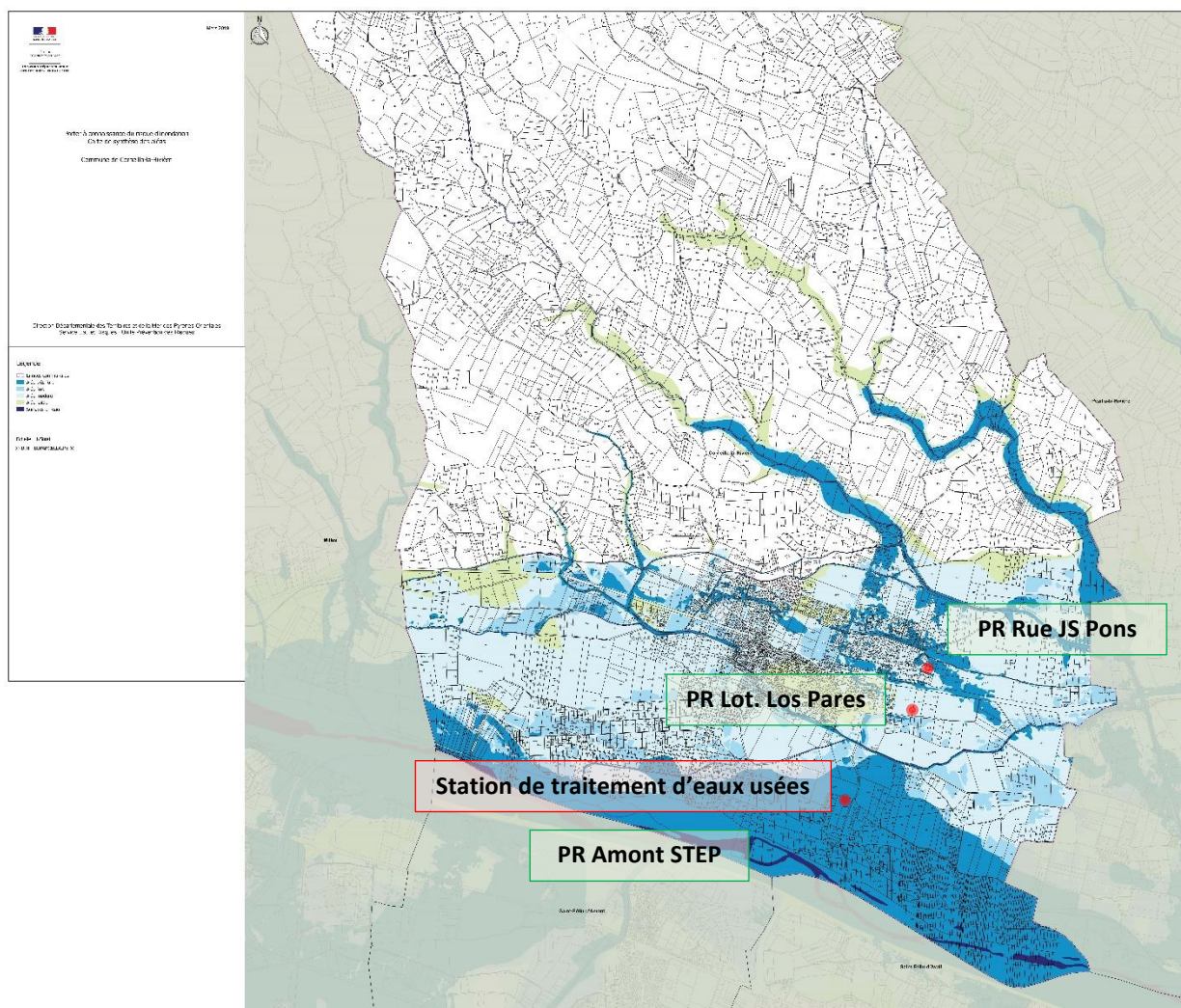
PR Amont STEP

0 250 500 750 1 000 m

Carte 8 : Carte de synthèse des aléas sur la commune (mars 2019)

Données source :

Arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2020111-0007 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de Corneilla-la-Rivière



A.6.C.1. RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

Le **barrage de Vinça** bénéficie de toutes les attentions (surveillance, entretien) de la part des autorités compétentes. Le risque de rupture se situe dans des proportions minimales et une dislocation complète immédiate sans signes précurseurs est techniquement peu probable.

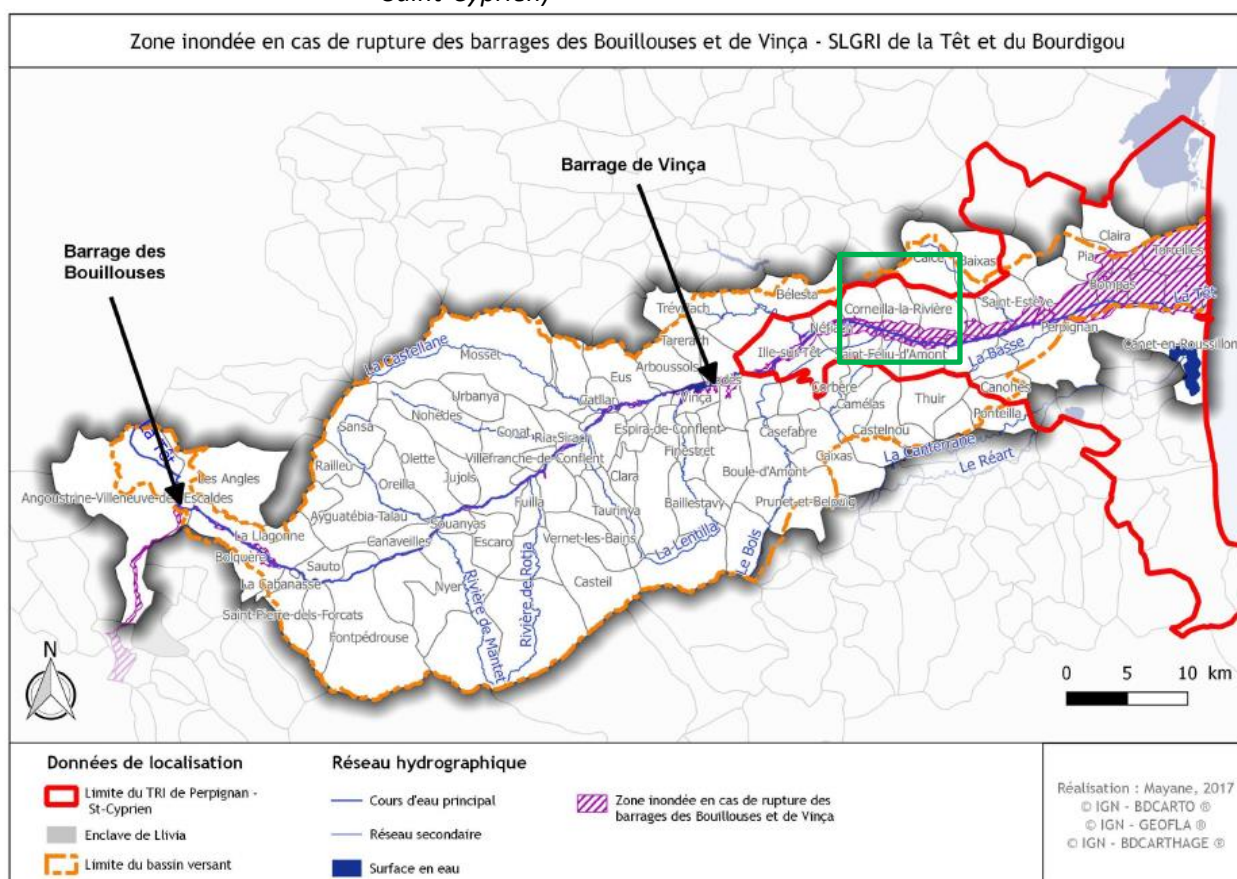
Un **Plan Particulier d'Intervention** a été établi en avril 1995 (arrêté préfectoral n°95-2008), puis modifié en janvier 2000. Actuellement des études sont en cours. Elles devraient aboutir à une autre modification du PPI.

Ce plan définit les procédures à suivre pour les autorités et les habitants exposés aux risques, en cas d'anomalies constatées sur le barrage de Vinça.

A Corneilla-la-Rivière, l'onde de submersion en cas de rupture atteindrait le village et entraînerait un risque d'inondation.

Carte 9 : Zone inondée en cas de rupture des barrages des Bouillouses et de Vinça - SLGRI¹ de la Têt

Données source : SLGRI des bassins versants de la Têt et du Bourdigou (TRI² Perpignan / Saint-Cyprien)



¹ SLGRI = Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

² TRI = Territoire à Risques importants d'Inondation

A.7. USAGE DE L'EAU

Source : picto-occitanie / <http://baignades.sante.gouv.fr>

Le bureau d'étude a effectué un état des lieux des contraintes liées aux usages de l'eau et aux objectifs de qualité.

Aucune zone de baignade ne se trouve sur le territoire de la zone d'étude (source : <http://baignades.sante.gouv.fr>).

Les usages de l'eau actuellement existantes sur le territoire communal sont limités à :

- des périmètres de protection d'ouvrages de prélèvement
- et des forages privés pour l'arrosage des cultures.

Le détail est présenté dans le Tableau 8 : Détail des ouvrages de prélèvement et des périmètres de protection présents à proximité de la zone d'étude en page 26.

Carte 10 : Captages d'eau et périmètres de protection sur le secteur d'étude (source : picto-occitanie)

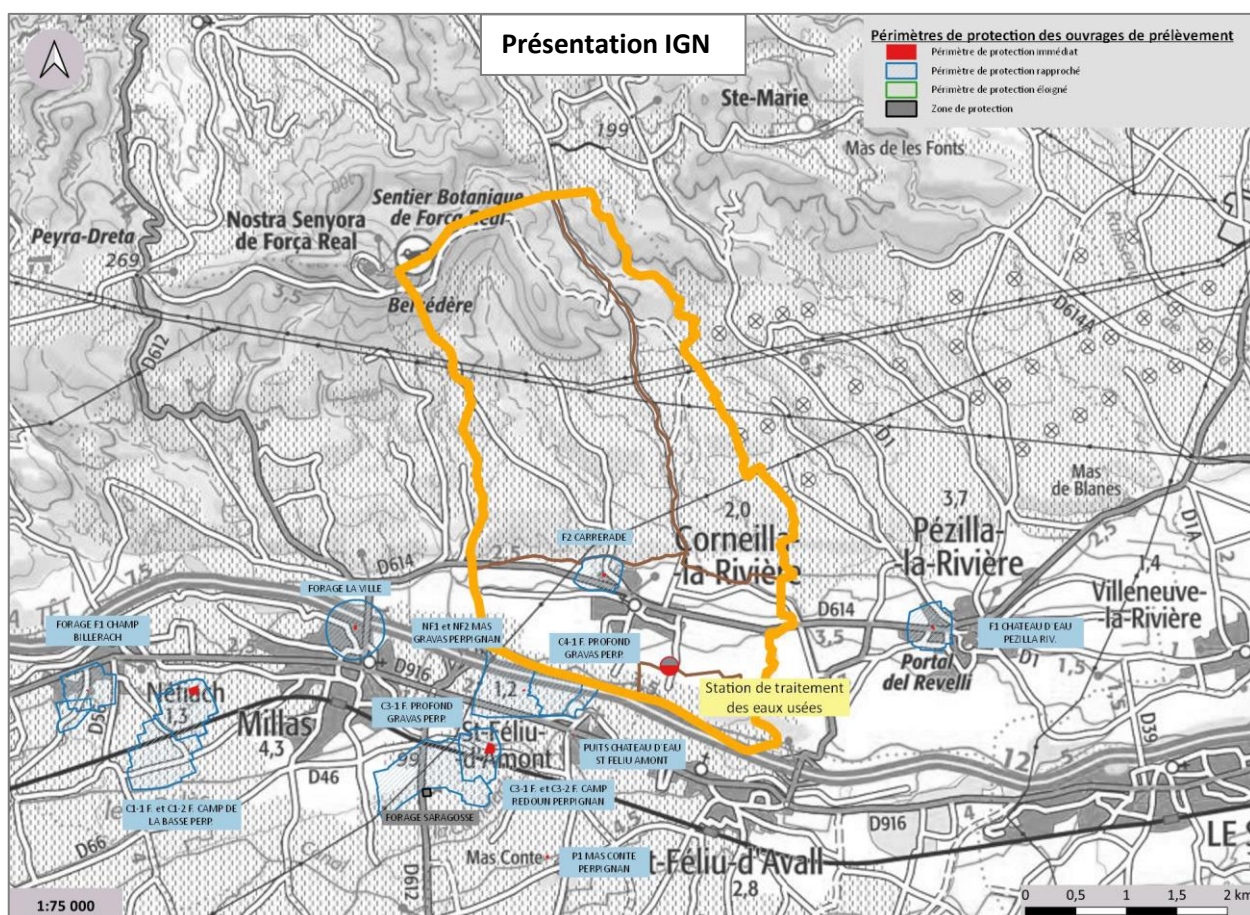


Tableau 6 : Détail des ouvrages de prélèvement et des périmètres de protection présents sur le territoire communal

Nom	PP	Usage	Nat.	Débit	Type	Prof	Date hydro	Avis hydro	Date autor	Date DUP	Type autor	Aut pref	UGE	Mode explo	Exploitant
F2 CARRERADE	PPI / PPR	AEP	ESO	520	FOR	90	01/12/05	066_AHY_0529	18/06/07	18/06/07	DUP	066_DUP_0572	CORNEILLA LA RIVIERE	REG	CORNEILLA LA RIVIERE

Tableau 7 : Détail des ouvrages de prélèvement et des périmètres de protection présents à proximité de la zone d'étude

Nom	PP	Usage	Nat.	Débit	Type	Prof	Date hydro	Avis hydro	Date autor	Date DUP	Type autor	Aut pref	UGE	Mode explo	Exploitant
C1-1 F. CAMP DE LA BASSE PERP.	PPI / PPR	AEP	ESO	8381	FOR	0	19/11/97	066_AHY_0604	21/09/98	21/09/98	DUP	066_DUP_0416	PMMCU VEOLIA	AFF	VEOLIA EAU
C1-2 F. CAMP DE LA BASSE PERP.	PPI	AEP	ESO	2592	FOR	0	19/11/97	066_AHY_0605	21/09/98	21/09/98	DUP	066_DUP_0416	PMMCU VEOLIA	AFF	VEOLIA EAU
C3-1 F. CAMP REDOUN PERPIGNAN	PPI / PPR / PPE	AEP	ESO	1814	FOR	11	19/11/97	066_AHY_0395	21/09/98	21/09/98	DUP	066_DUP_0415	PMMCU VEOLIA	AFF	VEOLIA EAU
C3-2 F. CAMP REDOUN PERPIGNAN	PPI	AEP	ESO	2765	FOR	0	19/11/97	066_AHY_0395	21/09/98	21/09/98	DUP	066_DUP_0415	PMMCU VEOLIA	AFF	VEOLIA EAU
C4-1 F. PROFOND GRAVAS PERP.	PPI / PPR	AEP	ESO	0	FOR	208	03/07/00	066_AHY_0422	09/05/12	09/05/12	DUP	066_DUP_0650	PMMCU VEOLIA	AFF	VEOLIA EAU
F1 CHATEAU D'EAU PEZILLA RIV.	PPI / PPR	AEP	ESO	800	FOR	0	19/03/92	066_AHY_0109	14/03/94	14/03/94	DUP	066_DUP_0131	PMMCU REGIE	REG	PMMCU
FORAGE F1 CHAMP BILLERACH	PPI / PPR	AEP	ESO	385	FOR	120	01/02/08	066_AHY_0549	09/03/09	09/03/09	DUP	066_DUP_0598	NEFIACH	REG	NEFIACH
FORAGE LA VILLE	PPI / PPR / PPE	AEP	ESO	2400	FOR	0	02/04/87	066_AHY_0089	03/05/89	03/05/89	DUP	066_DUP_0108	MILLAS	REG	VEOLIA EAU
FORAGE SARAGOSSE	ZP	PRV	ESO	5	FOR	64	17/08/05	066_AHY_0531	28/03/06		AP	066_ACP_0576	CAMPING ET GITES MAS SARAGOSSE	PRV	CAMPING MAS SARAGOSSE
NF1 MAS GRAVAS PERPIGNAN	PPI / PPR	AEP	ESO	2592	FOR	0	14/11/97	066_AHY_0293	21/09/98	21/09/98	DUP	066_DUP_0327	PMMCU VEOLIA	AFF	VEOLIA EAU
NF2 MAS GRAVAS PERPIGNAN	PPI	AEP	ESO	3356	FOR	0	14/11/97	066_AHY_0293	21/09/98	21/09/98	DUP	066_DUP_0327	PMMCU VEOLIA	AFF	VEOLIA EAU
P1 MAS CONTE PERPIGNAN	PPI	AEP	ESO	0	PUI	13	26/01/07	066_AHY_0292	17/05/10	17/05/10	DUP	066_DUP_0326	PMMCU VEOLIA	AFF	VEOLIA EAU
PUITS CHATEAU D'EAU ST FELIU AMONT	PPI	AEP	ESO	140	PUI	11	25/07/55	066_AHY_0141	04/04/62	04/04/62	DUP	066_DUP_0165	SAINT-FELIU D'AMONT	REG	SAINT-FELIU D'AMONT

A.8. GESTION DE L'EAU

A.8.A. SDAGE

En France comme dans les autres pays membres de l'union européenne, les « plans de gestion » des eaux encadrés par le droit communautaire inscrit dans la **directive cadre sur l'eau** (DCE) de 2000, ont été approuvés à la fin de l'année 2015 pour la période 2016-2021. Ce sont les **schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE).

Institués par la loi sur l'eau de 1992, ces documents de planification ont évolué suite à la DCE. Ils fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de « bon état des eaux ». Ils sont au nombre de 12, un pour chaque « bassin » de la France métropolitaine et d'outre-mer.

La commune appartient au **bassin hydrographique Rhône-Méditerranée** entré en vigueur le 21 décembre 2015.

Le Schéma poursuit **9 Orientations Fondamentales associées à un programme de mesures** dont la mise en œuvre doit permettre l'atteinte des objectifs de fond portés par chacune d'entre elles :

- OF 0 : s'adapter aux effets du changement climatiques
- OF 1 : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques
- OF 3 : prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- OF 4 : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF 5 : lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- OF 6 : préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
- OF 7 : atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- OF 8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

A.8.B. SAGE

Le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau** (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.

Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la DCE.

Les enjeux essentiels du SAGE sont :

- la qualité des milieux.
- la lutte contre le risque inondation.
- l'harmonisation des différents usages de la ressource (ski, sports d'eau vive, hydroélectricité, irrigation, eau potable, pêche, chasse, randonnée, baignade, thermalisme, spéléologie).
- une meilleure connaissance de la ressource en eau.
- la sensibilisation des usagers sur la gestion de l'eau, son économie, sa qualité et son partage.

La commune est concernée par le SAGE du Syndicat Mixte de la Nappe de la Plaine du Roussillon actuellement en vigueur depuis le 3 avril 2020 suite à l'approbation par arrêté préfectoral.

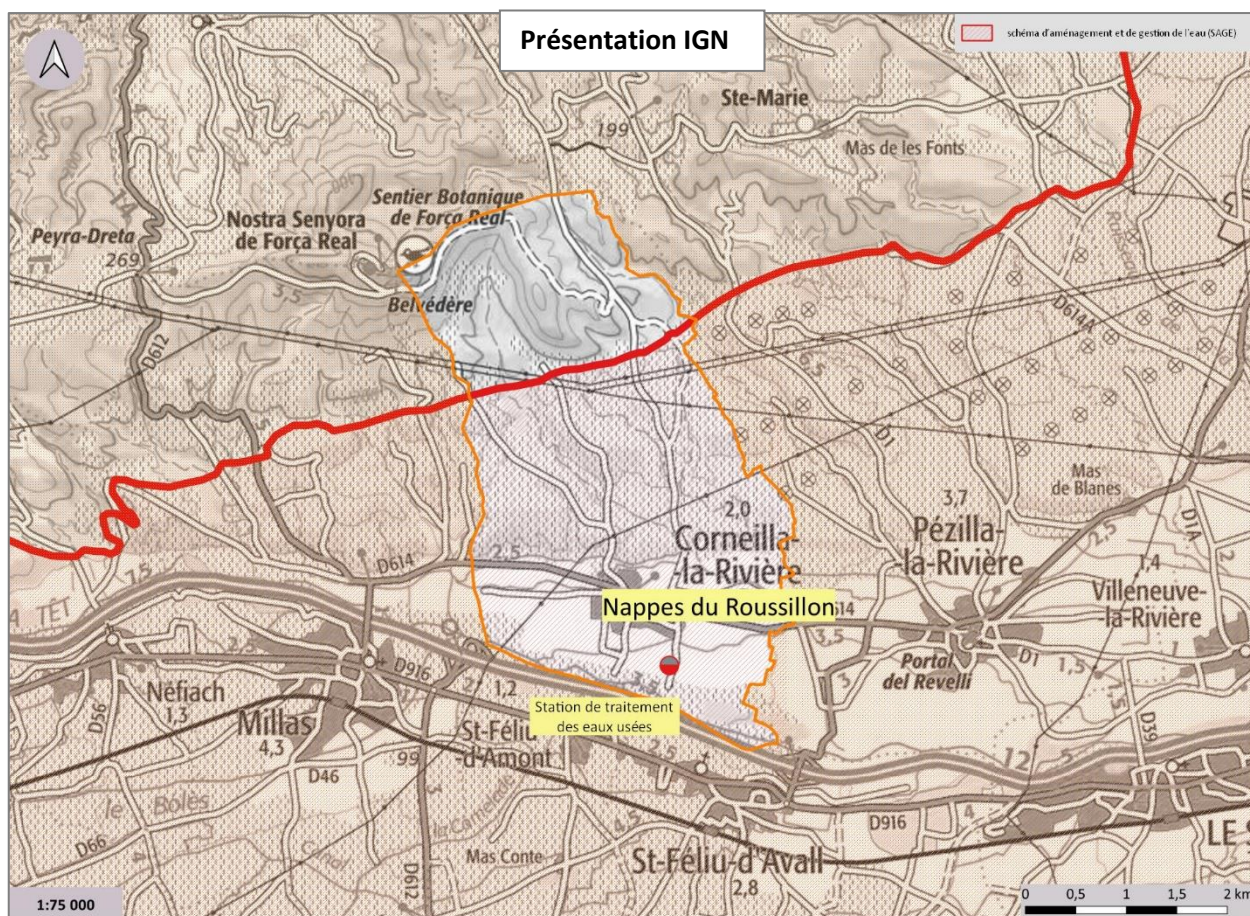
Carte 11 : Localisation des SAGE à proximité de la commune

Source cartographique :

Géoportail (Service de visualisation WMTS Geoportail Publics)

Données source :

picto-occitanie.fr



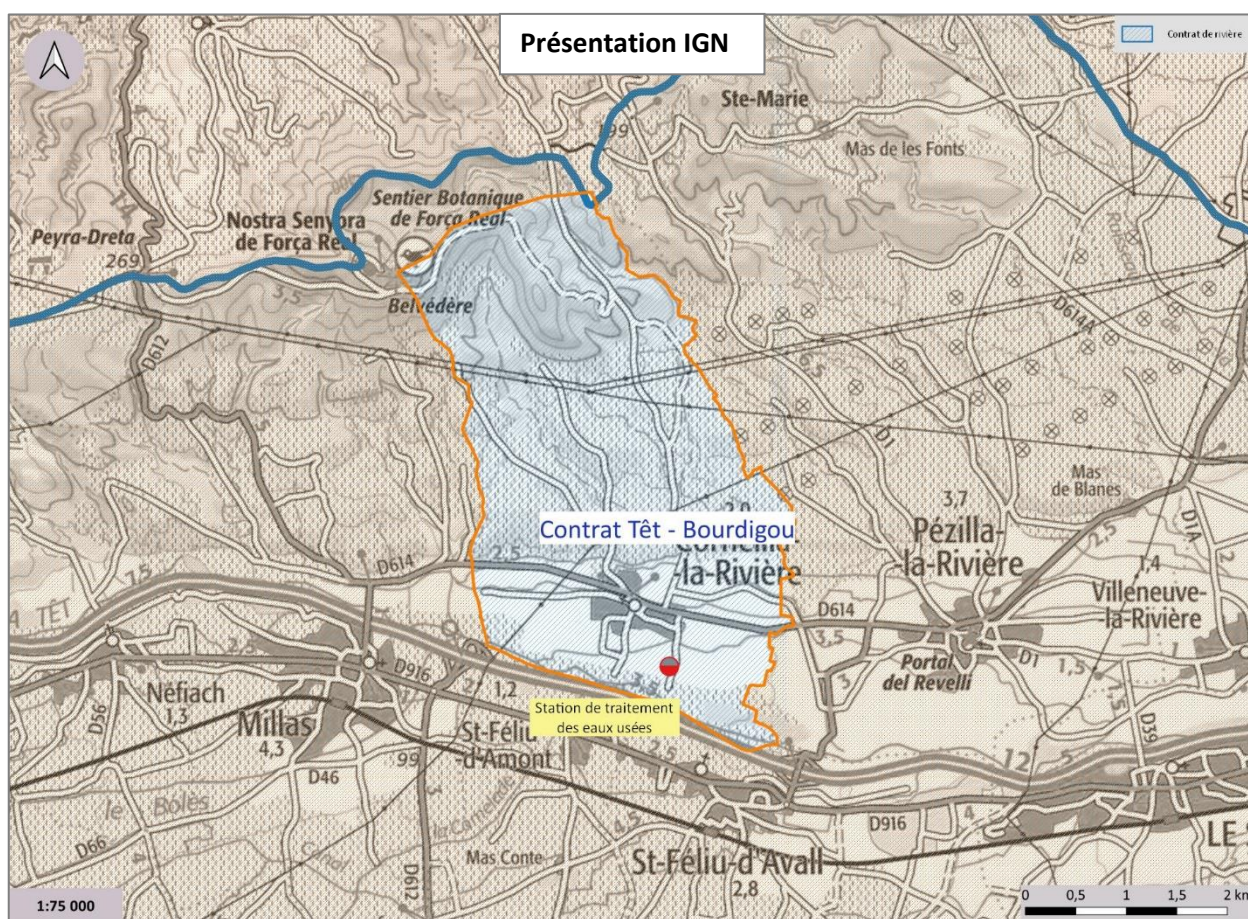
A.8.C. CONTRAT DE RIVIÈRE

Un **contrat de rivière** est une démarche contractuelle qui prévoit de manière opérationnelle les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour atteindre des objectifs fixés en concertation et au regard des enjeux du territoire.

La commune est concernée par le **contrat de rivière Têt-Bourdigou** qui a été signé à Perpignan le 17 juillet 20218 et prévu sur une période de 6 ans (2017 / 2022).

Carte 12 : Localisation du contrat de rivière à proximité de la commune

Source cartographique : Géoportail (Service de visualisation WMTS Geoportail Publics)
Données source : picto-occitanie.fr



A.9. QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES

Source : SDAGE RMC

A.9.A. OBJECTIF DE QUALITÉ

Dans le **SDAGE 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée**, l'objectif de qualité fixé par la DCE est que chaque masse d'eau appartenant aux différents milieux aquatiques **atteigne le bon état en 2015**, sauf exemption motivée.

Pour les masses d'eau qui ne pourraient recouvrer le bon état en 2015, la directive prévoit le recours à des reports d'échéance ne pouvant excéder deux mises à jour du SDAGE (2021 ou 2027) ou à des objectifs environnementaux moins stricts, c'est-à-dire comportant un paramètre pour lequel le seuil de qualification du bon état est moins exigeant. Ces exemptions doivent toutefois être justifiées par au moins l'un des dispositifs suivants :

- des conditions naturelles ne permettant pas d'atteindre les objectifs dans les délais prévus (délais de réactions des écosystèmes et des aquifères aux actions correctrices) ;
- des contraintes économiques lorsque les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs ont un coût disproportionné.

L'objectif global de qualité des eaux est aujourd'hui relayé **au niveau européen avec la mise en œuvre de la DCE** qui instaure le principe d'obligation de résultats pour préserver les milieux aquatiques.

L'objectif du SDAGE est l'atteinte du bon état (écologique et chimique) à l'horizon 2015. Si cela n'est pas réalisable techniquement et/ou financièrement et/ou environnementalement, les échéances peuvent être repoussées à 2021 ou 2027.

A.9.B. MASSES D'EAU

Une masse d'eau correspond à une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE.

Une masse d'eau de surface est une partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières. Pour les cours d'eau, la délimitation des masses d'eau est basée principalement sur la taille du cours d'eau et la notion d'hydro-écorégion. Les masses d'eau sont regroupées en types homogènes qui servent de base à la définition de la notion de bon état. Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères.

2 masses d'eau naturelle ont été recensées sur le secteur d'étude.

Tableau 8 : Recensement des masses d'eau

Masse d'eau	Code masse d'eau	Sous-bassin	Nature
La Tête du barrage de Vinca à la Comelade	FRDR224	CO_17_18 (Têt)	MEN ¹
La Tête de la Comelade à la mer Méditerranée	FRDR223		MEFM ²

A.9.C. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES MASSES D'EAU ET OBJECTIF D'ATTEINTE DU BON ÉTAT

L'état écologique et chimique des masses d'eau en 2015 est précisé sur la page internet de cartOgraph' (données synthèse de l'eau). Si l'état chimique et l'état écologique sont au moins bons, le « bon état » est reconnu.

L'état général sur l'ensemble des masses d'eau est :

- **bon** pour La Tête du barrage de Vinca à la Comelade
- **moyen** pour le Bolès aval de Bouleternère et pour la Rivière la Comelade (critère limitant : Etat écologique moyen)
- **médiocre** pour La Tête de la Comelade à la mer Méditerranée (critère limitant : Etat écologique médiocre et non atteinte du bon état chimique).

Les résultats sont présentés en détail dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Qualité générale des masses d'eau de surface sur la commune

Masse d'eau	Code masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Etat général
La Tête du barrage de Vinca à la Comelade	FRDR224	Bon	Bon	Bon
La Tête de la Comelade à la mer Méditerranée	FRDR223	Médiocre	Non atteinte du bon état	Médiocre
Bolès aval de Bouleternère	FRDR986b	Moyen	Bon	Moyen
Rivière la comelade	FRDR11204	Moyen	Bon	Moyen

L'objectif pour l'ensemble des masses d'eau est :

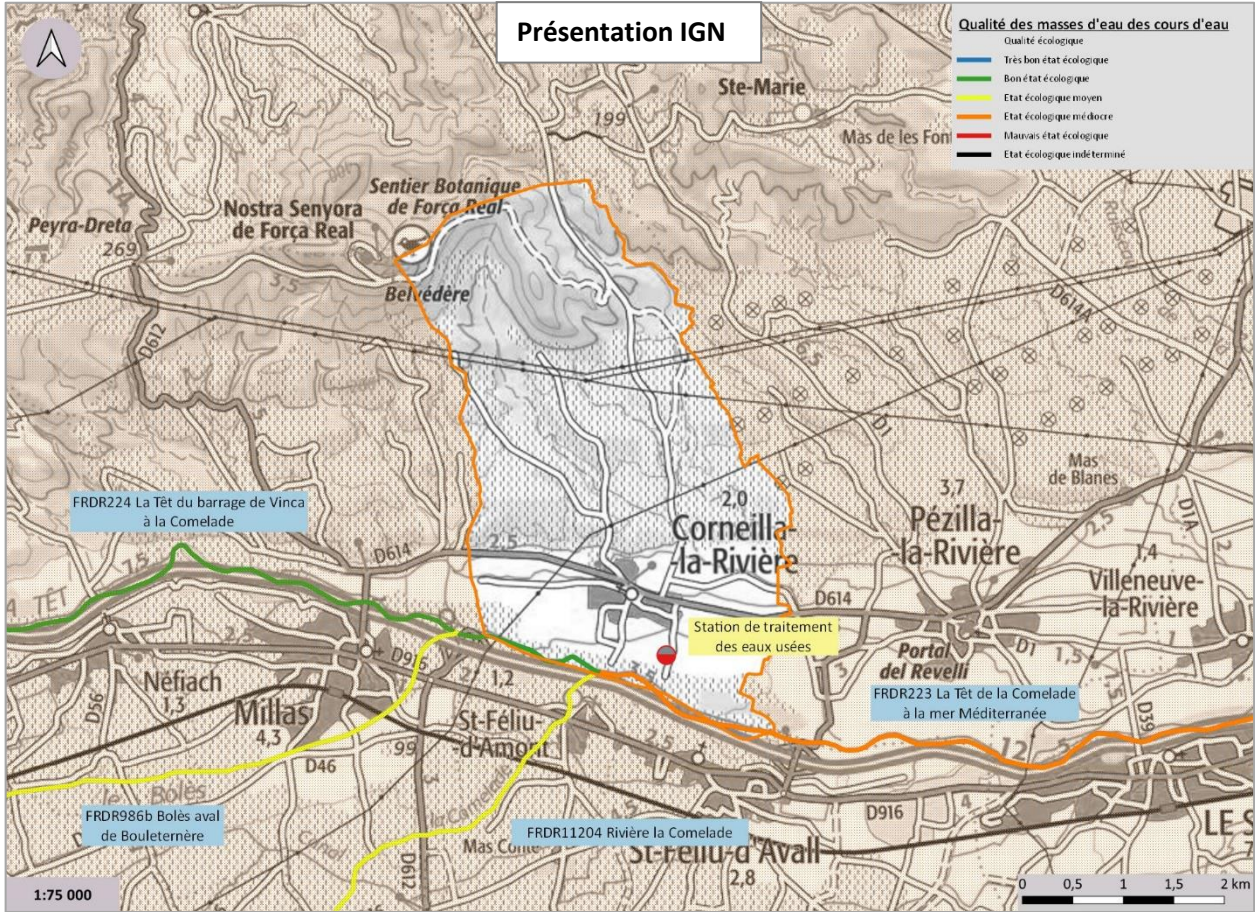
- pour La Tête du barrage de Vinca à la Comelade, de maintenir le bon état écologique et chimique
- pour La Tête de la Comelade à la mer Méditerranée, d'obtenir le bon état écologique et chimique pour 2027
- pour le Bolès aval de Bouleternère, d'obtenir le bon état écologique pour 2027 en maintenant le bon état chimique
- pour la Rivière la Comelade, d'obtenir le bon état écologique pour 2027 en maintenant le bon état chimique.

¹ MEN = Masse d'eau naturelle

² MEFM = Masse d'eau fortement modifiée

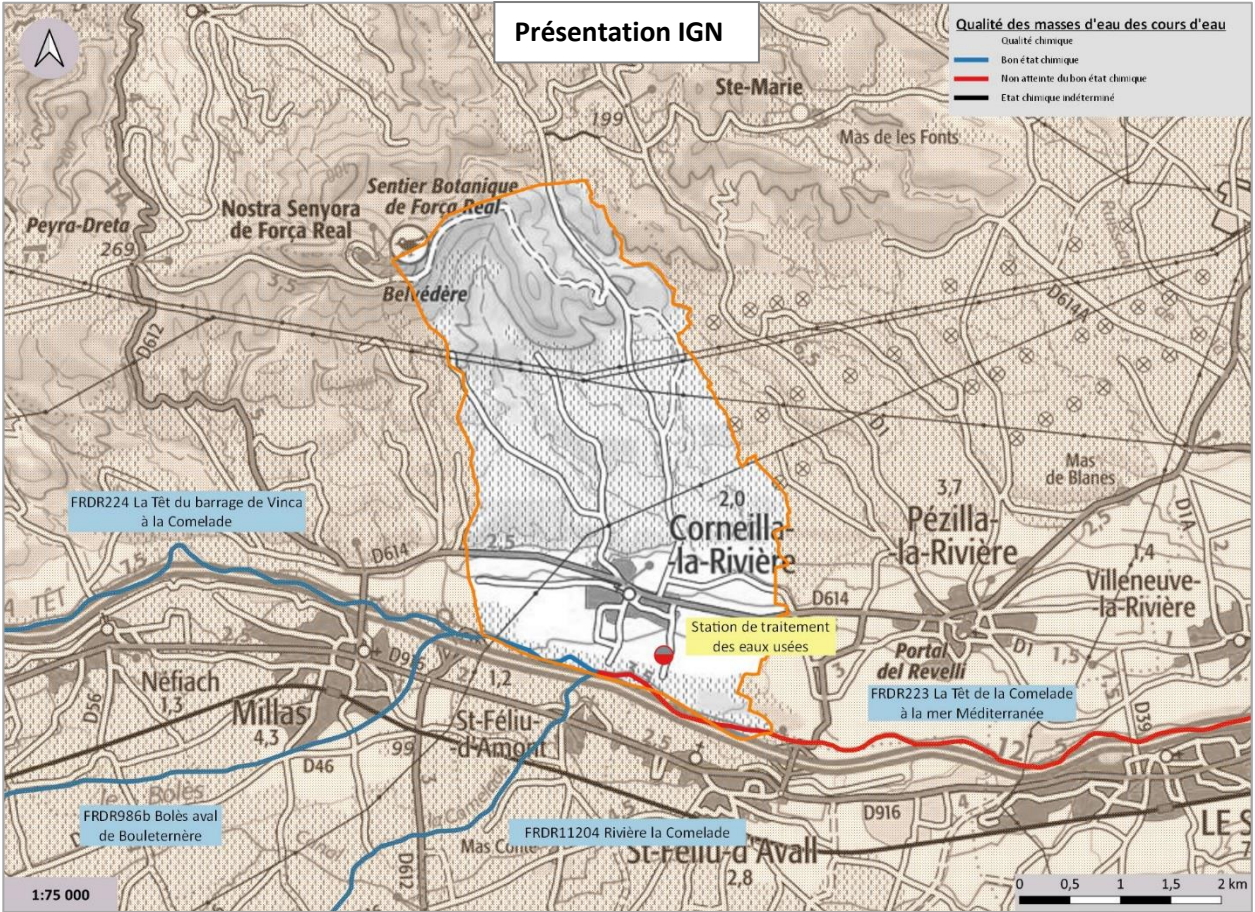
Carte 13 : Carte de la qualité des masses d’eau sur la commune : Etat Ecologique (2015)

Source cartographique : Géoportail (Service de visualisation WMTS Geoportail Publics)
Source Qualité des eaux : Cartograph (Eau France)



Carte 14 : Carte de la qualité des masses d’eau sur la commune : Etat Chimique (2015)

Source cartographique : Open Street Map
Source Qualité des eaux : Cartograph (Eau France)



B. DÉMOGRAPHIE ET URBANISME

B.1. CONTEXTE ADMINISTRATIF

Administrativement, la commune appartient :

- au **canton de la Vallée de la Têt** regroupant 10 communes,
- et fait partie de la **Communauté de Communes Roussillon Conflent** (créée en décembre 1996) **regroupant actuellement 16 communes et près de 18 000 habitants**. La CC¹ est également constituée par les communes de Bélesta, Montalba le château, Ille-sur-Têt, Nésiach, Millas, Saint-Félic d'Amont, Corbère les Cabanes, Corbère, Saint-Michel de Llores, Bouleternère, Casefabre, Boule d'Amont, Prunet et Belpuig, Rodès et Glorianes.

Le territoire communal est également intégré dans le périmètre du **Schéma de Cohérence Territorial Plaine du Roussillon**, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2001.

B.2. ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET POPULATION PERMANENTE

Source : INSEE

Les **aspects démographiques** intéressants pour l'étude sont :

- les chiffres de la population et leur évolution récente,
- l'évolution saisonnière de cette population,
- le nombre de logements (principaux, secondaires, vacants),
- et la typologie de l'habitat.

Tableau 10 : Tableau du diagnostic démographique de la commune

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019	2021 ²
Population Municipale ³	1010	936	967	1081	1407	1 764	1 989	1 975	2 013
Evolution démographique annuelle (en %)		-1,08 %	0,47 %	1,40 %	2,97 %	2,54 %	2,43 %	-0,12 %	0,96 %

¹ CC = Communauté de Communes

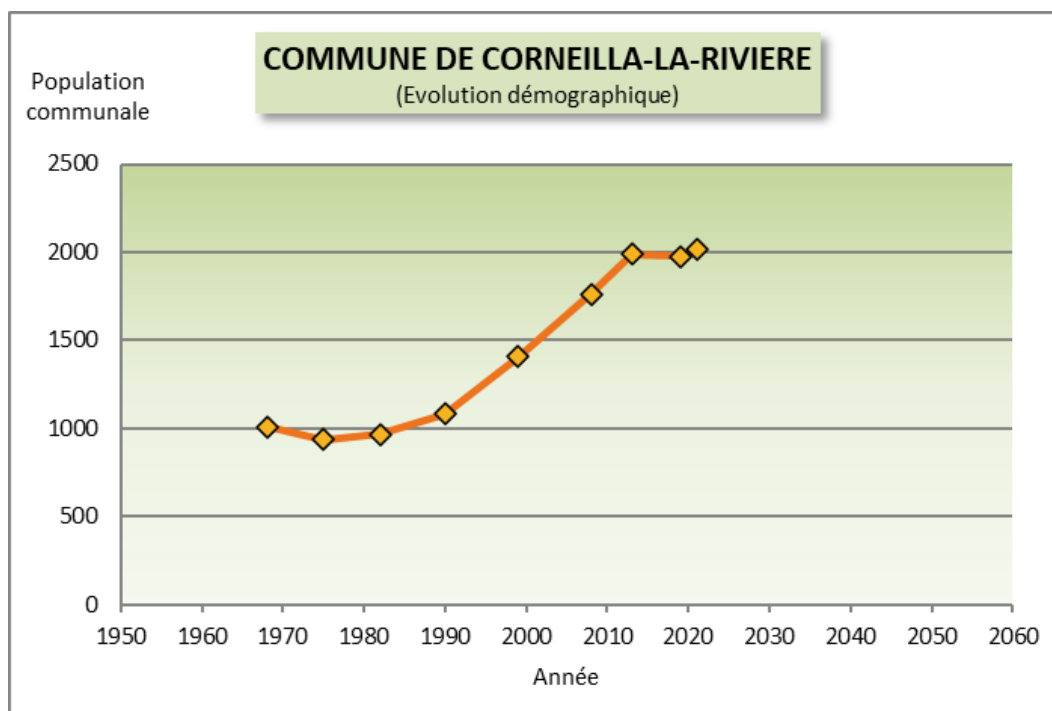
² Données Mairie

³ Données INSEE : de 1968 à 1999, population sans doubles comptes et à partir de 2006, population municipale

- Après une légère baisse démographique entre 1968 et 1975 (-1,08% d'évolution démographique annuelle),
- Depuis 1975, la population a connu un essor démographique jusqu'en 2013 (+0,04% d'évolution démographique annuelle) puisqu'elle a plus que doublé entre 1975 et 2013. Notamment entre 1990 et 1999, la population a connu une progression accélérée grâce au développement important de l'urbanisation (réalisation de lotissements).
- Entre 2013 et 2019, la population municipale a très légèrement diminué (-0,12% d'évolution démographique annuelle).
- Depuis 2019, la population municipale ne cesse d'augmenter (+0,96% d'évolution démographique annuelle).

En 2021, la commune compterait **environ 2 013 habitants** avec une densité d'environ 169,2 habitants par km² (Source Mairie).

Figure 3 : Rendu graphique du diagnostic démographique de la commune



B.3. ORGANISATION DE L'HABITAT

La configuration de l'habitat sur la commune est assez homogène.

L'urbanisation s'est développée de part et d'autre de la RD614 :

- avec le centre ancien située entre la route départementale et la Têt (au Sud de la RD614) : le vieux bâti constitue l'ensemble du tissu ancien, noyau dense organisé autour de l'église. Les habitations sur deux étages plus rez-de-chaussée sont solidaires les unes des autres et occupent souvent la totalité de la parcelle ou possèdent une petite cour intérieure. Elles personnalisent le centre historique, patrimoine de qualité
- et un développement plus récent de l'urbanisation situé de part et d'autre de la RD614 :
 - à partir des années 60, les lotissements se sont développés en périphérie du bâti existant, occupant les premières parcelles libres à l'Ouest, tels les lotissements « Château d'eau » et « Beausoleil »
 - vers les années 70, ils ont occupé les terrains situés à l'Est « La Clave Verte », et proche du cimetière puis ceux du Nord, lieu-dit « Les Orteils »
 - vers les années 80, le lotissement « La Roseraie »
 - et ensuite, les lotissements « Les Portes de la Garrigue », « Les Cyprès » et « Le Pallagri »
 - dernièrement, on retrouve le lotissement « Lo Pares » situé à l'Est du centre urbain.

Malgré des quartiers résidentiels très aérés, on recense très peu d'habitats dispersés sur la commune et les écarts ne sont pas des hameaux mais des constructions ou mas isolés

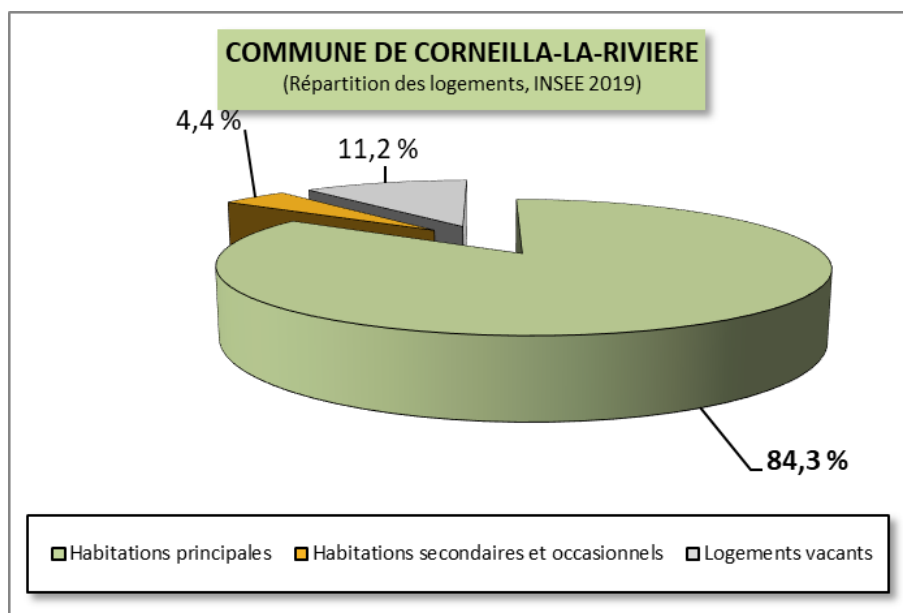
D'après les données de l'INSEE (2019) :

- **les habitations principales sont largement majoritaires** avec 834 résidences principales (84,3%) parmi le type de logements rencontrés sur la commune.
- le **taux d'occupation moyen** y est donc **de 2,37 personnes/logement**.

Tableau 11 : Tableau de la répartition des logements de la commune (2019)

Habitations principales	Habitations secondaires et Logements occasionnels	Logements vacants	TOTAL
834	44	111	989
84,3 %	4,4 %	11,2 %	
Nombre moyen d'habitants en résidence principale (en 2019)			2,37

Figure 4 : Rendu graphique de la répartition des logements sur la commune (2019)



B.4. ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL

Données source : site internet « <http://www.corneilla-la-riviere.fr/> »

B.4.A. RECENSEMENT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES OU ASSIMILÉES

Sur le territoire de la commune, il existe une **zone d'activités économiques (établissements industriels, artisanales et/ou assimilés)** : Zone d'activités économiques de las Couloumines.

Le bureau d'études détaille ci-dessous une liste non exhaustive des activités que l'on retrouve sur la commune :

- **Activité industrielle ou assimilée** : Produit de la Ferme, caves
- **Activité médicale ou paramédicale** : Hypnothérapeute, Infirmiers, Médecins généralistes, Kinésithérapeute – Ostéopathe, Orthophoniste, Praticien Acupuncture, Réflexologues / Réflexothérapeutes
- **Activité d'enseignement** : Écoles,
- **Activité touristique** : -
- **Activité alimentaire** : Épicerie, Boulangerie,
- **Activité de restauration** : Restaurant, Café, Cantine scolaire. Il est à noter qu'aucune préparation culinaire n'est réalisée sur place.
- **Activité de services généraux** : Bureau de poste, Tabac Presse, Jardinier, travaux d'entretien et aménagement de jardin
- **Activité artisanale** : Maçon, Électricien, Plomberie, Menuiserie, Peinture, Carrosserie peinture, Garage automobile,
- **Activité de loisirs** : Stade,
- **Autres activités** : Salon de coiffure...

Tableau 12 : Détermination des établissements industriels ou assimilés

Identification	Localisation	Activité	Consommation annuelle
Café des Sports	1 bis rue de la Clave Verte	Bar - Restaurant	-
Bar Triple Hop	22 place de la République	Bar - Restaurant	
Las patatas espantadas	104 route nationale	Traiteur, Pizzeria	-
Crystal Traiteur	1 bis rue Joseph Sébastien Pons	Traiteur, Pizzeria	-
Le moulin de Minerve	64 route nationale	Producteurs (huile)	-
Domaine Boucabeille	RD 614	Vinification	-
Domaine de la coume majou	11 rue de l'église	Vinification	-
Domaine La Beille	18 rue Saint Jean	Vinification	-
Domaine Lafforgue	26 bis route nationale	Vinification	-
La ferme catalane	RD 614	Produit de la Ferme	-
Garage LM	ZA Las Coloumines	Garage automobile	

B.4.A. ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET POPULATION SAISONNIÈRE

La commune dispose d'un potentiel touristique par la présence de sentiers de randonnée ou encore avec l'œnotourisme.

Au niveau de l'accueil des touristes, la commune possède :

Tableau 13 : Détermination des hébergements sur la commune

Identification	Localisation	Capacité d'accueil	
Résidences secondaires	-	44 u	132 hab.
Gîtes de France	route nationale	1 u	3 hab.
Maison de village avec jardin	rue du 19 Août	1 u	3 hab.
Gîte avec piscine	64 route nationale	1 u	3 hab.
Population de pointe			≈140 habitants

D'après les estimations du bureau d'études, la population de pointe pourrait augmenter d'environ + 140 habitants. **En période d'occupation maximale**, on peut donc estimer une **population de pointe d'environ 2 160 habitants**.

Tableau 14 : Détermination de la population permanente et de pointe sur la commune¹

Population permanente	2 021 habitants
Population secondaire estimée par le bureau d'études	+140 habitants
Population de pointe	≈2 160 habitants

¹ Données Mairie en 2021

C. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA GESTION DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

C.1. MODALITÉS DE GESTION DU SERVICE D'AEP

C.1.A. MODALITÉS DE GESTION DU SERVICE D'AEP

La gestion de l'alimentation en eau potable se fait **en régie directe par la commune.**

C.1.B. PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET ORGANISATION DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La gestion et l'exploitation du système d'alimentation en eau potable est réalisée par 2 agents techniques de la commune affectés à temps partiel.

Aucune astreinte n'est effectuée par les agents techniques pour assurer une présence continue.

Les travaux sur le réseau sont confiés à un prestataire externe à partir de marché public (pas de marché à bon de commande).

C.2. PRIX DE L'EAU

Source : Données « RPQS Eau potable et assainissement 2021 » et « service-eau-France 2021 »

C.2.A. TARIFICATION DE L'EAU

Pour calculer le prix moyen de l'eau, la consommation de référence retenue est de 120 m³/an.foyer. Le BE doit réaliser une analyse du prix total de l'eau en retenant ce volume comme référence.

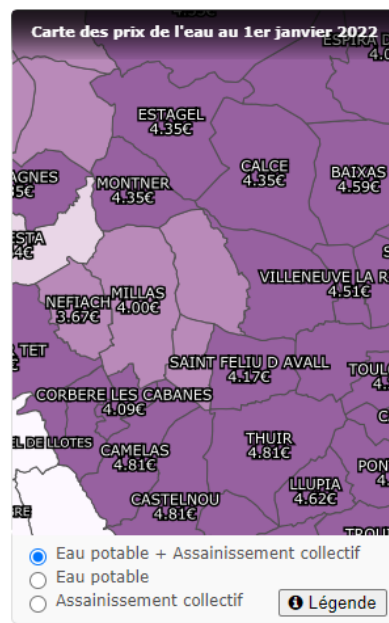
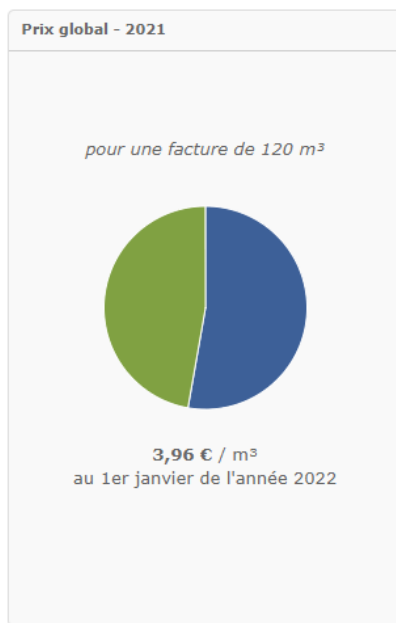
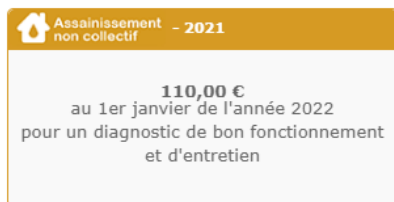
Tableau 15 : Prix de l'eau au m³

		Prix Unitaire (en €HT)	Taux TVA (en %)	Total (en €HT)	Montant TVA (en €)	Total (en €TTC)
Distribution de l'eau potable						
Part de la collectivité						
PART FIXE "EAU POTABLE"	Abonnement	35,00 €		35,00 €HT	0,00 €	35,00 €TTC
PARTS VARIABLES	Prix m ³ AEP (part communale)	1,52 €/m ³		182,40 €HT	0,00 €	182,40 €TTC
Taxes et Redevances						
REDEVANCES	Lutte contre la pollution	0,28 €/m ³		33,60 €HT	0,00 €	33,60 €TTC
TAXES	TVA	0,00 €/m ³	0,0%	0,00 €HT	0,00 €	0,00 €TTC
Collecte et traitement des eaux usées						
Part de la collectivité						
PART FIXE "EAUX USEES"	Abonnement	35,00 €		35,00 €HT	0,00 €	35,00 €TTC
PARTS VARIABLES	Prix m ³ EU (part communale)	1,42 €/m ³		170,40 €HT	0,00 €	170,40 €TTC
Taxes et Redevances						
REDEVANCES	Modernisation des réseaux	0,15 €/m ³		18,00 €HT	0,00 €	18,00 €TTC
TAXES	TVA	0,00 €/m ³	0,0%	0,00 €HT	0,00 €	0,00 €TTC
TOTAL				474,40 €HT	0,00 €	474,40 €TTC
TOTAL Eau potable				217,40 €HT	0,00 €	217,40 €TTC
TOTAL Eaux usées				205,40 €HT	0,00 €	205,40 €TTC
TOTAL Redevance				51,60 €HT	0,00 €	51,60 €TTC
TOTAL Taxes				0,00 €HT	0,00 €	0,00 €TTC
TOTAL				474,40 €HT	0,00 €	474,40 €TTC
TOTAL pour 1 m³ Eau potable				2,09 €HT/m ³	0,00 €/m ³	2,09 €TTC/m³
TOTAL pour 1 m³ Eaux usées				1,86 €HT/m ³	0,000 €/m ³	1,86 €TTC/m³
TOTAL pour 1 m³ Eau potable (hors redevance)				1,81 €HT/m ³	0,000 €/m ³	1,81 €TTC/m ³
TOTAL pour 1 m³ Eaux usées (hors redevance)				1,71 €HT/m ³	0,00 €/m ³	1,71 €TTC/m ³

Source : services.eaufrance.fr/donnees/commune/66058

Tarifs

En savoir plus sur le calcul des tarifs



Pour une **consommation de référence retenue à 120 m³/an.abonné**, le prix total de l'eau est de **427,40 €TTC**. Le **prix total de l'eau calculé** est de **3,95 €TTC/m³** :

- le prix de l'eau potable est **de 217,40 €TTC soit 1,81 €TTC/m³**
- le prix de l'assainissement collectif est **de 205,40 €TTC soit 1,71 €TTC/m³**
- le prix de la redevance est **de 51,60 € soit 0,43 €/m³**.

Remarque : A titre de comparaison, en 2014, l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, mis en œuvre par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) avec l'appui des services de l'État, a publié son 6^{ème} rapport sur les données 2014 des services : **3,98 € TTC/m³, c'est le prix moyen de l'eau potable et de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2015** (pour une consommation annuelle de 120 m³).

C.2.B. CALCUL DU PRIX DE RÉFÉRENCE

(cf. Conditions générales d'attribution et de versement des aides de RMC, hors aides à la performance épuratoire, délibération N°2018-35 du 29 octobre 2018)

Pour répondre aux critères d'éligibilité des aides de l'Agence de l'Eau, il est exigé que le **prix de référence** soit :

- au moins égal à **1,00 €HT/m³** pour l'eau potable,
- et **1,00 €HT/m³** pour l'assainissement.

Aucune taxe n'est appliquée sur la commune.

Le **prix de l'assainissement** calculé hors redevance pour une consommation retenue à 120 m³ consommé est de **1,71 €HT/m³**.

Le prix de l'eau potable calculé hors redevance pour une consommation retenue à 120 m³ consommé est de **1,81 €HT/m³**.

L'analyse des factures eau potable et assainissement permet de confirmer que **la commune répond aux critères d'éligibilité des aides de l'Agence de l'Eau** pour l'eau potable et l'assainissement.

C.3. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'analyse des ressources en eau potable s'est faite à **partir des données récoltées auprès de la collectivité** (fichier « Rôle des Eaux » + RPQS) et **de SISPEA**¹. Ces données permettent de réaliser un état des productions et des consommations en eau potable :

- volume de production et distribution annuelle,
- calcul des ratios de consommation,
- estimation théorique des volumes d'eaux usées attendus à la station d'épuration.

C.3.A. ÉTUDE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

L'**observatoire national des services d'eau et d'assainissement** met à disposition l'intégralité de ses données validées sous forme de jeux de données comportant la description de chaque service (et de chaque ouvrage, pour l'eau potable et l'assainissement collectif), ses indicateurs descriptifs ou de performance et les variables permettant de les calculer (<http://www.services.eaufrance.fr>).

La description des services et des ouvrages provient des **Directions Départementales des Territoires (DDT)** et représente un recensement complet des services existants.

Les données annuelles sur le prix et la performance des services publics d'eau potable (indicateurs et variables) sont fournies par les collectivités et vérifiées par les DDT et synthétisées par le **SISPEA**.

L'analyse des données SISPEA permet au bureau d'études :

- de présenter les **volumes annuels produits et consommés**,
- de présenter divers **indicateurs et variables de performance des services publics d'eau potable**.

Le bureau d'études présente dans le *Tableau 16 : Présentation des données d'eau potable et d'assainissement de la commune (de 2016 à 2020)* en page 44 et la *Figure 5 : Répartition des volumes produits et consommés par la commune (de 2016 à 2020)* en page 45 le résultat de ces analyses.

Sur la période allant de 2017 à 2021, les consommations à usage strictement domestique (89 à 100 l/j/hab avec une moyenne calculée à 93 l/j.hab.) sont inférieures par rapport à l'évaluation de la consommation domestique moyenne (de l'ordre de 120 à 200 l/j/hab.).

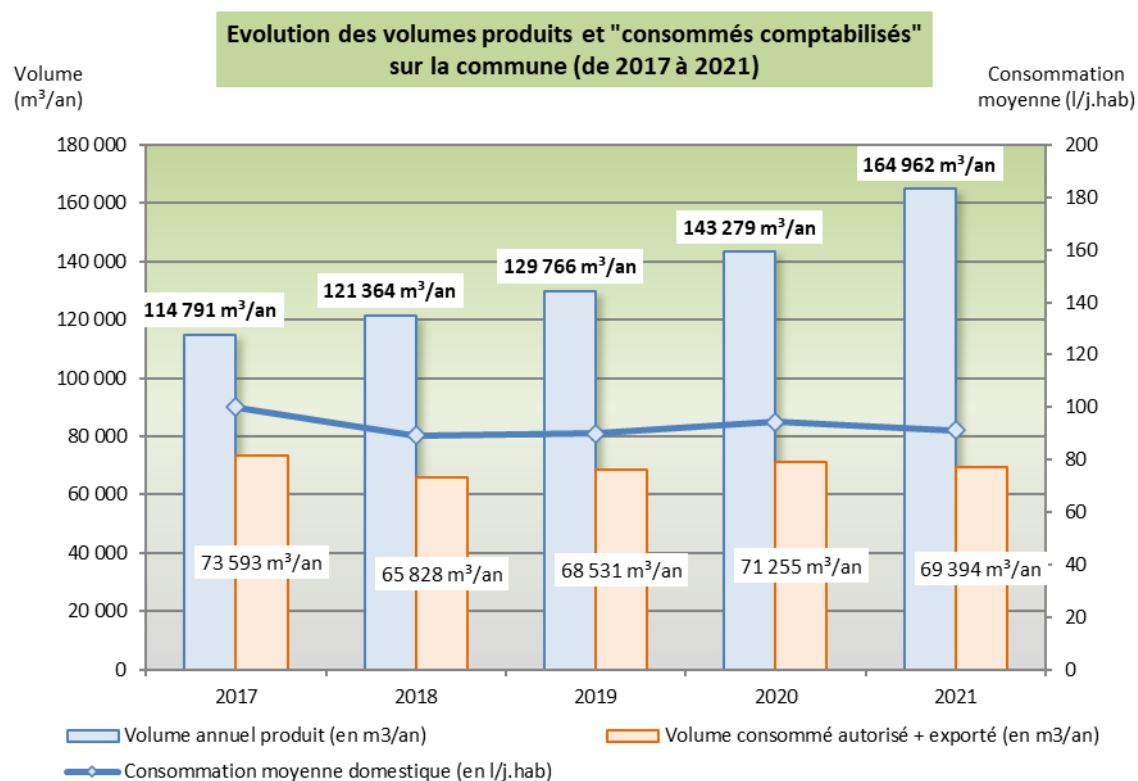
Pour l'année 2021 (dernière année disponible pour les données SISPEA), **la consommation à usage strictement domestique est de 91 l/j.hab.**

¹ SISPEA = Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement

Tableau 16 : Présentation des données d'eau potable et d'assainissement de la commune (de 2017 à 2021)

	Libellé	Méthode de calcul	2017	2018	2019	2020	2021
DONNEES "AEP" (source : Données SISPEA)							
Estimation du nombre d'habitants desservis	D101.0	-	2 000 hab.	2 000 hab.	2 020 hab.	2 000 hab.	2 000 hab.
Nombre d'abonnés	VP.056	-	1 002 ab.	1 000 ab.	1 059 ab.	1 042 ab.	1 050 ab.
Volume annuel produit (en m³/an)	VP.059	-	114 791 m³/an	121 364 m³/an	129 766 m³/an	143 279 m³/an	164 962 m³/an
Volume journalier produit (en m³/j)	V0	VP.059 /365 j	314 m³/j	333 m³/j	356 m³/j	393 m³/j	452 m³/j
Volume importé (acheté à d'autres services d'eau potable) (en m³/an)	VP.060	-	0 m³/an	0 m³/an	0 m³/an	0 m³/an	0 m³/an
Volume exporté (vendu à d'autres services d'eau potable) (en m³/an)	VP.061	-	0 m³/an	0 m³/an	0 m³/an	0 m³/an	0 m³/an
Volume prélevé (en m³/an)	VP.062	-	120 881 m³/an	127 727 m³/an	136 309 m³/an	156 987 m³/an	158 349 m³/an
Volume comptabilisé domestique (en m³/an)	VP.063	-	72 973 m³/an	65 178 m³/an	66 399 m³/an	68 927 m³/an	66 522 m³/an
Volume comptabilisé non domestique (en m³/an)	VP.201	-	0 m³/an	0 m³/an	1 200 m³/an	1 396 m³/an	1 940 m³/an
Volume de service (en m³/an)	VP.220	-	300 m³/an	300 m³/an	520 m³/an	520 m³/an	520 m³/an
Volume consommé sans comptage (en m³/an)	VP.221	-	320 m³/an	350 m³/an	412 m³/an	412 m³/an	412 m³/an
Volumes consommés comptabilisés (en m³/an)	VP.232	VP.063 + VP.201	72 973 m³/an	65 178 m³/an	67 599 m³/an	70 323 m³/an	68 462 m³/an
Volume consommé autorisé + exporté (en m³/an)	VP.233	VP.063+ VP.201 + VP.220 + VP.221 + VP.061	73 593 m³/an	65 828 m³/an	68 531 m³/an	71 255 m³/an	69 394 m³/an
Volume produit + Volume importé (en m³/an)	VP.234	VP.059+ VP.060	114 791 m³/an	121 364 m³/an	129 766 m³/an	143 279 m³/an	164 962 m³/an
Volume journalier consommé (en m³/j)	V1	V5/365 j	202 m³/j	180 m³/j	188 m³/j	195 m³/j	190 m³/j
Consommation moyenne domestique (en l/j.hab)	1 EH	VP.063 x 1000 / (D101.0 x 365 j)	100 l/j/hab.	89 l/j/hab.	90 l/j/hab.	94 l/j/hab.	91 l/j/hab.
INDICATEUR DE PERFORMANCE "AEP"							
Linéaire de réseau hors branchements (en km)	VP.077	-	11,0 km	11,0 km	11,0 km	11,0 km	11,0 km
Volume mis en distribution (en m³/an)	V2	(VP.059 + VP.060) - (VP.061)	114 791 m³/an	121 364 m³/an	129 766 m³/an	143 279 m³/an	164 962 m³/an
Volume de perte (en m³/an)	V3	(VP.059 + VP.060) - (VP.061 + VP.063 + VP.201 + VP.220 + VP.221)	41 198 m³/an	55 536 m³/an	61 235 m³/an	72 024 m³/an	95 568 m³/an
Indice Linéaire de Consommation (en m³/j/km)	VP.224	(VP.063+ VP.201 + VP.220 + VP.221 + VP.061) / (VP.077 x 365)	18,3 m³/j/km	16,4 m³/j/km	17,1 m³/j/km	17,7 m³/j/km	17,3 m³/j/km
Rendement du réseau de distribution (en %)	P104.3	(VP.061 + VP.063 + VP.201 + VP.220 + VP.221) x 100 / (VP.059 + VP.060)	64,1 %	54,2 %	52,8 %	49,7 %	42,1 %
Indice linéaire des volumes non comptés (en m³/j/km)	P105.3	((VP.059 + VP.060) - (VP.061 + VP.063 + VP.201)) / (VP.077 * 365)	10,4 m³/j/km	14,0 m³/j/km	15,5 m³/j/km	18,2 m³/j/km	24,0 m³/j/km
Indice Linéaire de Perte en réseau (en m³/j/km)	P106.3	((VP.059 + VP.060) - (VP.061 + VP.063 + VP.201 + VP.220 + VP.221)) / (VP.077 x 365)	10,3 m³/j/km	13,8 m³/j/km	15,3 m³/j/km	17,9 m³/j/km	23,8 m³/j/km
Rendement Décret (seuil par défaut) (en %)	VP.226	85% ou (65 + VP.054 / 5)	68,7 %	68,3 %	68,4 %	68,5 %	68,5 %
DONNEES "EU" (source : Données SISPEA)							
Nombre d'habitants desservis	D201.0	-	2 000 hab.	2 000 hab.	2 020 hab.	2 000 hab.	2 000 hab.
Estimation du volume rejeté au réseau EU (coefficient de restitution de 90%)	Vsteu	(1 EH x 0,9 x D201.0)/1000	180 m³/j	161 m³/j	164 m³/j	170 m³/j	164 m³/j

Figure 5 : Répartition des volumes produits et consommés par la commune (de 2017 à 2021)



C.3.B. ESTIMATION DU VOLUME JOURNALIER ATTENDU À L'EXUTOIRE DU RÉSEAU

L'analyse de ces fichiers permet au bureau d'études de déterminer les **volumes moyens rejetés au réseau d'eaux usées**.

Pour l'année 2021, une estimation du volume journalier d'eaux usées attendu à l'exutoire du réseau supposé sain (en fonction de la consommation moyenne de 2021) serait théoriquement de **≈164 m³/j soit 1 EH « eaux usées » = 82 l/j.hab**.

PARTIE N°3 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

A. GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La gestion de l'assainissement non collectif sur la commune a été confiée au **Service Public d'Assainissement Non Collectif des PO (SPANC 66)**.

B. MODALITÉS DE GESTION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La gestion de l'assainissement collectif se fait **en régie directe par la commune**.

C. PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET ORGANISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La gestion et l'exploitation du système d'assainissement est réalisée par 2 agents techniques de la commune affectés à temps partiel.

Aucune astreinte n'est effectuée par les agents techniques pour assurer une présence continue.

La commune a un **contrat d'entretien du réseau** (curage...) avec la société **La Pyrénéenne** qui réalise le curage annuel du réseau.

Les travaux sur le réseau sont confiés à un prestataire externe à partir de marché public (pas de marché à bon de commande).

D. TAUX DE RACCORDEMENT

(Données SISPEA + Données RPQS, 2021)

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 99,72% en 2021.

E. ASSIETTE DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

(Données SISPEA, 2017 à 2021)

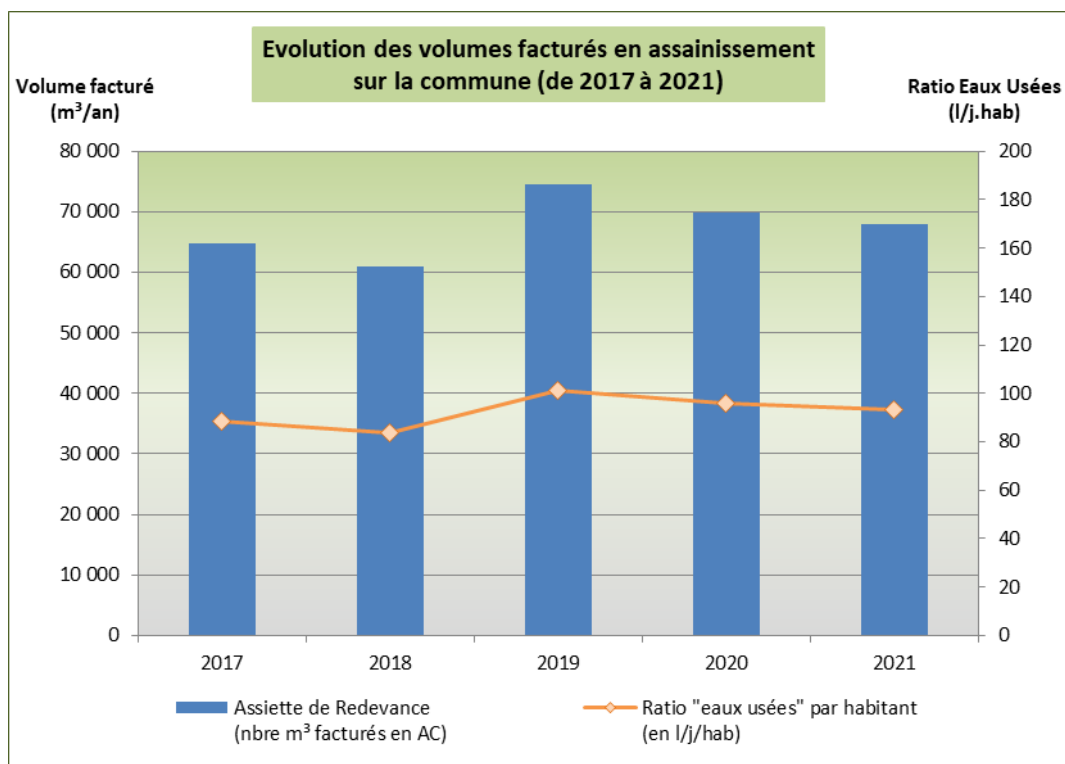
Sur la période allant de 2017 à 2021, l'assiette de la redevance assainissement, en m³/an sur la commune, s'élève à :

Tableau 17 : Assiette de la redevance assainissement sur la commune entre 2016 et 2020

	Indicateur et Valeur de performance	2017	2018	2019	2020	2021
Pop commune adhérente	-	2 033 hab.	2 033 hab.	2 033 hab.	1 991 hab.	2 013 hab.
Nombre d'habitants desservis	D201.0	2 000 hab.	2 000 hab.	2 020 hab.	2 000 hab.	2 000 hab.
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	P201.1	100,0%	100,0%	51,9%	98,1%	99,7%
Nombre d'abonnés	VP.056	999 ab.	999 ab.	1 049 ab.	1 042 ab.	1 050 ab.
Nombre d'abonnés NON domestiques	-	0 ab.	0 ab.	0 ab.	0 ab.	0 ab.
Linéaire de réseau hors branchements	VP.077	11,0 km	9,0 km	10,0 km	11,0 km	11,0 km
Assiette de Redevance (nbre m ³ facturés en AC)	VP.068	64 658 m ³ /an	61 018 m ³ /an	74 610 m ³ /an	69 868 m ³ /an	67 891 m ³ /an
Ratio "eaux usées" par habitant (en l/j/hab)	(VP.068 x 1000) / (D201.0 x 365 j.)	88,6 l/j.hab	83,6 l/j.hab	101,2 l/j.hab	95,7 l/j.hab	93,0 l/j.hab
Volume journalier (en m ³ /j)	VP.068 / 365 j.	177,1 m ³ /j	167,2 m ³ /j	204,4 m ³ /j	191,4 m ³ /j	186,0 m ³ /j

En 2021, les données récoltées auprès du service SISPEA indiquent un ratio moyen par habitants de 93,0 l/j.hab. Ce ratio correspond à la tranche basse du ratio théorique classique de 100 à 200 l/j/hab.

Figure 6 : Evolution des volumes facturés et du ratio « eaux usées » sur la commune (de 2017 à 2021)



PARTIE N°4 : CAMPAGNE DE RECONNAISSANCE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT : ÉTAT DES LIEUX

A. APPROCHE BIBLIOGRAPHIQUE

Dans un premier temps, le **groupement de bureaux d'études** s'est appuyé sur les informations fournies par :

- le service administratif et technique de la commune
- les propres recherches du bureau d'études
- et le SATEP.

Cette étape nécessaire permet aux bureaux d'études de localiser les principaux ouvrages et équipements particuliers présents sur le réseau.

B. CAMPAGNE DE RECONNAISSANCE

Le **groupement** a réalisé **plusieurs visites de reconnaissance afin de connaître les modalités de fonctionnement du réseau et l'état des infrastructures.**

Le diagnostic du réseau d'assainissement commence en premier lieu par une approche visuelle des regards de visite.

Ce repérage permettra d'appréhender le fonctionnement de l'ensemble du réseau par :

- la vérification et la mise à jour du tracé des plans du réseau (nature et dimension du réseau, sens d'écoulement...),
- la localisation précise des ouvrages particuliers présents sur le réseau ; déversoirs d'orage, chasses d'égouts, postes de relevage...
- et la localisation des désordres visibles dans les regards de visite.

Ces investigations ont abouti à :

- **l'établissement de fiches techniques des regards de visite** contenant toutes les informations recueillies lors de la visite des regards (caractéristiques de chaque ouvrage recensé) **fourni dans le SIG du réseau d'assainissement**
- **l'établissement de fiches techniques des ouvrages** (déversoirs) contenant toutes les informations recueillies lors de la visite des ouvrages (caractéristiques de l'ouvrage recensé),
- et **une cartographie du réseau d'assainissement et des « secteurs sensibles »** (en fonction d'anomalies détectées par secteurs et du nombre de regards de visite ouverts).

C. GÉORÉFÉRENCEMENT DES OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le 19 juin 2014, le **Décret n°2014-627 du 17 juin 2014 relatif aux travaux effectués à proximité des réseaux de transport et de distribution** est paru au journal officiel.

L'Arrêté modifiant divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux de transport, de distribution et au téléservice «reseaux-et-canalisation.gouv.fr» a suivi le 18 juin 2014 avec une parution le 29 juin 2014 au Journal Officiel.

Les **classes de précision A, B ou C** permettent de caractériser le niveau de qualité de la connaissance de l'emplacement des réseaux. Elles sont définies à l'**article 1er de l'arrêté « DT-DICT » du 15 février 2012**. Tout exploitant de réseau enterré ou aérien, sensible ou non sensible pour la sécurité, a obligation de ranger tous les tronçons des réseaux qu'il exploite dans l'une de ces 3 classes de précision lorsqu'il répond à une DT ou à une DICT.

Dans le cadre de l'étude, un géoréférencement des équipements (regards, chasses) et des ouvrages (poste de refoulement, STEP et surface d'emprise) a été réalisé.

De ce fait, les équipements localisés (335 u) ainsi géoréférencés sont classés en :

- **classe A de précision** pour 302 équipements (90,1%)
- **classe B de précision** pour 25 équipements (7,5%)
- **classe C de précision** pour 0 équipement
- **classe inconnue** (sous bitume, sous terre, propriété privée) pour 8 équipements (2,4%).

Tableau 18 : Classes de précision des équipements et des canalisations du réseau d'eaux usées

Classe de précision	Regard de visite		Chasse d'égout		Total	
Classe A < 40 cm	297 u	90,0%	5 u	100,0%	302 u	90,1%
Classe B entre 40 cm et 1,5 m	25 u	7,6%	0 u	0,0%	25 u	7,5%
Inconnu	8 u	2,4%	0 u	0,0%	8 u	2,4%
TOTAL REPERTORIE	330 u		5 u		335 u	

Non localisé	14 u	4,1%	0 u	0,0%	14 u	4,0%
TOTAL REPERTORIE	344 u		5 u		349 u	

Concernant les canalisations du réseau d'eaux usées, elles sont classées en fonction de la classe de précision des équipements du réseau et de l'environnement de la canalisation :

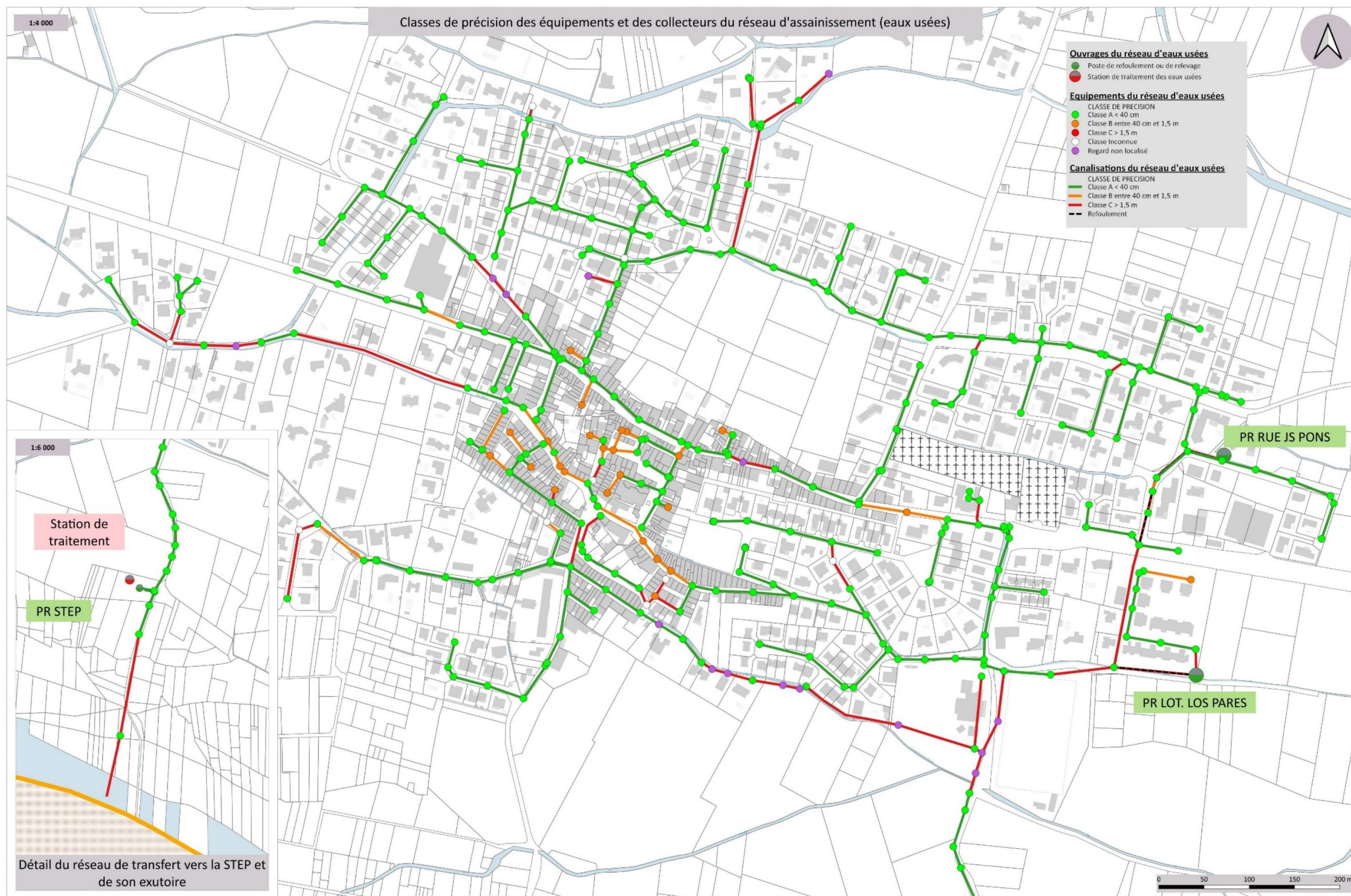
- **classe A de précision** pour 68,3% des conduites
- **classe B de précision** pour 8,1% des conduites
- **classe C de précision** pour 23,6% des conduites.

Tableau 19 : Classes de précision des conduites du réseau d'eaux usées

Classe de précision	Gravitaire		Refoulement		Exutoire		TOTAL	
Classe A < 40 cm	7 643,0 ml	71,4%		0,0%	89,5 ml	0,8%	7 732,5 ml	68,3%
Classe B entre 40 cm et 1,5 m	917,2 ml	8,6%		0,0%		0,0%	917,2 ml	8,1%
Classe C > 1,5 m	2 138,1 ml	20,0%	260,2 ml	2,4%	272,4 ml	100,0%	2 670,7 ml	23,6%
TOTAL	10 698,3 ml		260,2 ml		361,9 ml		11 320,4 ml	

Le plan présentant les classes de précision des équipements et des canalisations du réseau d'eaux usées est présenté sur une cartographie en page suivante :

Carte 15 : Classes de précision des équipements et des collecteurs du réseau d'eaux usées



D. STRUCTURE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de la commune est de type séparatif.

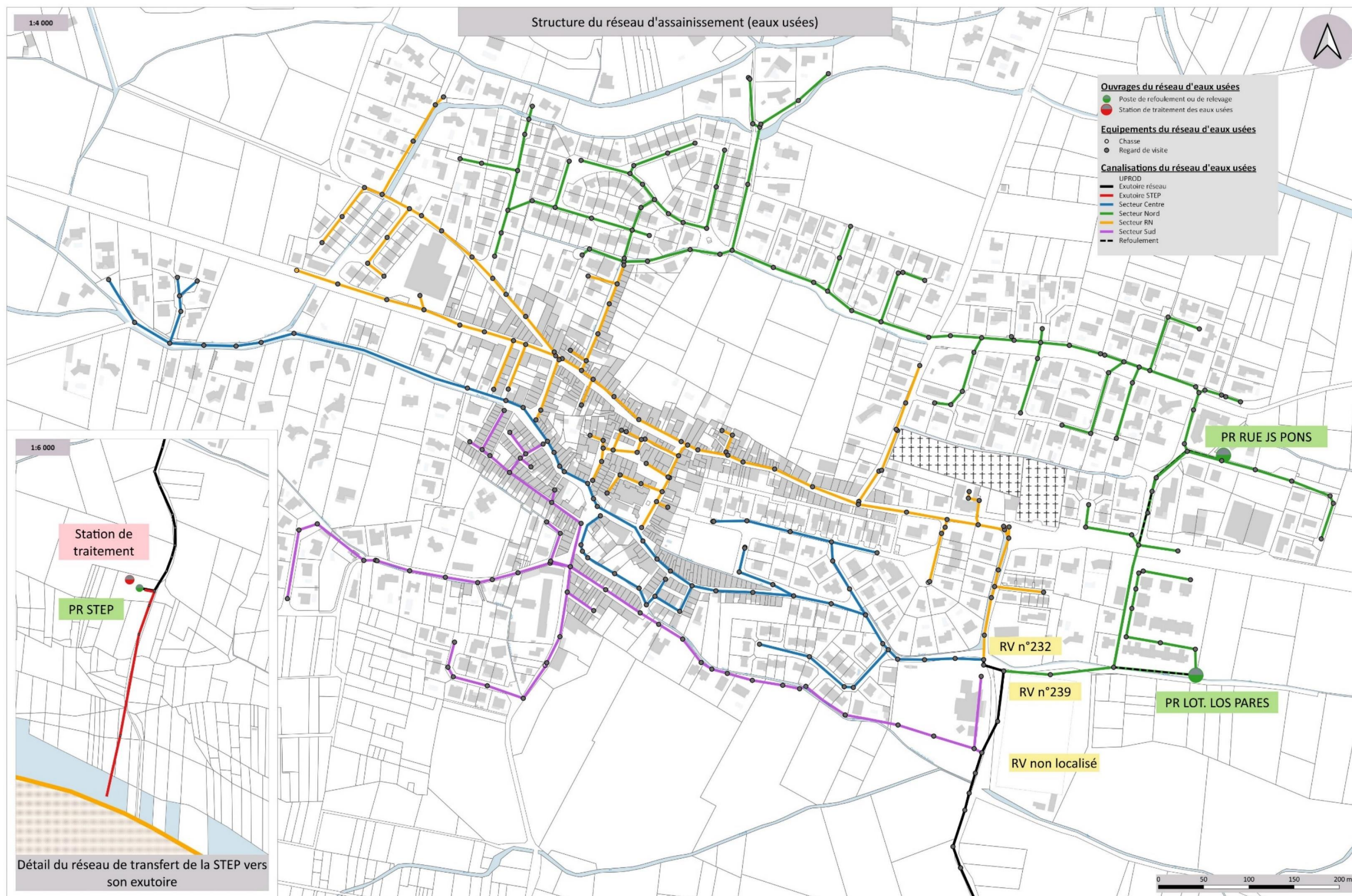
Le réseau possède un **linéaire total de ≈11 300 ml** composé de ≈11 040 ml de réseau gravitaire (collecte + exutoire) et ≈260 ml de refoulement.

Le réseau d'eaux usées est structuré de la manière suivante :

- **le secteur Nord** (linéaire total ≈ 3 620 ml représentant 34% du linéaire total) qui collecte :
 - la Rue de la Garrigue et la Cité Beausoleil au Nord de centre aggloméré
 - le bassin du PR Rue Joseph Sébastien Pons : lotissement « Rue de la Tramontane, Rue des Grenaches et Impasse des Hortes » / la Rue du Clot de Riquou / les lotissements qui se rejettent sur la Rue du Ribéral et sur le Cami de Baixas / la Rue Ludovic Massé / Rue Joseph Sébastien Pons
 - l'Impasse Claude Simon
 - le bassin du lotissement Los Pares
 - l'ensemble se rejette en amont du réseau de transfert vers la STEP au niveau du regard n°232, Cami de las Bosigues
- **le secteur RN** (linéaire total ≈ 2 825 ml représentant 26% du linéaire total) qui collecte les effluents de la Rue et la traverse de Força Real (Cité du Château d'eau / La Carrerade) qui se rejette au niveau du regard n°21, Route Nationale. Le réseau de la Route Nationale récupère en amont les effluents de la Rue du Canigou / Rue des Rosiers / Rue des Lions. Le nouveau réseau en fonte collecte les effluents de la Rue du Vent / Impasse de la Catalogne / Vieux bourg (au niveau du regard n°136 à l'intersection avec la Rue de l'Eglise). A partir de cette jonction, le réseau collecte les effluents de l'Impasse du 14 juillet / Chemin d'Estagel / une partie de la Clave Verte / Impasse Los Pares avant de se rejeter dans le **regard n°238, Rue du Stade**.
- **le secteur Centre** (linéaire total ≈ 2 025 ml représentant 19% du linéaire total) qui collecte les effluents de la Rue du Ruisseau / Rue des Jardins / Rue des Albères / Rue du Moulin à Huile / Lotissement La Clave Verte / Lotissement La Roseraie / Rue du Stade avant de se rejeter au niveau du **regard n°238, Rue du Stade**
- **le secteur Sud** (linéaire total ≈ 1 740 ml représentant 16% du linéaire total) qui collecte les effluents de la Rue Pallagri / Rue de la Tramontane / Rue Neuve / Rue de la Forge / Impasse des Pêchers / Rue des Ecoles. Ces effluents sont collectés au niveau de regard n°208, Rue des Ecoles avant d'emprunter la Rue Saint-Jean puis des parcelles privées en longeant le canal du Moulin avant de se rejeter sur le réseau de transfert vers la STEP au niveau du regard n°336, Cami de las Bosigues (non localisé)
- **le réseau de transfert vers la STEP** (linéaire total ≈ 470 ml représentant 5% du linéaire total) collecte l'ensemble des effluents des différents secteurs.

Le plan présentant la structure du réseau d'assainissement est présenté sur une cartographie en page suivante :

Carte 16 : Structure du réseau d'assainissement



PARTIE N°5 : DESCRIPTIF DÉTAILLE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (OUVRAGES, ÉQUIPEMENTS ET CANALISATIONS)

Un **Système d'Information Géographique** (ou SIG) reste un outil incontournable pour réaliser l'inventaire du réseau d'assainissement. Il permet de **localiser**, de le **répertorier** et de pouvoir faire par la suite, des **mise à jour régulières**.

Pour le 31 décembre 2013, les collectivités locales et les délégataires de leurs réseaux devaient réaliser un **descriptif détaillé de leurs réseaux d'eau potable et d'assainissement** :

- Code de l'Environnement,
- Code Général des Collectivités Territoriales,
- Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle 2,
- Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable,
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Ce descriptif comprend un plan ainsi qu'un inventaire des réseaux. Il doit être mis à jour et complété chaque année.

Plusieurs guides concernant la gestion patrimoniale des réseaux ont été rédigés à partir des décrets cités précédemment :

- Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement : De l'état des réseaux à la planification de leur réhabilitation - Outils, méthodes et perspectives (01/2013).
- Inventaire des réseaux d'eau et d'assainissement - AMF, FP2E, FDEI, Syntec Ingénierie, CINOV et Canaliseurs de France (11/2013),
- Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement - ASTEE : Bonnes pratiques, Aspects techniques et financiers (12/2015).

Le bureau d'étude s'appuiera sur ces guides et sur le repérage réalisé au préalable pour **réaliser le descriptif détaillé du réseau d'assainissement** en incluant :

- un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages,
- un inventaire des réseaux comprenant :
 - les linéaires des canalisations,
 - les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations,
 - la catégorie de l'ouvrage au sens de la nouvelle réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux,
 - et diverses informations cartographiques nécessaires notamment pour la programmation et la hiérarchisation des travaux (importance de l'ouvrage dans le réseau, niveau de trafic aux abords de la canalisation, sensibilité du milieu récepteur...).

Les chapitres suivants présentent le descriptif détaillé du réseau d'assainissement collectif de la commune.

A. PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE COLLECTE

A.1. CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU D'EAUX USÉES

Le plan du réseau d'assainissement est présenté :

- sur une planche cartographique fourni avec le rapport :

Planche cartographique N°1 : Plan du réseau d'assainissement

- sur un plan présentant les équipements et ouvrages du réseau d'eaux usées en page suivante : Les regards visités seront reconnus par une numérotation sur le tampon des regards ouverts échantillonnés.

Carte 17 : Plan du réseau d'assainissement

A.2. ÉQUIPEMENTS PARTICULIERS

Les différents ouvrages sont recensés dans le tableau suivant. Ce recensement a été établi à partir :

- des visites de terrain,
- et des plans du réseau d'assainissement de la commune fourni par la commune.

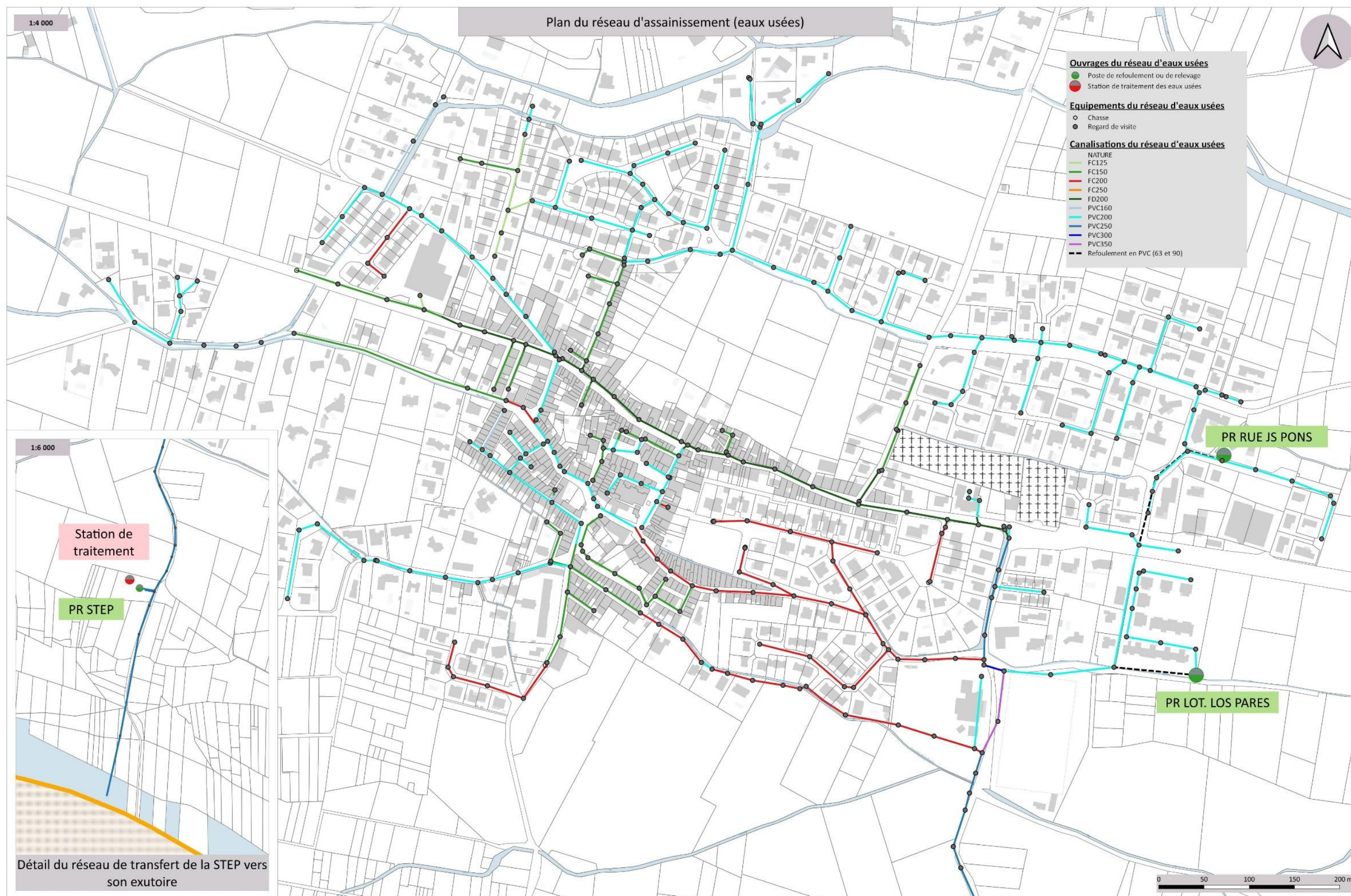
Tableau 20 : Equipements et ouvrages composant le réseau d'assainissement de la commune

	Répertorié	Visités	Pourcentage
Regards de visite	344 u	291 u	84,6%
Chasses d'eau	5 u	5 u	100%
Total	349 u	296 u	84,8%
Trop-plein	1 u	1 u	-
Postes de refoulement et relevage	3 u	0 u	-
Station de traitement des eaux usées	1 u	0 u	-

Au total, 349 équipements de visite (regards et chasses) ont été répertoriés sur le réseau d'eaux usées de la commune. 296 équipements ont été visités (≈85%).

Sur chaque regard visité, un inventaire a été réalisé et comporte les informations suivantes :

- informations générales : référence de l'ouvrage, date...
- localisation de l'ouvrage,
- caractéristiques de l'ouvrage : nature de l'effluent, fonction de l'ouvrage,
- caractéristiques des canalisations : diamètre, matériau, côte fil d'eau, photographie de l'ouvrage,
- caractéristiques sur la structure de l'ouvrage : caractéristiques du tampon, de la réhausse, des éléments droits, du fond de regard...
- caractéristiques sur l'écoulement des effluents : présence de dépôt, stagnation, mise en charge...
- caractéristiques sur le volume des effluents : intrusion d'eaux claires, et des observations diverses (si nécessaires).



A.2.A. REGARDS DE VISITE

Le diagnostic du réseau d'assainissement a commencé par une approche visuelle des regards de visite.

Au total, 344 regards de visite ont été répertoriés sur le réseau et 330 regards ont été localisés (visités, enterrés, goudronnés, verrouillés, indisponibles ou en propriétés privées)

Pour réaliser le diagnostic, **291 regards** (84,6%) **ont été ouverts et inspectés visuellement.**

Pour rappel, dans le cadre de l'étude, l'exploitant est en charge de la mise en conformité des regards inaccessibles.

Tableau 21 : Regards de visite composant le réseau d'assainissement de la commune

Accessibilité à l'équipement	Quantité	%
Indisponible	10 u	2,9%
Non localisé	14 u	4,1%
Sous bitume	14 u	4,1%
Sous terre	1 u	0,3%
Verrouillé	14 u	4,1%
Visité	291 u	84,6%
TOTAL	344 u	

A.2.B. CHASSES D'ÉGOUT

Une **chasse d'égout** est un regard de visite équipé d'un réservoir qui permet un écoulement d'eau rapide pour vidanger une canalisation.

Au total, 5 chasses d'égout ont été répertoriées et localisées sur le réseau.

Pour réaliser le diagnostic, **toutes les chasses ont pu être visitées. Elles sont hors services** (robinet hors service) **ou arrêtées** (présence d'un robinet mais absence d'eau à son ouverture) :

- Chasse n°187 (Route Nationale) : hors service (robinet condamné)
- Chasse n°203 (Rue des Ecoles) : hors service (absence de robinet)
- Chasse n°261 (Parking La Clave Verte) : arrêtée (présence d'un robinet fermé)
- Chasse n°268 (Parking La Clave Verte) : hors service (présence d'un robinet bloqué)
- **Chasse n°274 (Lotissement La Clave Verte) : présence d'un écoulement.** Le robinet fuit et un jaugeage du débit de fuite a été calculé à 0,025 l/s (soit $\approx 0,1 \text{ m}^3/\text{h}$) à l'aide d'une éprouvette. L'exploitant a rapidement procédé à son arrêt par l'intermédiaire de la fermeture de la vanne d'eau potable alimentant la chasse.

Photographie 1 : Planche photographique représentant la chasse d'eau



Chasse n°187 (Route Nationale) : hors service



Chasse n°203 (Rue des Ecoles) : hors service (absence de robinet)



Chasse n°261 (Parking La Clave Verte) : arrêtée



Chasse n°268 (Parking La Clave Verte) : hors service



Chasse n°274 (Lotissement La Clave Verte) : présence d'un écoulement (débit de fuite $\approx 0,1 \text{ m}^3/\text{h}$)

A.2.C. DÉVERSOIRS D'ORAGE ET TROP-PLEIN

Un **déversoir d'orage** est un ouvrage utilisé sur le réseau d'assainissement ou dans un poste de relevage (on parle de **trop-plein**) permettant de rejeter une partie des effluents dans le milieu naturel. Il se situe en certains points du réseau et/ou en amont immédiat de la station d'épuration. Le déversoir d'orage est une sorte de soupape de sécurité du réseau d'assainissement. Ces « débordements » du réseau d'égouts, lors des pluies ou de bouchage du réseau, peuvent causer de fortes pollutions dans l'environnement.

Selon les textes, les déversoirs d'orage doivent être conçus et exploités de manière à éviter les fuites et à acheminer à la station d'épuration les flux correspondant à un débit de référence (calculé par rapport à la pluviosité sur l'agglomération).

« En particulier, aucun déversement ne peut être admis en dessous de leur débit de référence ».

Les prescriptions techniques concernant les déversoirs d'orage sont fixées par l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 « relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO₅ ».

Tableau 22 : Répartition des collecteurs gravitaires selon leur nature et leur diamètre

	Localisation	kg de DBO ₅	Conduite	Exutoire
TP N°1	Ouvrage amont dégrilleur poste de relevage (station de traitement d'eaux usées)	117 kg	PVC Ø250 mm	Exutoire de la STEP

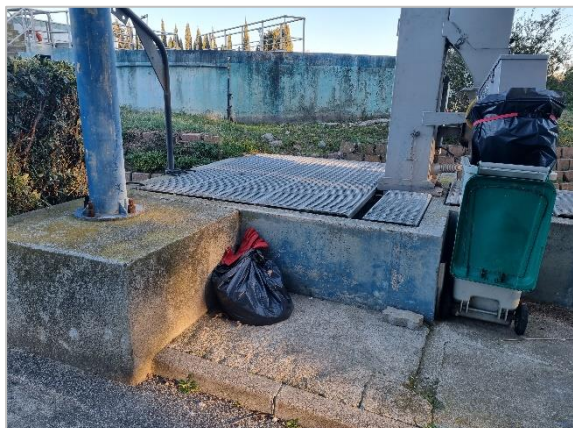
1 trop-plein a été répertorié en amont du poste de relevage de la station de traitement des eaux usées de la commune. Cet équipement permet le délestage de l'ensemble des effluents de la commune représentant 1 950 EH.

Des **traces importantes de débordement** ont été relevées lors de son inspection et confirmées par les traces de mise en charge importantes présentes sur le réseau en amont (Chemin de las Bosigues).

Les prescriptions techniques concernant le trop-plein sont les suivantes :

- le régime d'autosurveillance indique qu'il faut estimer journalièrement les débits rejetés
- le régime de la loi sur l'Eau indique que le trop-plein doit être déclaré.

Photographie 2 : Planche photographique représentant le trop-plein de la station d'épuration



Trop Plein : en amont du dégrilleur du poste de relevage

A.2.D. MAILLAGES

On parle d'un **maillage** lorsque celui-ci **se déverse dans un réseau secondaire d'assainissement**. Il permet le délestage du réseau principal d'assainissement selon des conditions d'opération particulière (par exemple, en cas de bouchage) et permet donc l'évacuation des effluents par un autre réseau secondaire d'assainissement.

Aucun maillage n'a été localisé sur ce réseau.

A.2.E. BRANCHEMENTS

D'après les informations recueillies auprès des données SISPEA (2021), actuellement le réseau d'assainissement compterait :

- **1 050 abonnés** (indicateur de performance VP.056),
- pour **2 000 habitants desservis** (indicateur descriptif D201.0).

Il n'y a **pas de raccordements faisant l'objet d'une convention** sur le secteur de collecte (indicateur descriptif D202.0).

Dans le cadre de l'étude, **aucune étude particulière n'a été menée sur les branchements particuliers**.

A.3. OUVRAGES PARTICULIERS

A.3.A. POSTES DE REFOULEMENT

A l'état actuel, le réseau d'eaux usées est équipé de **2 postes de refoulement sur le réseau d'eaux usées** :

- le **PR Rue Joseph Sébastien Pons** : situé Rue Joseph Sébastien Pons, il collecte l'ensemble des eaux usées de la Rue Joseph Sébastien Pons, Rue Ludovic Massé et d'une majeure partie du bassin de production « secteur Nord ». Cela représente un linéaire total de $\approx 2\,985$ ml. A ce stade de l'étude, le bureau d'études suspecte une entrée importante d'eaux claires parasites permanentes (à confirmer durant la campagne nocturne) ce qui peut entraîner un fonctionnement important des pompes du PR → usure avancée des pompes → consommation électrique importante.

Le refoulement des eaux se fait au niveau du regard de visite n°335 (zone d'activité économique, non visité du fait de son verrouillage).

- le **PR Lotissement Los Pares** : situé à l'entrée du lotissement Los Pares, il collecte l'ensemble des eaux usées du lotissement (linéaire total de ≈ 240 ml).

Le refoulement des eaux se fait au niveau du regard de visite n°242 (chemin de Padraga).

Sur le site de la station d'épuration, un **poste** permet, à l'entrée, le **relevage de l'ensemble des eaux usées de la commune vers les ouvrages de la station**.

Photographie 3 : Planche photographique représentant des postes de relevage et refoulement présents sur le réseau



PR STEP



PR Rue Joseph Sébastien Pons



PR Lotissement Los Pares



A.3.B. STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

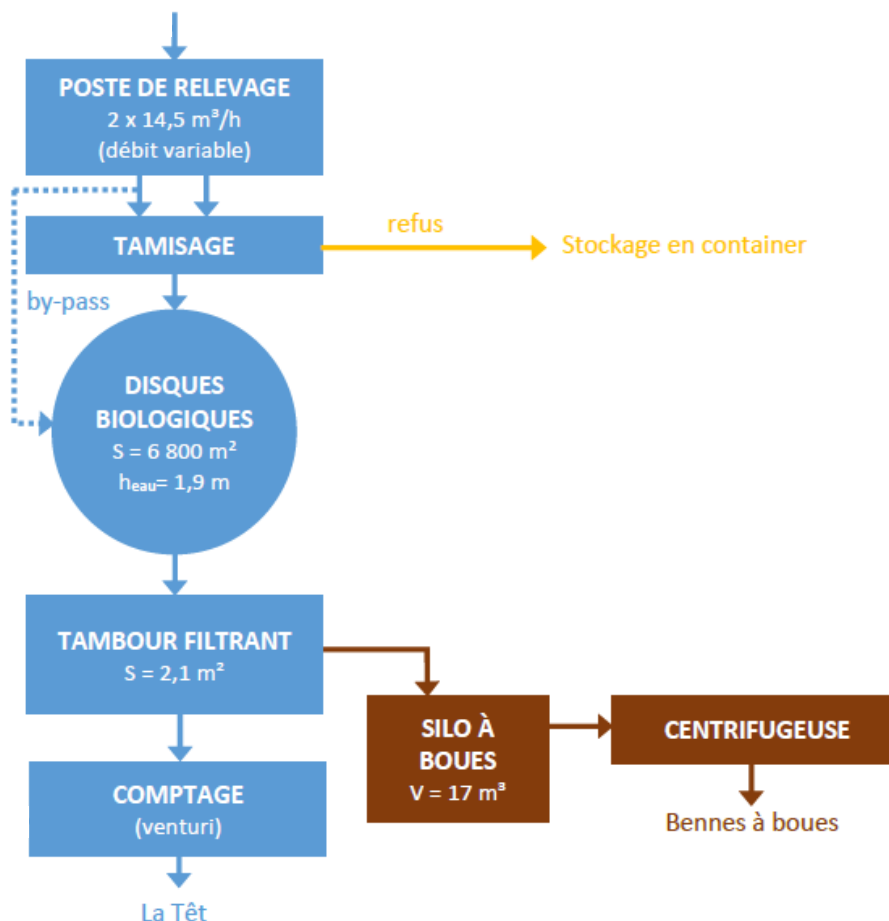
Le système d'assainissement est constitué d'une station de traitement des eaux usées avec les caractéristiques suivantes :

- **capacité nominale organique** = 1 950 EH (117 kg/j de DBO5)
- **capacité hydraulique** = 450 m³/j
- **date de mise en service** = 1998
- **Filière eau** : traitement biologique par bassin d'aération (boue activée aération prolongée à très faible charge) / dégazage / clarification
- **Filière boues** : filtres plantés de roseaux.

Le **rejet de la station d'épuration** s'effectue dans une **eau douce de surface** « La Têt ».

A la suite des bilans annuels d'autosurveillance (12 bilans par an) réalisés en 2022 par le BE PRIGE Ingénierie, il ressort que des **dépassements de la charge hydraulique nominale** sont constatés **et que le niveau de rejet dépasse régulièrement les concentrations maximales de rejet (notamment en MES) bien que le rendement soit conforme.**

Figure 7 : Synoptique de la station d'épuration



A.4. TYPOLOGIE DES COLLECTEURS DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Les données issues du repérage effectué et de l'analyse des données fournies par l'exploitant permettent de réaliser une synthèse de la typologie des collecteurs présents sur le réseau d'assainissement de la commune.

La cartographie du réseau d'assainissement réalisée sous le logiciel de système d'information géographique « QGis » (logiciel libre) permet de calculer le linéaire de réseau.

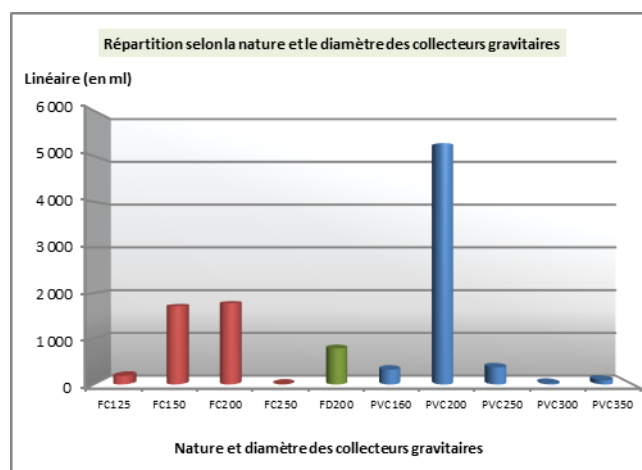
Le réseau d'assainissement de la commune possède un **linéaire d'une longueur totale de ≈11 300 ml** réparti de la manière suivante :

- ≈10 675 ml de réseau gravitaire de collecte
- ≈365 ml de réseau gravitaire de l'exutoire
- ≈260 ml de refoulement.

La nature et le diamètre des collecteurs gravitaires est **majoritairement en Ø200 mm PVC (50%)**.

Tableau 23 : Répartition des collecteurs gravitaires selon leur nature et leur diamètre

Nature	Linéaire (en ml)	%
FC125	184,1 ml	1,7%
FC150	1 712,4 ml	16,2%
FC200	1 778,3 ml	16,8%
FC250	5,9 ml	0,1%
FD200	789,2 ml	7,5%
PVC160	322,3 ml	3,1%
PVC200	5 280,9 ml	50,0%
PVC250	483,7 ml	3,6%
PVC300	23,2 ml	0,2%
PVC350	94,8 ml	0,9%
TOTAL	≈10 675 ml	

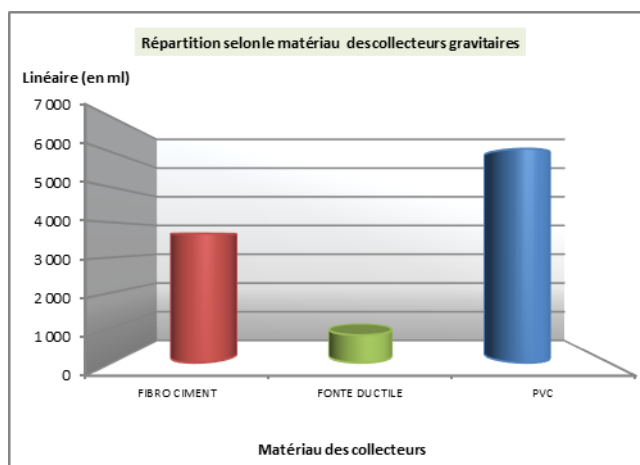


A.4.A. MATÉRIAU DU RÉSEAU GRAVITAIRE

Sur le réseau gravitaire, il a été recensé du fibrociment, du PVC et de la fonte ductile. La nature des collecteurs gravitaires est majoritairement en PVC (≈6 097 ml soit 57,7%).

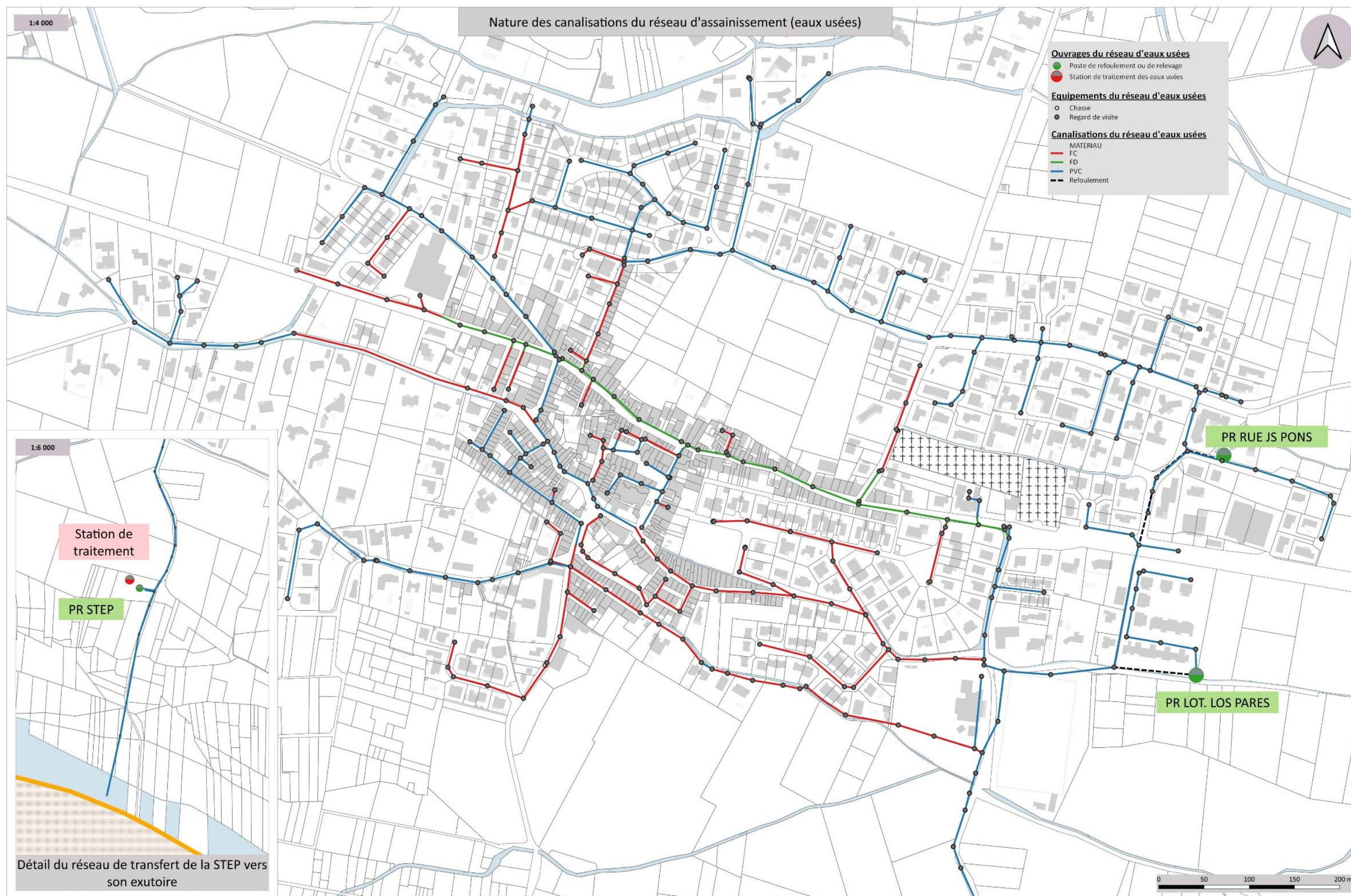
Tableau 24 : Répartition des collecteurs gravitaires selon leur nature

Matériau	Linéaire (en ml)	%
FIBROCIMENT	3 680,7 ml	34,8%
FONTE DUCTILE	789,2 ml	7,5%
PVC	6 204,9 ml	57,7%
TOTAL	≈10 675 ml	



Le plan présentant la nature des canalisations est présenté sur une cartographie en page suivante :

Carte 18 : Nature des canalisations



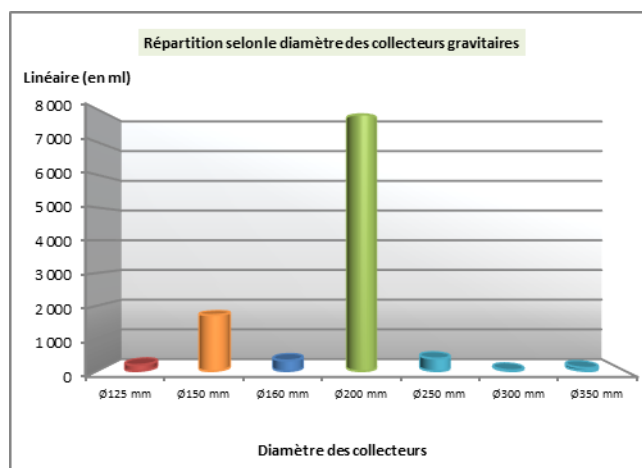
A.4.B. DIAMÈTRE DU RÉSEAU GRAVITAIRE

Le diamètre des collecteurs gravitaires varie de 125 à 350 mm.

Le diamètre des collecteurs gravitaires est majoritairement en Ø200 mm (≈7 848 ml soit 73,5%).

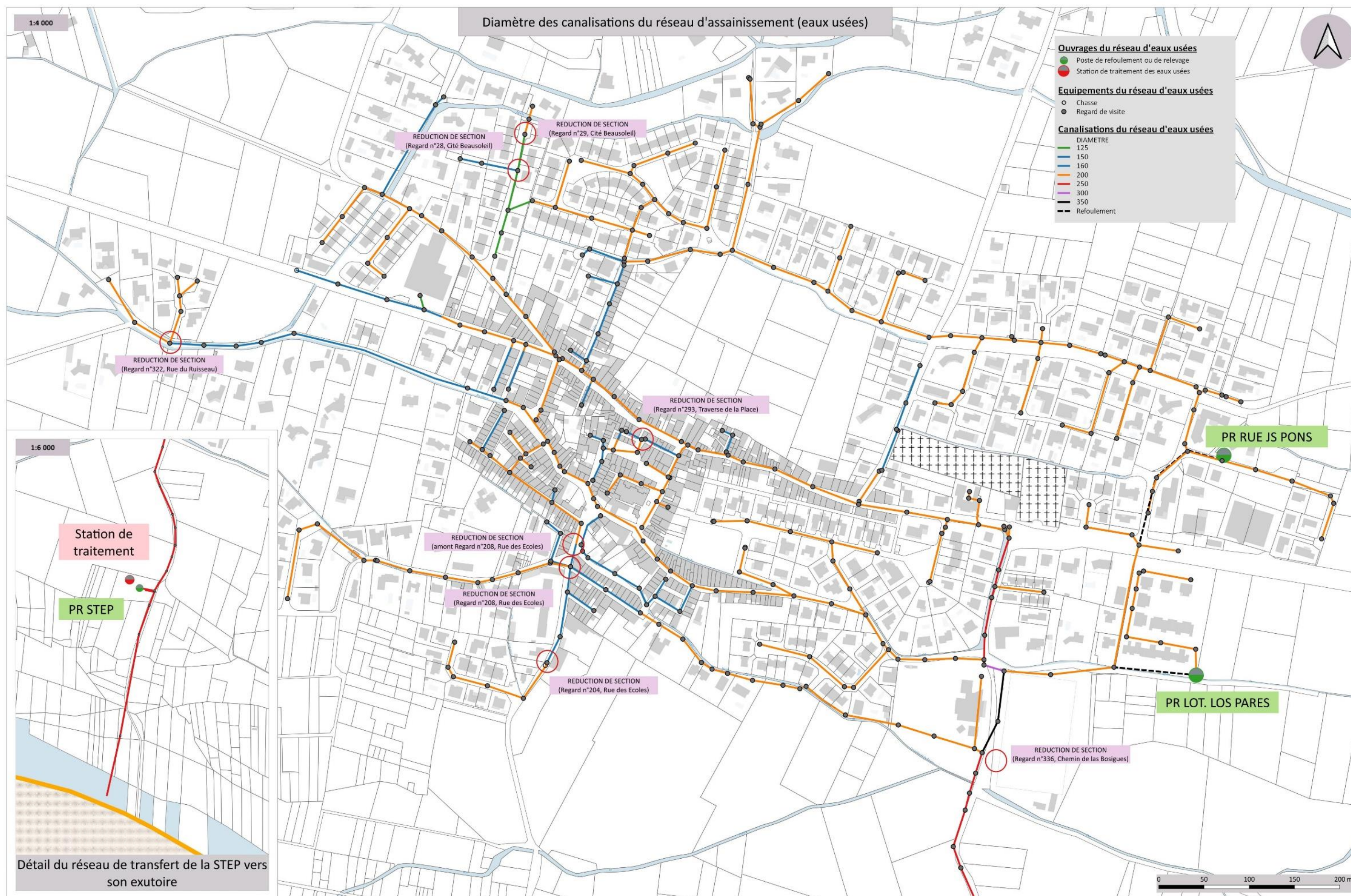
Tableau 25 : Répartition des collecteurs gravitaires selon leur diamètre

Diamètre	Linéaire (en ml)	%
Ø125 mm	184,1 ml	1,7%
Ø150 mm	1 712,4 ml	16,0%
Ø160 mm	322,3 ml	3,0%
Ø200 mm	7 848,4 ml	73,5%
Ø250 mm	489,6 ml	4,6%
Ø300 mm	23,2 ml	0,2%
Ø350 mm	94,8 ml	0,9%
TOTAL	≈10 575 ml	



Le plan présentant le diamètre des canalisations est présenté sur une cartographie en page suivante :

Carte 19 : Diamètre des canalisations



A.4.C. CONDUITES DE REFOULEMENT

Deux postes de refoulement ont été recensé sur le réseau d'eaux usées :

- PR Rue Joseph Sébastien Pons avec une conduite de refoulement en Ø90 mm PVC représentant un linéaire de ≈170 ml. La liaison se fait au niveau du regard de visite n°335 (zone d'activité économique, non visité du fait de son verrouillage)
- PR Lotissement Los Pares avec une conduite de refoulement en Ø63 mm PVC représentant un linéaire de ≈90 ml. La liaison se fait au niveau du regard de visite n°242 (chemin de Padraga).

A.4.D. EXUTOIRE DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La cartographie du réseau d'eaux usées réalisée sous le logiciel de système d'information géographique « QGis » permet de calculer le linéaire de la conduite d'évacuation des eaux traitées par la station de traitement des eaux usées.

Le réseau possède un linéaire d'une **longueur totale de ≈470 ml**.
La **nature et le diamètre du collecteur est en Ø250 mm PVC**.

L'état du réseau semble correct puisqu'aucune anomalie n'a été constatée lors de la reconnaissance visuelle des regards de visite présent sur le réseau.

Le tracé est hypothétique car peu d'accès au réseau d'évacuation (classe C de précision sur la partie finale).

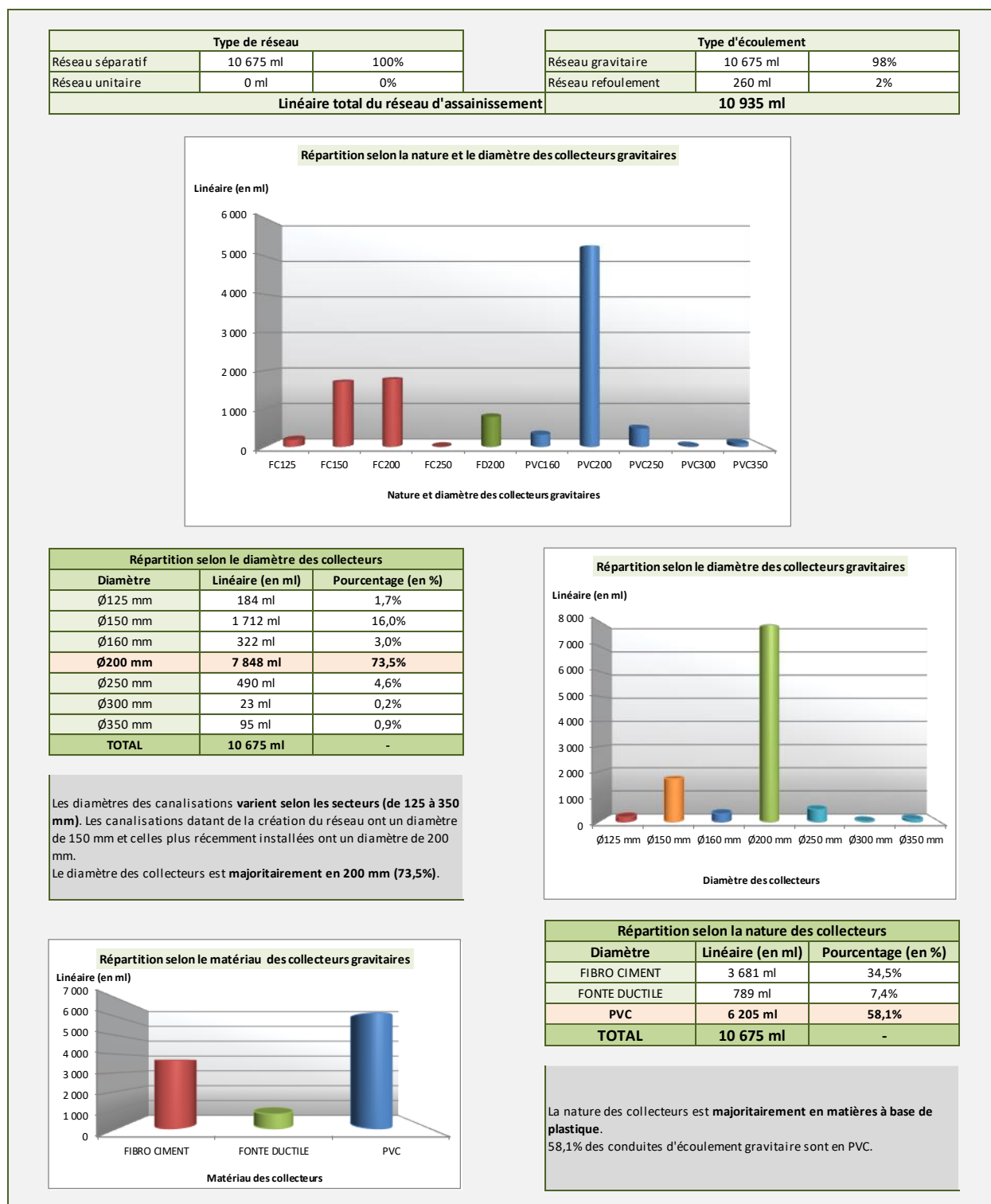
L'exutoire n'a pu être localisé précisément du fait de la présence d'une forte végétation sur la rive de la Têt. Il serait souhaitable d'en réaliser l'entretien afin de pouvoir vérifier l'état précis de la conduite de sortie et de vérifier de la présence d'un clapet anti-retour qui permettrait de bloquer des entrées d'eaux douces de rivière en cas de forte crue lors de fortes intempéries.

Photographie 4 : Planche photographique représentant l'exutoire de la station d'épuration



A.4.E. SYNTHÈSE

Figure 8 : Typologie des collecteurs rencontrés sur le réseau d'assainissement de la commune en 2023



A.5. REJETS EN MILIEU NATUREL

Durant la campagne de repérage du réseau d'assainissement, le bureau d'étude a effectué une recherche des éventuels rejets d'effluents dans le milieu naturel :

- rejet d'eaux usées par déversoirs d'orage,
- rejets domestiques, d'activités industrielles ou assimilées...

Pour cela, le bureau d'étude a recherché la présence possible d'exutoires afin de localiser les différents rejets directs dans le milieu naturel le long des ruisseaux, des différents fossés, du réseau pluvial aérien, de la voirie...

Aucun rejet n'a été recensé dans le milieu naturel excepté les déversoirs d'orages et trop-pleins recensés durant le repérage.

B. HISTORIQUE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le bureau d'études a recueilli les données issues des études concernant le système d'assainissement sur le :

- Etude diagnostique du réseau d'assainissement par GAEA Environnement (1997)
- Recherche des eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement par GAEA Environnement (2002)
- Schéma Directeur d'Assainissement par PURE Environnement (2009)

B.1. ÉQUIPEMENTS ET OUVRAGES PARTICULIERS

Tableau 26 : Evolution des équipements et ouvrages du réseau d'eaux usées (1997 à 2023)

Equipements	2009	2023
regard de visite	304 u	330 u
chasse d'égout	7 u	5 u
PR STEP	1 u	1 u
PR Réseau	1 u	2 u
DO		
TP	1 u	1 u

Durant les 13 dernières années, le nombre de regards a augmenté de +9%.

Un **poste de refoulement** supplémentaire a vu le jour. Cela correspond à la réalisation du nouveau lotissement Los Pares pour qui un poste de refoulement a été **construit** pour relever les effluents vers le Chemin du Padraga.

2 chasses d'eau ont été **supprimées** suite à la réhabilitation de tronçon de collecteur (Route Nationale + Traverse de la Place).

B.2. LINÉAIRE DU RÉSEAU

Tableau 27 : Evolution des canalisations gravitaires du réseau d'eaux usées (2009 / 2023)

Diamètre et Matériau	Linéaire (en ml)	
	2009	2023
FC125	22 ml	184 ml
FC150	2 682 ml	1 712 ml
FC200	2 760 ml	1 778 ml
FC250	11 ml	6 ml
FD200		789 ml
PVC160	147 ml	322 ml
PVC200	3 828 ml	5 281 ml
PVC250	491 ml	484 ml
PVC300	30 ml	23 ml
PVC350	101 ml	95 ml
TOTAL	10 072 ml	10 675 ml

Durant les 13 dernières années, le linéaire total de réseau a augmenté de +6%. Cela reste en adéquation avec le nombre d'équipements.

Il faut noter durant cette période où des travaux de réhabilitation et/ou de renouvellement que :

- le **linéaire de fibrociment** (Ø150 et 200 mm) a **fortement diminué** (de l'ordre de -36%)
- la **fonte ductile apparaît** dans le type de matériau qui équipe maintenant le réseau d'eaux usées suite à la réhabilitation du réseau de la Route Nationale
- le **PVC a fortement augmenté** avec +120% pour le Ø160 mm et +38% pour le Ø200 mm.

La création du réseau de collecte du lotissement Los Pares et l'Impasse Los Pares, les extensions des réseaux de la Rue du Clot de Riquou, La Carrerade, Impasse du Cami de Baixas et Rue Joseph Sébastien Pons a notamment participé à l'augmentation du linéaire notamment en Ø200 mm PVC (linéaire créé de ≈580 ml).

Un plan du réseau d'assainissement en 2009 est présenté en page suivante

Carte 20 : Plan du réseau d'assainissement en 2009

PLAN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT (2009)

1 / 4000

Extension Impasse du Cami de Baixas
(20 ml en Ø160 PVC)

Extension Rue Clot du Riquou
(60 ml en Ø200 PVC)

Extension Impasse du Cami de Baixas
(40 ml en Ø200 PVC)

Extension Rue JS Pons
(100 ml en Ø200 PVC)

Création du lotissement Impasse Los Pares
(60 ml en Ø200 PVC)

Création du lotissement Los Pares avec PR
(240 ml en Ø200 PVC + 90 ml en Ø63 PVC
de refoulement)

- Ø 125mm Fibro Ciment
- Ø 150 mm Fibro Ciment
- Ø 200 mm Fibro Ciment
- Ø 250 mm Fibro Ciment
- Ø 160 mm PVC
- Ø 200 mm PVC
- Ø 250 mm PVC
- Ø 300 mm PVC
- Ø 350 mm PVC

B.3. PROGRAMMES ENGAGÉS SUR LE RÉSEAU D'EAUX USÉES

Dans les tableaux ci-dessous, le BE présente les programmes prévus à l'issue du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2009 par PURE Environnement.

Aucune donnée n'a pu être exploitée de l'étude diagnostique de 2005 menée par GAEA Environnement. Seul un plan a pu être extrait mais permet tout de même de visualiser les programmes de travaux prévus

Tableau 28 : Programmes prévus à l'issue du schéma directeur d'assainissement réalisé en 2009

PRIORITE N°1

Interventions à la charge de la collectivité						
Localisation	Intervention	P.U. (€ HT)	Quantité	Coût total (€ HT)	Eaux parasites ou désordres supprimés	Quantité de raccordements amont

« Route Départementale N°614 (Côté Millas) »						
Tronçon RV137 à RV157	Reprise des branchements particuliers	3 000 €HT/U	7	21 000	Intrusion d'eaux parasites (Q = 0,20 l/s)	>100
SOUS-TOTAL N°01				21 000	Intrusion EP	>100

Remarque : le branchement particulier présent dans le regard de visite N°159 doit être également réhabilité.

« Route Départementale N°614 (Côté Pezilla) »						
Tronçon RV125 à RV127	Remplacement du collecteur existant par la pose d'un collecteur d'eaux usées sous chaussée en Ø200 mm PVC	400 €HT/ml	50 ml	20 000	Racines	>100
	Mise en place de regards de visites	1 000 €HT/U	2	2 000		
	Reprise des branchements	700 €HT/U	1	700		
SOUS-TOTAL N°02				22 700	Racines	>100

« Chemin d'Estagel »						
Tronçon RV129 à RV193	Remplacement du collecteur existant par la pose d'un collecteur d'eaux usées sous chaussée en Ø200 mm PVC	400 €HT/ml	45 ml	18 000	Intrusion d'eaux parasites (Q = 0,20 l/s)	<10
	Mise en place de regards de visites	1 000 €HT/U	2	2 000		
	Reprise des branchements	700 €HT/U	5	3 500		
SOUS-TOTAL N°03				23 500	Intrusion EP	<10

Plusieurs regards de visite présentant divers désordres ont été répertoriés lors du repérage du réseau d'assainissement et de la visite de nuit.

Ensemble du réseau						
Regards n°152, 156	Arrêt de la chasse d'eau et Condamnation de la vanne	200 €HT/U	2	400	Intrusion d'eaux parasites (Q = 0,06 l/s)	-
Regards n°21, 160, 186	Réfection de l'étanchéité de la cheminée	300 €HT/U	3	900	-	-
Regards n°89	Réfection de l'étanchéité de la cheminée et de l'embase	700 €HT/U	1	700	Amélioration de l'écoulement	-
Regards n°78	Mise en place d'une couronne	500 €HT/U	1	500	-	-
Regards n°123, 163	Réfection de l'embase	500 €HT/U	2	1 000	-	-
Regards n°117, 143, 156	Suppression des racines et réfection de l'étanchéité de la cheminée	300 €HT/U	3	900	-	-
Regards n°140	Suppression des racines et réfection de l'étanchéité de l'embase	700 €HT/U	1	700	-	-
SOUS-TOTAL N°06				5 100	Intrusion EP (Q = 0,06 l/s)	-
TOTAL PRIORITE N°1 (=ST1+ST2+ST3+ST4+ST5+ST6)				76 300	Intrusion EP (Q = 0,57 l/s) Défaut d'écoulement	

PRIORITE N°2

Interventions à la charge de la collectivité						
Localisation	Intervention	P.U. (€ HT)	Quantité	Coût total (€ HT)	Eaux parasites ou désordres supprimés	Quantité de raccords amont
« Rue des Ecoles »						
Tronçon RV53 à RV38	Remplacement du collecteur existant par la pose d'un collecteur d'eaux usées sous chaussée en Ø200 mm PVC	400 €HT/ml	160 ml	64 000	Défauts d'écoulement	<20
	Mise en place de regards de visites	1 000 €HT/U	3	3 000		
	Reprise des branchements	700 €HT/U	1	700		
SOUS-TOTAL N°01				67 700	Défauts d'écoulement	<20

Plusieurs regards de visite présentant divers désordres ont été répertoriés lors du repérage du réseau d'assainissement et de la visite de nuit.

Ensemble du réseau						
Regards n°38, 85, 161	Réfection de l'étanchéité de la cheminée	300 €HT/U	3	900	-	-
Regards n°18, 58, 66, 80, 93, 105, 138, 141, 142, 173, 177, 178, 191, 195, 198, 197, 199, 200	Réfection de l'étanchéité de l'embase	500 €HT/U	18	9 000	Amélioration de l'écoulement	-
SOUS-TOTAL N°02				9 900	-	-
TOTAL PRIORITE N°2 (= ST1+ST2)				77 600		

Tableau 29 : Programme d'actions menées à la suite des conclusions des études menées sur le réseau d'eaux usées

Localisation	Linéaire	Débit d'infiltration (en m³/h)	Désordres	Réalisation
Réhabilitation de collecteurs				
Chemin d'Estagel (priorité n°1)	50 ml	0,72 m³/h		OUI
Route Nationale (priorité n°1)	740 ml	0,72 m³/h		OUI
Route Nationale (priorité n°1)	50 ml		Racines	OUI
Rue de la Tramontane (priorité n°1)	70 ml			NON
Rue Neuve (priorité n°1)	280 ml			OUI
Rue Neuve (priorité n°1)	50 ml			NON
Rue de Força Real (priorité n°2)	260 ml			OUI
Rue des Ecoles (priorité n°2)	160 ml		Ecoulement	NON
Rue des Rosiers (priorité n°2)	50 ml			NON
Renouvellement de collecteur				
Rue du Stade	160 ml			OUI
Réhabilitation ponctuelle				
Lotissement la Clave Verte (priorité n°1)		0,10 m³/h	Chasse	OUI
Route Nationale / Traverse de la Place		0,22 m³/h	2 Chasses	OUI
TOTAL	1 870 ml	1,75 m³/h		
TOTAL REALISE	1 540 ml	1,75 m³/h		
TOTAL RENOUVELE	160 ml			

Durant les 13 dernières années, la commune a engagé :

- des **programmes de travaux** issus des anciennes études (1997 et 2009) ont été menés sur le réseau d'eaux usées : réhabilitation des tronçons
 - sur le Chemin d'Estagel : 50 ml de linéaire qui a permis de supprimer 17,3 m³/ d'infiltration d'ECPP¹ (réhabilitation en Ø200 mm fonte)
 - sur la Route Nationale : 740 ml de linéaire qui a permis de supprimer 17,3 m³/ d'infiltration d'ECPP (réhabilitation en Ø200 mm fonte) et de racines
 - sur la Rue Neuve : 280 ml de linéaire (réhabilitation en Ø200 mm PVC)
 - sur la Rue Força Real : 260 ml de linéaire (réhabilitation en Ø200 mm PVC)
- à noter la suppression de l'écoulement :
 - des chasses d'égout de la Route Nationale et de la Traverse de la Place qui a permis de supprimer 5,2 m³/j d'apport d'ECPP
 - de la chasse au lotissement de la Clave verte à l'issue de l'inspection terrain de l'étude actuelle permettant l'élimination de 2,2 m³/j d'apport d'ECPP.
- un **programme de renouvellement des collecteurs au niveau de la Rue du Stade**. Ceux sont ≈160 ml de réseau qui ont été renouvelé en Ø200 mm PVC.

Les **programmes engagés** ont permis de **supprimer** :

- des **infiltrations ou apport d'ECPP à hauteur de 42 m³/j**
- des **problèmes de racines et d'écoulement**.

Sur les 13 dernières années, ceux sont ≈1 540 ml de réseau qui ont été réhabilités ou renouvelés (14% du linéaire total). Cela représente un renouvellement de 118 ml de collecteurs par an représentant un taux de renouvellement de ≈1,1% par an.

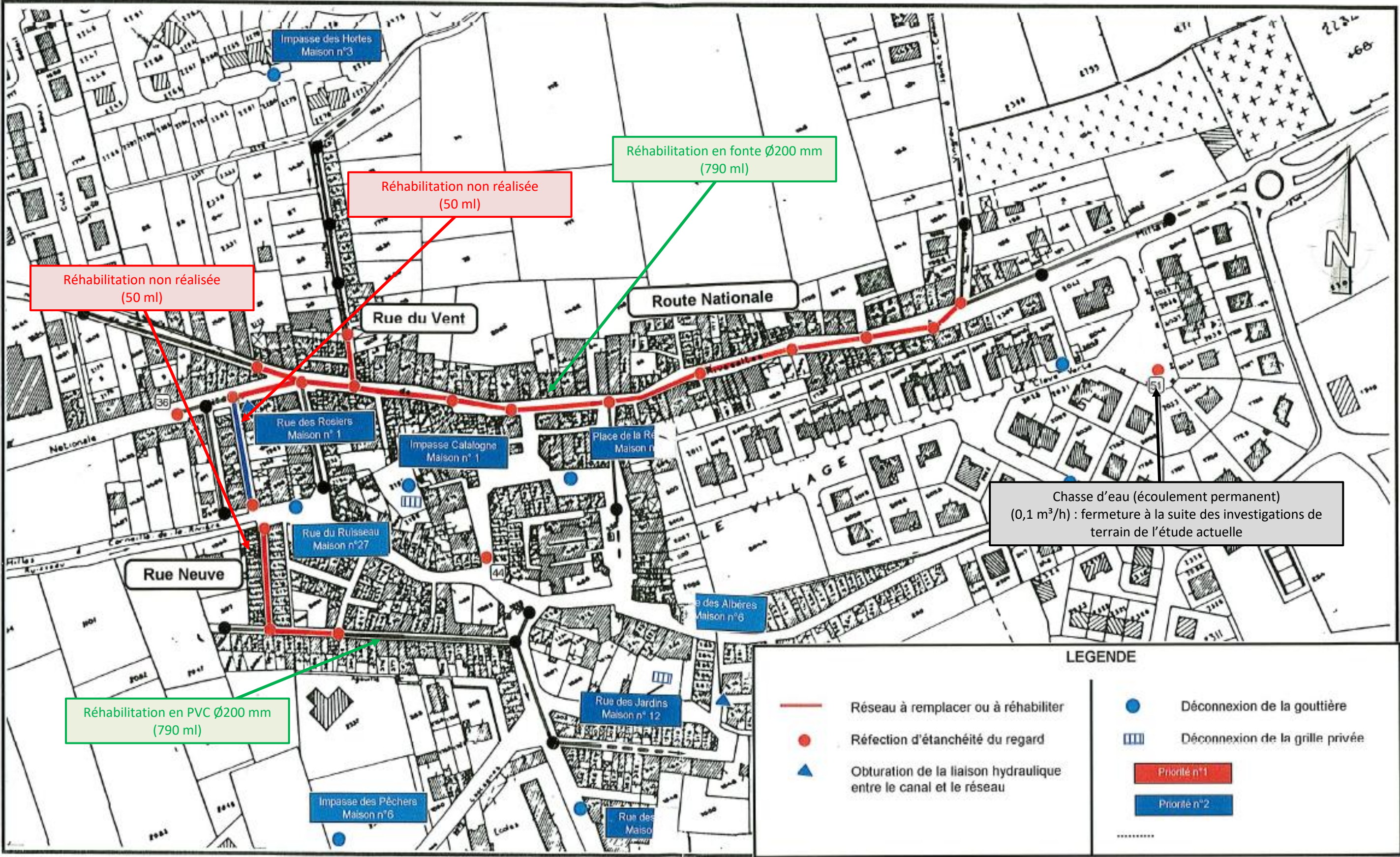
Deux plans présentant les programmes de réhabilitation du réseau d'eaux usées prévue par les études de 1996 et 2009 sont présentés en page suivante

Carte 21 : Programme de réhabilitation prévue en 1996

Carte 22 : Programme de réhabilitation prévue en 2009

¹ ECPP = Eaux Claires Parasites Permanentes

LOCALISATION DES RESEAUX A REHABILITER



PROGRAMME DE REHABILITATION (2005)

1 / 4000

Réhabilitation non réalisée
(70 ml)

Réhabilitation en PVC Ø200 mm
(360 ml)

Réhabilitation en Fonte Ø200 mm sur l'ensemble
de la Route Nationale
(740 ml)

Réhabilitation en Fonte Ø200 mm
(50 ml)

Renouvellement en PVC Ø200 mm
(140 ml)

Réhabilitation non réalisée
(160 ml)

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	
			Remplacement du réseau existant
			Réfection ponctuelle du désordre par trépage
			Réfection ponctuelle du désordre par chemisage et/ou pose d'un manchon
			Suppression du collecteur
			Réfection du branchement particulier
			Réfection du raccordement privé
			Réfection de la boîte de branchement
			Déconnexion de la gouttière
			Déconnexion de la grille
			Déconnexion du siphon
			Suppression du rejet
			Coupe de l'arrivée d'eau à la chasse d'eau
			Suppression des racines et réfection du regard
			Mise en place d'un regard
			Remplacement du tampon
			Réfection de l'étanchéité de la cheminée de regard
			Réfection de l'embase du regard

B.4. PROGRAMMES CURATIFS (ENTRETIEN ET INTERVENTIONS) ET PRÉVENTIFS (CURAGE ANNUEL DU RÉSEAU)

Les données récoltées auprès de la Mairie a permis au BE d'établir un listing du programme de curage et des points noirs sur le réseau d'eaux usées :

- **Programmes d'actions curatives** : aucun suivi concernant des débouchages ponctuels de branchement et/ou du réseau, des travaux menés sur le réseau suite à des casses, fissures...
- **Programmes d'actions préventives** (programme de curage annuel) mise en place par la commune sur les secteurs identifiés dans le Tableau 30 : Localisation des secteurs concernés par le programme d'actions préventives (curage annuel) en page 86.

Au total, ce sont en moyenne $\approx 3\,070$ ml qui sont curés annuellement représentant 29% du linéaire total du réseau gravitaire d'eaux usées.

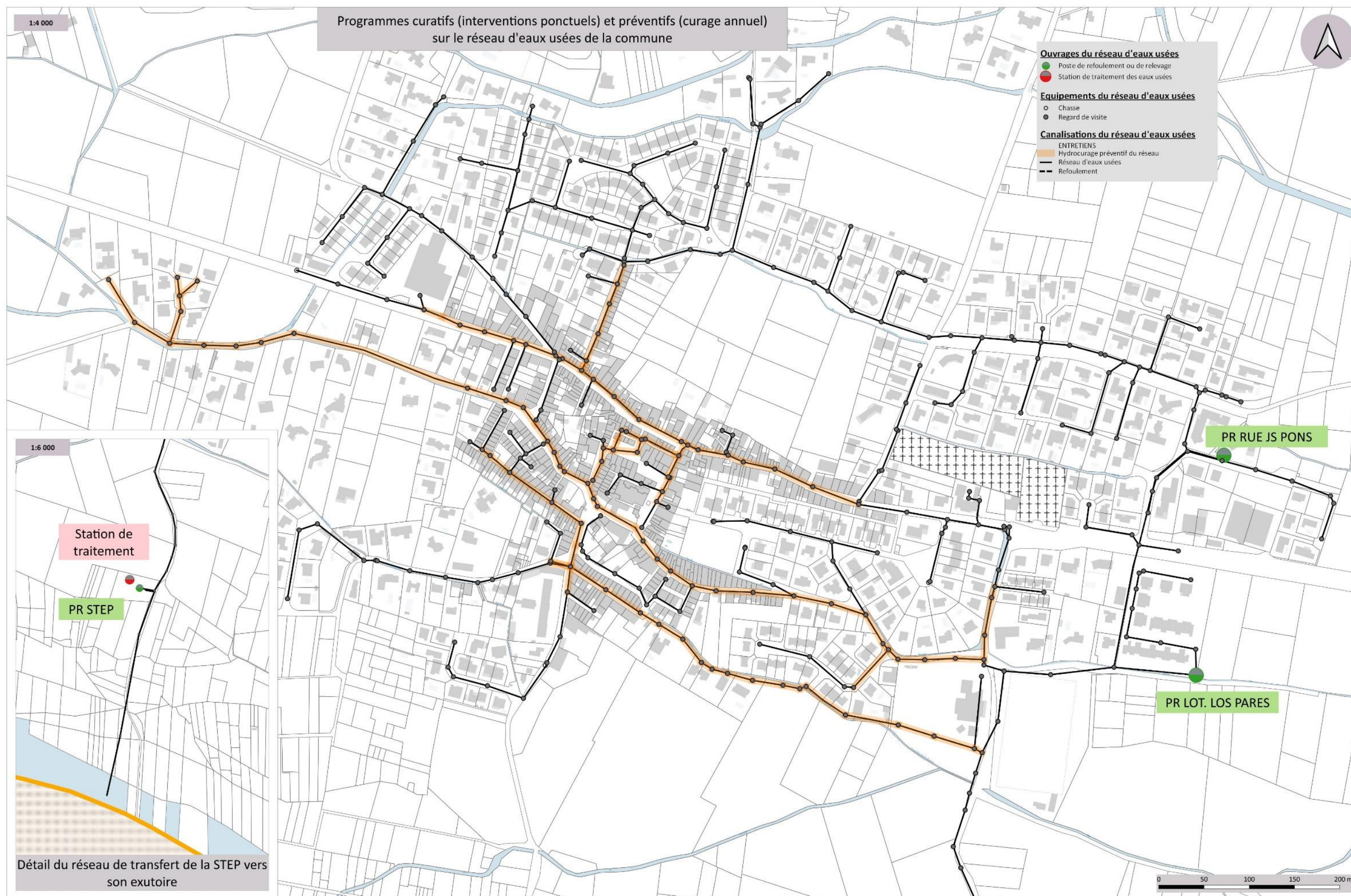
Aucune donnée n'a été récoltée auprès de la Mairie concernant les points noirs sur le réseau d'eaux usées.

Tableau 30 : Localisation des secteurs concernés par le programme d'actions préventives (curage annuel)

Adresse	Linéaire total
Espace Força Real 2	229,1 ml
Impasse du 11 Novembre	22,6 ml
Place de la République 1	47,2 ml
Route Nationale 1	532,8 ml
Rue de la Poste 1	38,0 ml
Rue de la Poste 2	92,5 ml
Rue de la Roseraie	56,8 ml
Rue de l'Eglise	66,5 ml
Rue des Ecoles 1	49,4 ml
Rue des Ecoles 2	28,3 ml
Rue des Fenouillèdes 1	75,1 ml
Rue des Fenouillèdes 2	25,5 ml
Rue du 11 Novembre	22,7 ml
Rue du Moulin à Huile	187,4 ml
Rue du Ruisseau	620,0 ml
Rue du Stade 1	82,1 ml
Rue du Stade 2	238,4 ml
Rue du Vent 1	125,4 ml
Rue Neuve 1	136,6 ml
Rue Saint-Jean	92,6 ml
Ruisseau du Moulin	210,8 ml
Traverse de la Place 1	23,8 ml
Traverse de la Place 2	64,3 ml
TOTAL	3067,9 ml

Un plan de localisation des actions menées par la commune sur le réseau d'eaux usées est présenté en page suivante

Carte 23 : Programmes curatifs et préventifs engagés sur le réseau d'eaux usées de la commune



C. GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

En connaissant mieux leur réseau d'assainissement, les collectivités se donnent les moyens nécessaires pour le préserver durablement à moindre coût. Une **gestion rationnelle des réseaux d'assainissement** est nécessaire pour :

- protéger les habitants et préserver l'environnement,
- pérenniser et améliorer les performances du patrimoine réseau assainissement, investir au bon endroit, au bon moment,
- prolonger la durée de vie des infrastructures en supprimant les situations à risques,
- et transmettre des ouvrages en bon état aux générations futures.

C.1. OBJECTIFS DU NIVEAU DE CONNAISSANCE DE GESTION PATRIMONIALE

L'objectif à atteindre pour les collectivités est à minima le **niveau 2 de connaissance de gestion patrimoniale** et d'essayer de tendre vers le niveau 3.

La mise à jour des plans doit apporter et conforter le **descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées du service exigé par la réglementation au 31/12/2013, donc à compter de l'exercice 2013.**

Tableau 31 : Détail du niveau de collecte dans le cadre de la connaissance de gestion patrimoniale

Les niveaux 1, 2 et 3 mentionnés dans le guide ont été matérialisés en tête de chaque colonne dans les différents onglets ou couches thématiques (Tronçons, Ouvrages, Equipements, Branchement, Défaillances) (niveaux de collecte). Ils correspondent à :	
1	Niveau minimal de connaissance préalable à une gestion patrimoniale = descriptif détaillé au sens du décret du 27 janvier 2012
2	Bonnes pratiques en matière de gestion patrimoniale
3	Pratiques poussées de la gestion patrimoniale (outil SIG à minima)

C.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (P202.2B)

A partir du simulateur de calcul de l'indicateur de performance P202.2B, le bureau d'études a calculé **l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B) à 63 points en 2022.**

Remarque : la valeur moyenne de l'indicateur en France au 1^{er} janvier de l'année 2020 est de 39 points (<https://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P202.2B>).

Tableau 32 : Calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées					
		63	points		
EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DETAILLE DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (Plan et inventaire des réseaux)					
#REF!					
==> Le descriptif détaillé EST CONSIDERE COMME ETABLI (Seuil de 40 points atteint)					
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX					
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau : 15 points sur 15					
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)					
		1	0(non) ou 1(oui)		
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)					
		1	0(non) ou 1(oui)		
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX					
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (5 points sous conditions, voir aide ==>)					
		1	0(non) ou 1(oui)		
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide ==>)					
		100	%		
VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) (5 points sous conditions, voir aide ==>)					
		1	0(non) ou 1(oui)		
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)					
		87	%		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX					
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (de 0 à 15 points)					
		0	%		
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)					
		1	0(non) ou 1(oui)		
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)					
		0	0(non) ou 1(oui)		
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)					
		0	0(non) ou 1(oui)		
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)					
		1	0(non) ou 1(oui)		
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)					
		0	0(non) ou 1(oui)		
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)					
		0	0(non) ou 1(oui)		

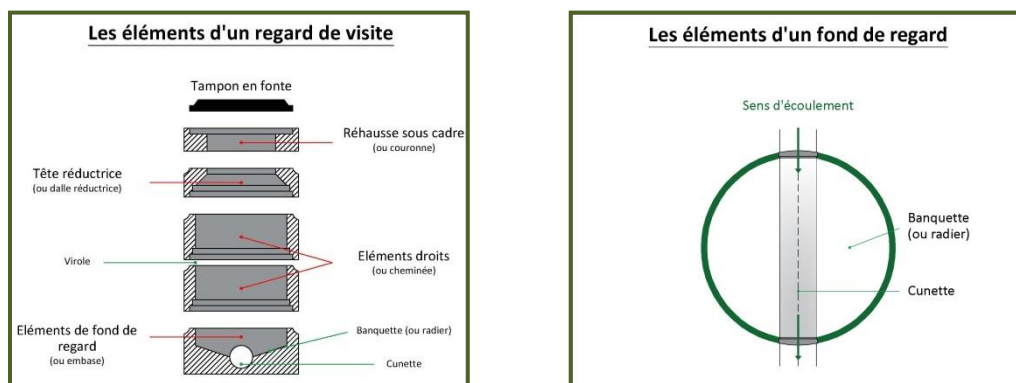
PARTIE N°6 : ANOMALIES IDENTIFIÉES LORS DU REPÉRAGE

A. RAPPEL SUR LES ÉLÉMENTS D'UN REGARD DE VISITE

Un regard de visite est composé de plusieurs éléments :

- le **tampon** permettant l'accès au réseau d'eaux usées,
- la **réhausse sous cadre** (ou couronne) permettant la mise à niveau définitive du regard par rapport à la voirie,
- une **tête réductrice**,
- les **éléments droits** (ou cheminée) permettant d'augmenter la hauteur totale du regard de visite,
- et le **fond de regard** (ou embase) composé d'une **banquette** (ou radier) et d'une **cunette** (si existante) facilitant l'écoulement des effluents.

Figure 9 : Schéma de principe d'un regard de collecte avec cunette



B. DÉSORDRES AFFECTANT LES REGARDS

L'objectif de l'inspection visuelle des regards de visite du réseau d'eaux usées est d'appréhender le fonctionnement de l'ensemble du réseau.

Il permettra en outre la localisation des désordres visibles dans les regards de visite tels que les anomalies concernant ;

- la structure du regard (pénétration de racines, abrasion, corrosion, défaut d'étanchéité, casses diverses...),
- l'écoulement des effluents dans le regard (dépôts, stagnation, absence de cunette, mise en charge...),
- et le volume des effluents (infiltration d'eaux claires...).

Plusieurs dysfonctionnements ont ainsi été mis en évidence lors repérage des réseaux.

Au total, 171 regards de visite (58,7% sur les 291 regards visités) présentent des désordres pour 435 anomalies au total.

B.1. DÉSORDRES AFFECTANT LA STRUCTURE DES REGARDS

Les **désordres affectant la structure des regards** peuvent toucher **plusieurs éléments distincts du regard de visite** : le tampon, la réhausse, la cheminée et le fond du regard.

Différents **désordres de structure** ont été localisés sur l'ensemble des regards visités et sont précisés dans le *Tableau 22 : Désordres affectant la structure des regards de visite en page 93*.

Au total, 94 regards de visite (32,3% sur les 291 regards visités) **présentent des désordres structurels** (200 anomalies au total).

Les **désordres majeurs** affectant la structure sont :

- **Pénétration de racines** : Elles sont dues à des défauts de pose ou dégradation des éléments du regard.
- **Cassures et fissures diverses** : les fissures, cassures et dégradations peuvent-être dues à un problème de tassement, d'usure ou de pose des regards.
- **Abrasion, corrosion** : le phénomène de corrosion résulte de réactions biochimiques successives entraînant la libération d'hydrogène sulfuré (H₂S). L'H₂S corrode les ouvrages d'assainissement. En effet, l'H₂S au contact des parois des collecteurs, se transforme en acide sulfurique qui attaque le béton (et les métaux). L'attaque biochimique des matériaux entraîne progressivement la dégradation des éléments du regard et la canalisation jusqu'à l'effondrement.

Tableau 33 : Désordres affectant la structure des regards de visite

NATURE DES DESORDRES	REGARDS DE VISITE ¹	NOMBRE DE REGARDS	DENSITE
Racines	Regards N°10 / 11 / 13 / 14 / 55 / 57 / 139 / 156 / 202 / 219	10 u	3,4%
Cassures	Regards N°37 / 46 / 61 / 103 / 105 / 133 / 144 / 145 / 146 / 149 / 156 / 158 / 160 / 191 / 201 / 208 / 216 / 226 / 232 / 238 / 240 / 282 / 293 / 294	24 u	8,2%
Fissures	Regards N°42 / 134 / 211	3 u	1,0%
Abrasion, Corrosion	Regards N°14 / 28 / 32 / 41 / 46 / 49 / 61 / 80 / 82 / 101 / 128 / 133 / 144 / 145 / 146 / 147 / 148 / 159 / 191 / 205 / 206 / 207 / 208 / 211 / 212 / 216 / 223 / 225 / 226 / 232 / 238 / 240 / 242 / 272 / 277 / 281 / 291 / 293 / 294	39 u	13,4%
Décalage	Regards N°13 / 102 / 103 / 160 / 218 / 278 / 288	7 u	2,4%
Défaut d'étanchéité	Regards N°2 / 10 / 11 / 13 / 14 / 37 / 42 / 46 / 55 / 56 / 57 / 61 / 62 / 63 / 64 / 67 / 68 / 69 / 70 / 72 / 74 / 75 / 76 / 77 / 78 / 83 / 85 / 87 / 102 / 103 / 105 / 133 / 134 / 139 / 142 / 144 / 145 / 146 / 147 / 149 / 151 / 156 / 157 / 158 / 160 / 173 / 189 / 191 / 201 / 202 / 208 / 211 / 216 / 218 / 219 / 225 / 226 / 238 / 239 / 240 / 242 / 252 / 253 / 266 / 277 / 282 / 288 / 293 / 294 / 295	70 u	24,1%
Défaut de scellement	Regards N°104 / 241	2 u	0,7%
Raccordement défectueux	Regards N°15 / 139 / 158 / 238 / 280 / 281 / 288 / 291	8 u	2,7%
	TOTAL REGARDS VISITES	291 u	

¹ les regards de visite en gras présentent plusieurs désordres structurels

Photographie 5 : Exemple de planche photographique représentant des désordres affectant la structure des regards de visite

Pénétrations de racines



RV N°55 : Chemin de la Figarole



RV N°57 : Rue du Vent

Cassures, Fissures



RV N°158 : Rue du Ruisseau



RV N°61 : Rue du Vent

Défaut d'étanchéité



RV N°68 : Rue du Ribéral



RV N°239 : Rue du Stade

B.2. DÉSORDRES AFFECTANT L'ÉCOULEMENT DES EFFLUENTS

Les désordres affectant l'écoulement des effluents touchent **uniquement le fond du regard**.

Au total, 120 regards de visite (41,2% sur les 291 regards visités) **présentent des désordres d'écoulement** (211 anomalies au total).

L'absence de cunette reste le désordre majeur en terme d'écoulement. Il favorise les conditions d'écoulement de l'effluent. Son absence en milieu de réseau ou réseau structurant peut entraîner à court et moyen terme des dépôts et stagnations voir à long terme des mises en charge du réseau.

Des dépôts de matières solides ou d'objets divers peuvent entraîner, à plus ou moins terme, une stagnation de l'effluent empêchant un écoulement optimal des effluents. Ces obstructions proviennent pour la plupart :

- de **mauvaises conditions d'écoulement**,
- **au droit des branchements privés**,
- de **désordres structurels sur les canalisations et/ou regards de visite** (perforation...) : apports d'objets divers (sables, graviers...).

Tableau 34 : Désordres affectant l'écoulement des effluents¹

NATURE DES DESORDRES	REGARDS DE VISITE	NOMBRE DE REGARDS	DENSITE
Absence de cunette	Regards N°15 / 37 / 38 / 40 / 41 / 43 / 46 / 48 / 49 / 50 / 74 / 78 / 79 / 80 / 81 / 82 / 83 / 87 / 89 / 94 / 118 / 119 / 139	23 u	7,9%
Mise en charge	Regards N°179 / 181 / 182 / 184 / 293	5 u	1,7%
Traces de mise en charge	Regards N°62 / 63 / 64 / 67 / 74 / 75 / 76 / 77 / 81 / 87 / 89 / 95 / 104 / 105 / 106 / 120 / 124 / 126 / 160 / 183 / 213 / 226 / 232 / 236 / 241 / 243 / 244 / 245 / 246 / 247 / 248 / 249 / 250 / 253 / 254 / 255 / 256 / 258 / 260 / 262 / 263 / 264 / 266 / 293 / 294	45 u	15,5%
Dépôts	Regards N°15 / 27 / 29 / 33 / 34 / 37 / 38 / 40 / 41 / 43 / 46 / 47 / 48 / 49 / 50 / 53 / 55 / 56 / 57 / 61 / 74 / 78 / 79 / 80 / 81 / 82 / 83 / 87 / 91 / 94 / 95 / 96 / 97 / 101 / 103 / 114 / 116 / 118 / 119 / 120 / 123 / 127 / 137 / 139 / 148 / 165 / 166 / 167 / 174 / 195 / 206 / 207 / 208 / 216 / 222 / 223 / 236 / 237 / 244 / 248 / 255 / 256 / 269 / 270 / 272 / 273 / 279 / 283 / 284 / 286 / 288 / 293 / 294 / 295	74 u	25,4%
Stagnation	Regards N°15 / 27 / 29 / 31 / 33 / 34 / 37 / 38 / 40 / 41 / 46 / 48 / 49 / 50 / 53 / 55 / 56 / 57 / 61 / 74 / 78 / 79 / 80 / 81 / 82 / 83 / 93 / 94 / 95 / 97 / 114 / 118 / 119 / 120 / 127 / 148 / 154 / 166 / 167 / 169 / 170 / 174 / 188 / 206 / 207 / 208 / 222 / 223 / 236 / 244 / 248 / 269 / 270 / 275 / 283 / 284 / 293 / 294 / 295	59 u	20,3%
Réduction de section	Regards N°28 / 29 / 204 / 293	4 u	1,4%
Déviation	Regard N°27	1 u	0,3%
TOTAL REGARDS VISITES		291 u	

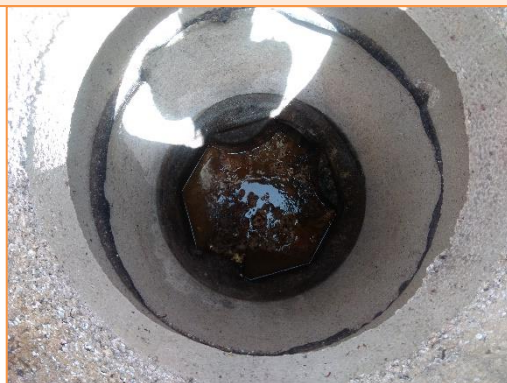
¹ les regards de visite en gras présentent plusieurs désordres d'écoulement

Photographie 6 : Exemple de planche photographique représentant des désordres affectant l'écoulement des effluents

Absence de cunette



RV N°43 : Rue des Grenaches



RV N°119 : Rue du Vallespir

Mise en charge, Traces de mise en charge



RV N°256 : Cami de les Bosigues



RV N°184 : Traverse de la Place

Dépôts, Stagnation



RV N°96 : Cami de Baixa



RV N°57 : Rue du Vent

B.3. DÉSORDRES AFFECTANT LE VOLUME DES EFFLUENTS

Les désordres affectant le volume des effluents sont essentiellement dus à la présence de désordres structurels : défaut d'étanchéité, casses diverses, perforation sur canalisations, fonctionnement de chasses d'égout...

Il en résulte la présence :

- d'apports d'eaux claires par les écoulements des chasses d'égout,
- d'infiltrations directes dans le regard de visite par certains éléments et/ou par l'apport d'eaux parasites par des branchements,
- ou de traces d'infiltration (suintements) et/ou d'humidité matérialisées par l'apparition de concrétions.

Au total, 16 regards de visite (5,5% sur les 291 regards visités) présentent des désordres affectant le volume des effluents (19 anomalies au total).

Tableau 35 : Désordres affectant le volume des effluents¹

NATURE DES DESORDRES	REGARDS DE VISITE	NOMBRE DE REGARDS	DENSITE
Infiltration d'ECPP	Regards N°8 / 32 / 64 / 67 / 69 / 133	6 u	2,1%
Traces d'ECPP	Regards N°16 / 60 / 67 / 68 / 71 / 154	6 u	2,1%
Apport d'ECPP	Regards N°15 / 16 / 23 / 69 / 86 / 89 / 107	7 u	2,4%
TOTAL REGARDS VISITES		291 u	

Photographie 7 : Exemple de planche photographique représentant des désordres affectant le volume des effluents



RV N°160 : Rue des Rosiers



RV N°56 : Rue du Ribéral

¹ les regards de visite en gras présentent plusieurs désordres affectant le volume des effluents

C. ANALYSE DES DÉSORDRES RENCONTRÉS SUR LES REGARDS DE VISITE DU RÉSEAU D’EAUX USÉES

Tableau 36 : Détail des désordres affectant les regards de visite

Numéro	Adresse	Désordres structurels	Désordres d'écoulement	Désordres de volume	Cause non-conformité
2	Cité du Château d'Eau	Défaut d'étanchéité			Désordres structurels mineurs
8	Rue de Força Real			Infiltration d'ECP	ECP
10	La Carrerade	Racines / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels majeurs
11	La Carrerade	Racines / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels majeurs
13	Route Nationale 1	Racines / Décalage / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels majeurs
14	Route Nationale 1	Racines / Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels majeurs
15	Route Nationale 2	Raccordement défectueux	Absence de cunette / Dépôts / Stagnation		Désordres structurels mineurs / Désordres majeurs d'écoulement
27	Cité Beausoleil		Dépôts / Stagnation / Déviation angulaire		Désordres mineurs d'écoulement
28	Cité Beausoleil	Abrasion, Corrosion	Réduction de section		Désordres mineurs
29	Cité Beausoleil		Dépôts / Stagnation / Réduction de section		Désordres mineurs d'écoulement
31	Rue de la Garrigue		Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
32	Impasse des Hortes 1	Abrasion, Corrosion			Désordres structurels mineurs
33	Impasse des Hortes 1		Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
34	Impasse des Hortes 1		Dépôts (cailloux) / Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
37	Rue de la Tramontane 2	Cassures / Défaut d'étanchéité	Absence de cunette / Dépôts / Stagnation		Désordres majeurs
38	Rue des Grenaches 1		Absence de cunette / Dépôts / Stagnation		Désordres majeurs d'écoulement
40	Rue des Grenaches 1		Absence de cunette / Dépôts / Stagnation		Désordres majeurs d'écoulement
41	Rue des Grenaches 2	Abrasion, Corrosion	Absence de cunette / Dépôts / Stagnation		Désordres structurels mineurs / Désordres majeurs d'écoulement
42	Rue des Grenaches 2	Fissures / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels majeurs
43	Rue des Grenaches 2		Absence de cunette / Dépôts		Désordres majeurs d'écoulement
46	Rue de la Tramontane 3	Cassures / Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité	Absence de cunette / Dépôts / Stagnation		Désordres majeurs
47	Traverse de Força Real		Dépôts		Désordres mineurs d'écoulement
48	Rue de la Tramontane 2		Absence de cunette / Dépôts / Stagnation		Désordres majeurs d'écoulement
49	Impasse des Hortes 2	Abrasion, Corrosion	Absence de cunette / Dépôts / Stagnation		Désordres structurels mineurs / Désordres majeurs d'écoulement
50	Impasse des Hortes 2		Absence de cunette / Dépôts / Stagnation		Désordres majeurs d'écoulement
53	Rue du Clot de Riquou		Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
55	Chemin de la Figarole	Racines / Défaut d'étanchéité	Dépôts / Stagnation	Apport et Infiltration d'ECP	ECP
56	Rue du Ribéral	Défaut d'étanchéité	Dépôts / Stagnation	Infiltration d'ECP	ECP
57	Rue du Vent 2	Racines / Défaut d'étanchéité	Dépôts / Stagnation		Désordres structurels majeurs / Désordres mineurs d'écoulement
61	Rue du Vent 1	Cassures / Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité	Dépôts / Stagnation		Désordres structurels majeurs / Désordres mineurs d'écoulement
62	Rue du Ribéral	Défaut d'étanchéité	TMC	Traces d'ECP	ECP
63	Rue du Ribéral	Défaut d'étanchéité	TMC		Désordres majeurs d'écoulement
64	Rue du Ribéral	Défaut d'étanchéité	TMC	Infiltration d'ECP	Désordres mineurs
67	Rue du Ribéral	Défaut d'étanchéité	TMC		Désordres mineurs
68	Rue du Ribéral	Défaut d'étanchéité			Désordres structurels mineurs
69	Impasse des Garrotxes	Défaut d'étanchéité			Désordres structurels mineurs
70	Impasse des Garrotxes	Défaut d'étanchéité			Désordres structurels mineurs
72	Rue du Ribéral	Défaut d'étanchéité		Infiltration d'ECP	ECP
74	Cami de Baixas 1	Défaut d'étanchéité	Absence de cunette / Dépôts / Stagnation / TMC		Désordres structurels mineurs / Désordres majeurs d'écoulement
75	Cami de Baixas 1	Défaut d'étanchéité	TMC	Infiltration d'ECP	ECP
76	Cami de Baixas 1	Défaut d'étanchéité	TMC		Désordres mineurs
77	Cami de Baixas 1	Défaut d'étanchéité	TMC		Désordres mineurs
78	Place du Roussillon	Défaut d'étanchéité	Absence de cunette / Dépôts / Stagnation		Désordres structurels mineurs / Désordres majeurs d'écoulement
79	Rue des Aspres 1		Absence de cunette / Dépôts / Stagnation		Désordres majeurs d'écoulement
80	Rue des Aspres 1	Abrasion, Corrosion	Absence de cunette / Dépôts / Stagnation		Désordres structurels mineurs / Désordres majeurs d'écoulement
81	Rue des Aspres 2		Absence de cunette / Dépôts / Stagnation / TMC		Désordres majeurs d'écoulement
82	Rue des Aspres 2	Abrasion, Corrosion	Absence de cunette / Dépôts / Stagnation		Désordres structurels mineurs / Désordres majeurs d'écoulement
83	Rue des Aspres 2	Défaut d'étanchéité	Absence de cunette / Dépôts / Stagnation	Traces d'ECP	ECP
85	Cami de Baixas 1	Défaut d'étanchéité			Désordres structurels mineurs
87	Cami de Baixas 1	Défaut d'étanchéité	Absence de cunette / Dépôts / TMC		Désordres structurels mineurs / Désordres majeurs d'écoulement
89	Cami de Baixas 1		Absence de cunette / TMC		Désordres majeurs d'écoulement
91	Rue des Aspres 3		Dépôts		Désordres mineurs d'écoulement
93	Cami de Baixas 2		Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
94	Cami de Baixas 2		Absence de cunette / Dépôts / Stagnation		Désordres majeurs d'écoulement

Numéro	Adresse	Désordres structurels	Désordres d'écoulement	Désordres de volume	Cause non-conformité
95	Cami de Baixas 2		Dépôts / Stagnation / TMC		Désordres majeurs d'écoulement
96	Cami de Baixas 2		Dépôts		Désordres mineurs d'écoulement
97	Rue Ludovic Massé 2		Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
101	Rue du Moulin à Huile	Abrasion, Corrosion	Dépôts		Désordres mineurs
102	Rue Ludovic Massé 1	Décalage / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels mineurs
103	Rue Ludovic Massé 1	Cassures / Décalage / Défaut d'étanchéité	Dépôts (cailloux)		Désordres structurels majeurs / Désordres mineurs d'écoulement
104	Impasse Claude Simon	Défaut de scellement	TMC		Désordres majeurs d'écoulement
105	Impasse Claude Simon	Cassures / Défaut d'étanchéité	TMC		Désordres structurels majeurs / Désordres mineurs d'écoulement
106	Impasse Claude Simon		TMC		Désordres mineurs d'écoulement
114	Chemin d'Estagel		Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
116	Rue du Vallespir		Dépôts		Désordres mineurs d'écoulement
118	Rue du Vallespir		Absence de cunette / Dépôts / Stagnation		Désordres majeurs d'écoulement
119	Rue du Vallespir		Absence de cunette / Dépôts / Stagnation		Désordres majeurs d'écoulement
120	Les Femades		Dépôts / Stagnation / TMC		Désordres majeurs d'écoulement
123	Rue Joseph Sébastien Pons 2		Dépôts		Désordres mineurs d'écoulement
124	Rue Joseph Sébastien Pons 2		TMC		Désordres mineurs d'écoulement
126	Rue Joseph Sébastien Pons 1		TMC		Désordres majeurs d'écoulement
127	Chemin d'Estagel		Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
128	Chemin d'Estagel	Abrasion, Corrosion			Désordres structurels mineurs
133	Impasse du 14 Juillet	Cassures / Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels majeurs
134	Impasse du 14 Juillet	Fissures / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels majeurs
137	Route Nationale 1		Dépôts		Désordres mineurs d'écoulement
139	Les Orteils	Racines / Défaut d'étanchéité / Raccordement défectueux	Absence de cunette / Dépôts		Désordres majeurs
142	Route Nationale 1	Défaut d'étanchéité			Désordres structurels mineurs
144	Rue du Vent 1	Cassures / Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels majeurs
145	Rue du Vent 1	Cassures / Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité		Apport d'ECP	ECP
146	Rue du Vent 1	Cassures / Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité		Infiltration d'ECP	ECP
147	Rue du Vent 1	Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité		Traces d'ECP	ECP
148	Rue du Vent 1	Abrasion, Corrosion	Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs
149	Impasse de Catalogne	Cassures / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels majeurs
150	Rue du Ruisseau			Infiltration d'ECP	ECP
151	Rue du Ruisseau	Défaut d'étanchéité		Infiltration d'ECP	ECP
154	Rue des Fenouillèdes 1		Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
156	Rue du Ruisseau	Racines / Cassures / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels majeurs
157	Rue du Ruisseau	Défaut d'étanchéité			Désordres structurels mineurs
158	Rue du Ruisseau	Cassures / Défaut d'étanchéité / Raccordement défectueux			Désordres structurels majeurs
159	Rue du Ruisseau	Abrasion, Corrosion			Désordres structurels mineurs
160	Rue des Rosiers	Cassures / Décalage / Défaut d'étanchéité	TMC	Infiltration d'ECP	ECP
165	Rue Neuve 1		Dépôts		Désordres mineurs d'écoulement
166	Rue Neuve 1		Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
167	Rue de la Forge 1		Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
169	Rue de la Forge 1		Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
170	Rue de la Forge 3		Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
173	Rue du Ruisseau	Défaut d'étanchéité		Traces d'ECP	ECP
174	Rue des Lions		Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
179	Rue de la Poste 1		Mise en charge		Désordres majeurs d'écoulement
181	Impasse de la Place		Mise en charge	Apport d'ECP	ECP
182	Rue de la Poste 1		Mise en charge		Désordres majeurs d'écoulement
183	Place de la République 1		TMC		Désordres majeurs d'écoulement
184	Traverse de la Place 1		Mise en charge		Désordres majeurs d'écoulement
188	Rue du Pallagri		Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
189	Rue du 11 Novembre	Défaut d'étanchéité		Apport d'ECP	ECP
191	Rue du 11 Novembre	Cassures / Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels majeurs
195	Rue du 11 Novembre		Dépôts		Désordres mineurs d'écoulement
201	Impasse des Pêchers	Cassures / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels majeurs
202	Rue des Ecoles 2	Racines / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels majeurs
204	Rue des Ecoles 2		Réduction de section		Désordres mineurs d'écoulement
205	Rue des Ecoles 2	Abrasion, Corrosion			Désordres structurels mineurs
206	Rue du 19 Août	Abrasion, Corrosion	Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs
207	Rue des Ecoles 2	Abrasion, Corrosion	Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs
208	Rue des Ecoles 1	Cassures / Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité	Dépôts / Stagnation		Désordres structurels majeurs / Désordres mineurs d'écoulement
211	Rue du Stade 2	Fissures / Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité		Apport d'ECP	ECP
212	Rue Saint-Jean	Abrasion, Corrosion			Désordres structurels mineurs
213	Rue des Ecoles 1		TMC		Désordres mineurs d'écoulement

Numéro	Adresse	Désordres structurels	Désordres d'écoulement	Désordres de volume	Cause non-conformité
216	Rue du Moulin à Huile	Cassures / Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité	Dépôts		Désordres structurels majeurs / Désordres mineurs d'écoulement
218	Rue des Jardins	Décalage / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels mineurs
219	Rue des Jardins	Racines / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels majeurs
222	Rue des Albères 2		Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
223	Rue des Albères 1	Abrasion, Corrosion	Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs
225	Rue du Moulin à Huile	Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité		Infiltration d'ECP	ECP
226	Rue du Moulin à Huile	Cassures / Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité	TMC		Désordres structurels majeurs / Désordres mineurs d'écoulement
232	Cami de les Bosigues 1	Cassures / Abrasion, Corrosion	TMC		Désordres majeurs
236	Place de la République 1		Dépôts / Stagnation / TMC		Désordres majeurs d'écoulement
237	Passage Arago		Dépôts		Désordres mineurs d'écoulement
238	Rue du Stade 1	Cassures / Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité / Raccordement défectueux			Désordres structurels majeurs
239	Rue du Stade 1	Défaut d'étanchéité			Désordres structurels mineurs
240	Impasse du Ruisseau	Cassures / Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels majeurs
241	Chemin du Padraga	Défaut de scellement	TMC		Désordres majeurs d'écoulement
242	Chemin du Padraga	Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité		Traces d'ECP	ECP
243	Lotissement Los Pares		TMC		Désordres majeurs d'écoulement
244	Lotissement Los Pares		Dépôts / Stagnation / TMC		Désordres majeurs d'écoulement
245	Lotissement Los Pares		TMC		Désordres majeurs d'écoulement
246	Lotissement Los Pares		TMC		Désordres majeurs d'écoulement
247	Lotissement Los Pares		TMC		Désordres majeurs d'écoulement
248	Lotissement Los Pares		Dépôts / Stagnation / TMC		Désordres majeurs d'écoulement
249	Lotissement Los Pares		TMC		Désordres majeurs d'écoulement
250	Lotissement Los Pares		TMC		Désordres majeurs d'écoulement
252	Cami de les Bosigues 1	Défaut d'étanchéité		Traces d'ECP	ECP
253	Cami de les Bosigues 1	Défaut d'étanchéité	TMC		Désordres majeurs d'écoulement
254	Cami de les Bosigues 1		TMC		Désordres majeurs d'écoulement
255	Cami de les Bosigues 1		Dépôts / TMC		Désordres majeurs d'écoulement
256	Cami de les Bosigues 1		Dépôts / TMC		Désordres majeurs d'écoulement
258	Cami de les Bosigues 1		TMC		Désordres majeurs d'écoulement
260	Cami de les Bosigues 1		TMC		Désordres majeurs d'écoulement
262	Rue du Stade 1		TMC		Désordres mineurs d'écoulement
263	Rue du Stade 1		TMC		Désordres mineurs d'écoulement
264	Rue du Stade 1		TMC		Désordres mineurs d'écoulement
266	Rue du Stade 1	Défaut d'étanchéité	TMC		Désordres mineurs
269	La Clave Verte 2		Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
270	La Clave Verte 2		Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
272	La Clave Verte 2	Abrasion, Corrosion	Dépôts		Désordres mineurs
273	La Clave Verte 2		Dépôts		Désordres mineurs d'écoulement
275	La Clave Verte 1		Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
277	Rue du Stade 2	Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels mineurs
278	Rue du Stade 2	Décalage			Désordres structurels mineurs
279	Rue du Stade 2		Dépôts		Désordres mineurs d'écoulement
280	Rue du Stade 2	Raccordement défectueux		Apport d'ECP	ECP
281	Rue du Stade 2	Abrasion, Corrosion / Raccordement défectueux		Apport d'ECP	ECP
282	Rue du Stade 2	Cassures / Défaut d'étanchéité			Désordres structurels majeurs
283	Rue de la Roseraie		Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
284	Rue de la Roseraie		Dépôts / Stagnation		Désordres mineurs d'écoulement
286	Rue de la Roseraie		Dépôts		Désordres mineurs d'écoulement
288	Espace Força Real 2	Décalage / Défaut d'étanchéité / Raccordement défectueux	Dépôts		Désordres mineurs
291	Rue du Stade 2	Abrasion, Corrosion / Raccordement défectueux			Désordres structurels mineurs
293	Traverse de la Place 2	Cassures / Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité	Dépôts / Stagnation / Mise en charge / TMC / Réduction de section		Désordres majeurs
294	Traverse de la Place 2	Cassures / Abrasion, Corrosion / Défaut d'étanchéité	Dépôts / Stagnation / TMC		Désordres majeurs
295	Rue des Jardins	Défaut d'étanchéité	Dépôts / Stagnation		Désordres structurels mineurs

De manière générale, les **désordres rencontrés** sont **classiques**.

41,2% des regards visités sont dans un état sain (aucun désordre rencontré).

23 regards visités présentent de désordres pouvant affecter le volume des effluents.

75 regards de visite présentent des désordres majeurs (structurel et/ou d'écoulement).

31 regards de visite présentent des désordres mineurs (structurel ou d'écoulement).

42 regards de visite présentent des désordres mineurs d'écoulement nécessitant une surveillance.

Tableau 37 : Synthèse des anomalies affectant les regards de visite

		Type de désordres	Localisation	Nombre	Densité
Niveau de gravité	état grave	Désordres (ecp)	RV N°8 / 55 / 56 / 62 / 64 / 72 / 75 / 83 / 145 / 146 / 147 / 150 / 151 / 160 / 173 / 181 / 189 / 211 / 225 / 242 / 252 / 280 / 281	23 u	7,9%
		Désordres majeurs	RV N°37 / 46 / 139 / 232 / 293 / 294	6 u	2,1%
		Désordres structurels majeurs et d'écoulement mineurs	RV N°57 / 61 / 103 / 105 / 208 / 216 / 226	7 u	2,4%
		Désordres structurels mineurs et d'écoulement majeurs	RV N°15 / 41 / 49 / 74 / 78 / 80 / 82 / 87	8 u	2,7%
		Désordres structurels majeurs	RV N°10 / 11 / 13 / 14 / 42 / 133 / 134 / 144 / 149 / 156 / 158 / 191 / 201 / 202 / 219 / 238 / 240 / 282	18 u	6,2%
	ras	Désordres majeurs d'écoulement	RV N°38 / 40 / 43 / 48 / 50 / 63 / 79 / 81 / 89 / 94 / 95 / 104 / 118 / 119 / 120 / 126 / 179 / 182 / 183 / 184 / 236 / 241 / 243 / 244 / 245 / 246 / 247 / 248 / 249 / 250 / 253 / 254 / 255 / 256 / 258 / 260	36 u	12,4%
		Désordres mineurs	RV N°28 / 67 / 76 / 77 / 101 / 148 / 206 / 207 / 223 / 266 / 272 / 288	12 u	4,1%
		Désordres mineurs de structure	RV N°2 / 32 / 68 / 69 / 70 / 85 / 102 / 128 / 142 / 157 / 159 / 205 / 212 / 218 / 239 / 277 / 278 / 291 / 295	19 u	6,5%
		A surveiller (Désordres mineurs d'écoulement)	RV N°27 / 29 / 31 / 33 / 34 / 47 / 53 / 91 / 93 / 96 / 97 / 106 / 114 / 116 / 123 / 124 / 127 / 137 / 154 / 165 / 166 / 167 / 169 / 170 / 174 / 188 / 195 / 204 / 213 / 222 / 237 / 262 / 263 / 264 / 269 / 270 / 273 / 275 / 279 / 283 / 284 / 286	42 u	14,4%
		RAS	RV N°1 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 9 / 12 / 16 / 17 / 18 / 19 / 20 / 21 / 22 / 23 / 24 / 25 / 26 / 30 / 35 / 36 / 39 / 44 / 45 / 51 / 52 / 54 / 58 / 59 / 60 / 65 / 66 / 71 / 73 / 84 / 86 / 88 / 90 / 92 / 98 / 99 / 100 / 107 / 108 / 109 / 110 / 111 / 112 / 113 / 115 / 117 / 121 / 122 / 125 / 129 / 130 / 131 / 132 / 135 / 136 / 138 / 140 / 141 / 143 / 152 / 153 / 155 / 161 / 162 / 163 / 164 / 168 / 171 / 172 / 175 / 176 / 177 / 178 / 180 / 185 / 186 / 190 / 192 / 193 / 194 / 196 / 197 / 198 / 199 / 200 / 209 / 210 / 214 / 215 / 217 / 220 / 221 / 224 / 227 / 228 / 229 / 230 / 231 / 233 / 234 / 235 / 251 / 257 / 259 / 265 / 267 / 271 / 276 / 285 / 287 / 289 / 290 / 292 / 349	120 u	41,2%

Le plan recensant les désordres mis en évidence lors des investigations de terrain est présenté sur une cartographie en page suivante :

Carte 24 : Plan des désordres mis en évidence lors des investigations de terrain

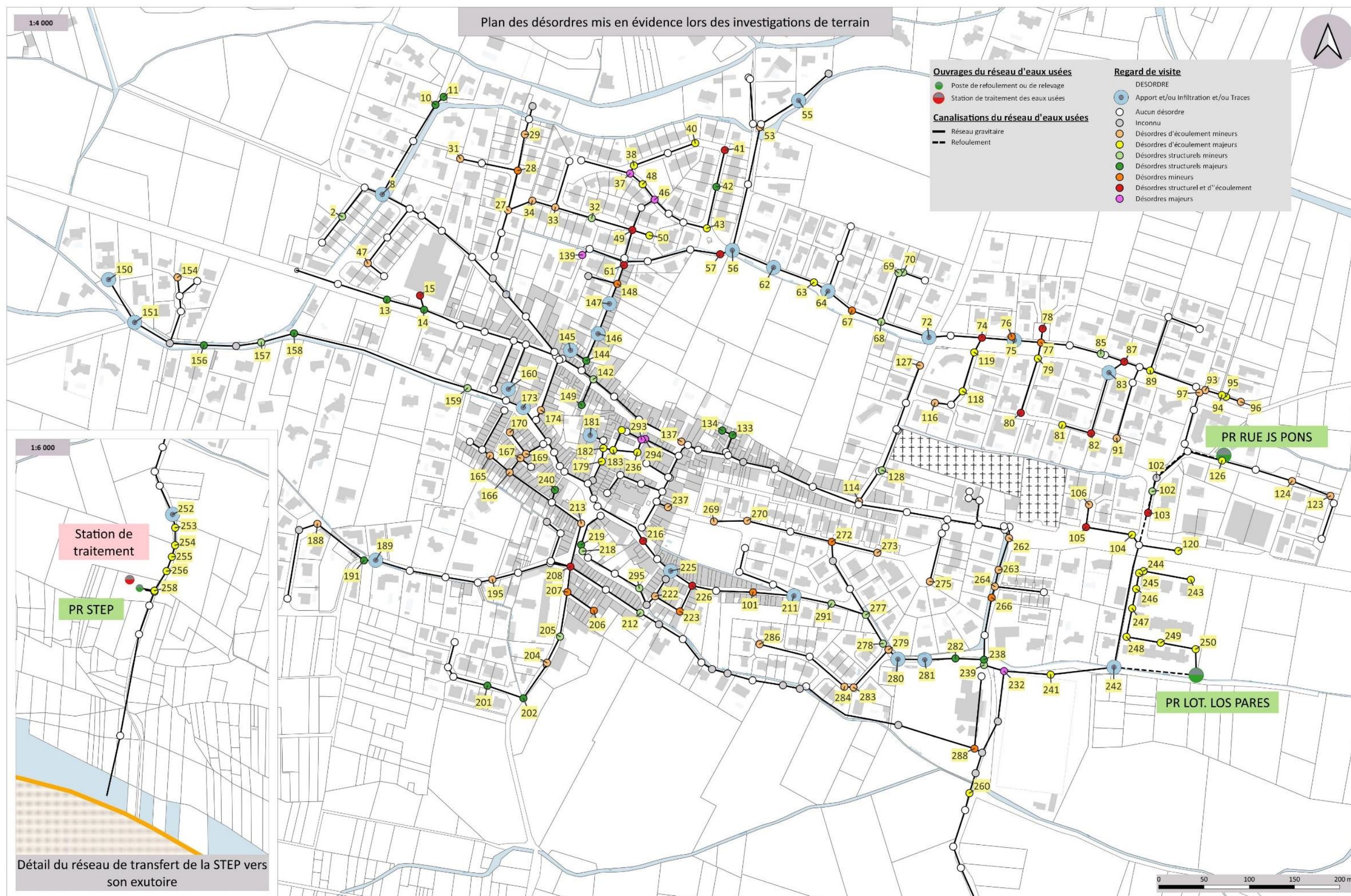


Tableau 38 : Niveau de gravité des désordres

Type de désordres	Localisation	Nombre	Densité
Niveau de gravité 4	RV N°8 / 15 / 37 / 41 / 46 / 49 / 55 / 56 / 57 / 61 / 62 / 64 / 72 / 74 / 75 / 78 / 80 / 82 / 83 / 87 / 103 / 105 / 139 / 145 / 146 / 147 / 150 / 151 / 160 / 173 / 181 / 189 / 208 / 211 / 216 / 225 / 226 / 232 / 242 / 252 / 280 / 281 / 293 / 294	44 u	15%
Niveau de gravité 3	RV N°10 / 11 / 13 / 14 / 38 / 40 / 42 / 43 / 48 / 50 / 63 / 79 / 81 / 89 / 94 / 95 / 104 / 118 / 119 / 120 / 126 / 133 / 134 / 144 / 149 / 156 / 158 / 179 / 182 / 183 / 184 / 191 / 201 / 202 / 219 / 236 / 238 / 240 / 241 / 243 / 244 / 245 / 246 / 247 / 248 / 249 / 250 / 253 / 254 / 255 / 256 / 258 / 260 / 282	54 u	19%
Niveau de gravité 2	RV N°2 / 28 / 32 / 67 / 68 / 69 / 70 / 76 / 77 / 85 / 101 / 102 / 128 / 142 / 148 / 157 / 159 / 205 / 206 / 207 / 212 / 218 / 223 / 239 / 266 / 272 / 277 / 278 / 288 / 291 / 295	31 u	11%
Niveau de gravité 1 (à surveiller)	RV N°27 / 29 / 31 / 33 / 34 / 47 / 53 / 91 / 93 / 96 / 97 / 106 / 114 / 116 / 123 / 124 / 127 / 137 / 154 / 165 / 166 / 167 / 169 / 170 / 174 / 188 / 195 / 204 / 213 / 222 / 237 / 262 / 263 / 264 / 269 / 270 / 273 / 275 / 279 / 283 / 284 / 286	42 u	14%
Etat correct	RV N°1 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 9 / 12 / 16 / 17 / 18 / 19 / 20 / 21 / 22 / 23 / 24 / 25 / 26 / 30 / 35 / 36 / 39 / 44 / 45 / 51 / 52 / 54 / 58 / 59 / 60 / 65 / 66 / 71 / 73 / 84 / 86 / 88 / 90 / 92 / 98 / 99 / 100 / 107 / 108 / 109 / 110 / 111 / 112 / 113 / 115 / 117 / 121 / 122 / 125 / 129 / 130 / 131 / 132 / 135 / 136 / 138 / 140 / 141 / 143 / 152 / 153 / 155 / 161 / 162 / 163 / 164 / 168 / 171 / 172 / 175 / 176 / 177 / 178 / 180 / 185 / 186 / 190 / 192 / 193 / 194 / 196 / 197 / 198 / 199 / 200 / 209 / 210 / 214 / 215 / 217 / 220 / 221 / 224 / 227 / 228 / 229 / 230 / 231 / 233 / 234 / 235 / 251 / 257 / 259 / 265 / 267 / 271 / 276 / 285 / 287 / 289 / 290 / 292 / 349	120 u	41%

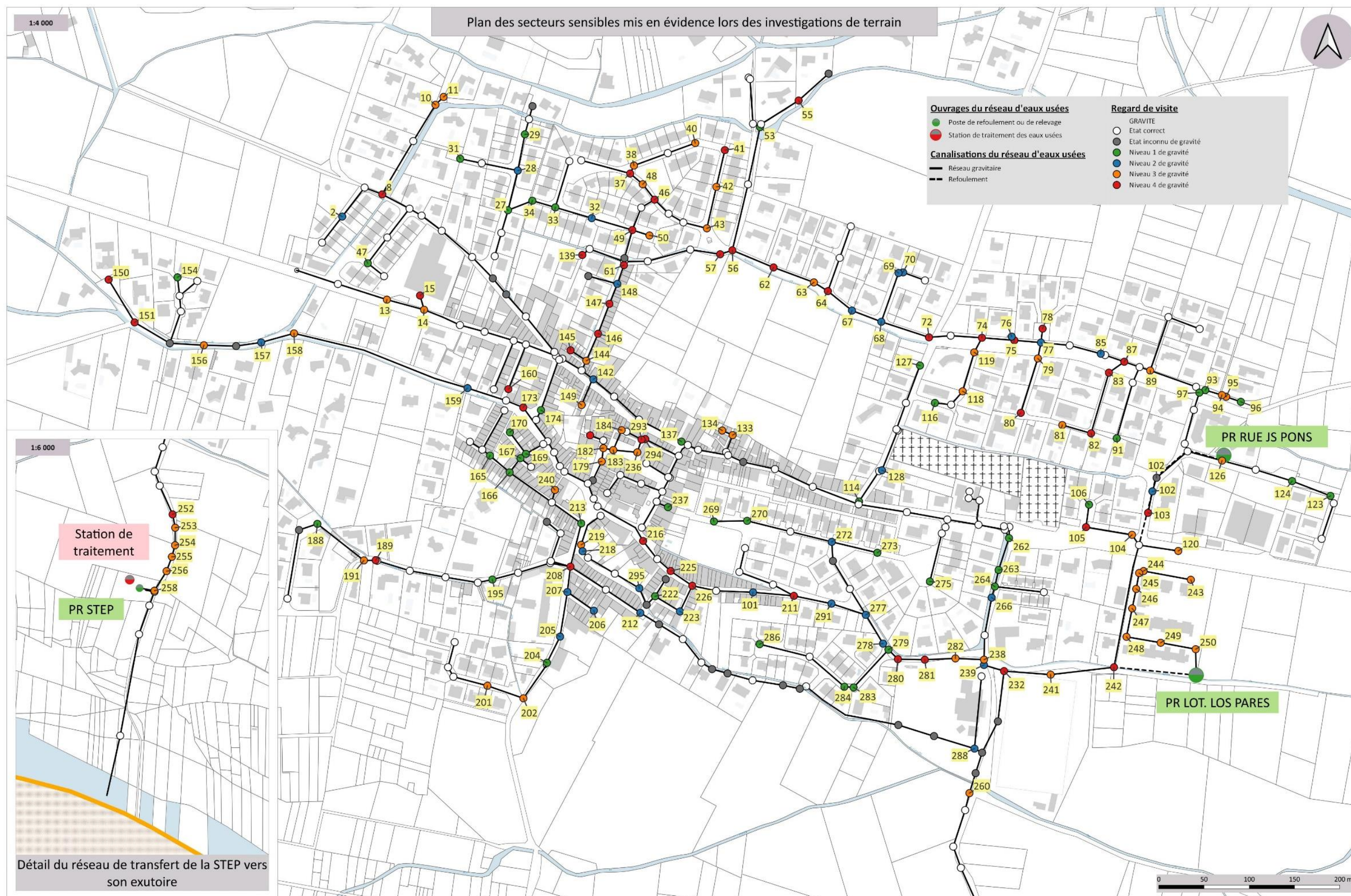
Il est à noter :

- **15% des regards sont dans un état grave,**
- **19% des regards sont dans un très mauvais état,**
- **11% des regards sont dans un mauvais état mais tolérable** (nécessitant une action à prioriser),
- **14% des regards sont dans un état satisfaisant** (situation peu grave nécessitant une surveillance).

Par conséquent, les **regards de visite du réseau d'eaux usées sont dans un état moyen** (≈42% des regards visités dans un état correct ou satisfaisant).

Le plan recensant le niveau de gravité (état général) des regards de visite est présenté sur une cartographie en page suivante :

Carte 25 : Plan des niveaux de gravité (état général) des regards de visite



D. SYNTHÈSE DES DÉSORDRES PAR SECTEURS SENSIBLES

A la suite des observations précédentes, les secteurs identifiés comme présentant le plus de désordres en l’état actuel des connaissances (38% des regards visités) sont les suivants :

Cette liste de rues représente une photographie du fonctionnement du réseau en 2022.

Elles seront croisées avec les données récoltées auprès de l’exploitant pour établir le programme de passage caméra :

- secteur identifié comme sensible (suite aux actions préventives réalisées par l’exploitant),
- secteur présentant des fuites d’eau potable,
- présence de travaux de voirie et/ou de pose d’un autre réseau urbain...

Tableau 39 : Localisations des secteurs sensibles (2022)

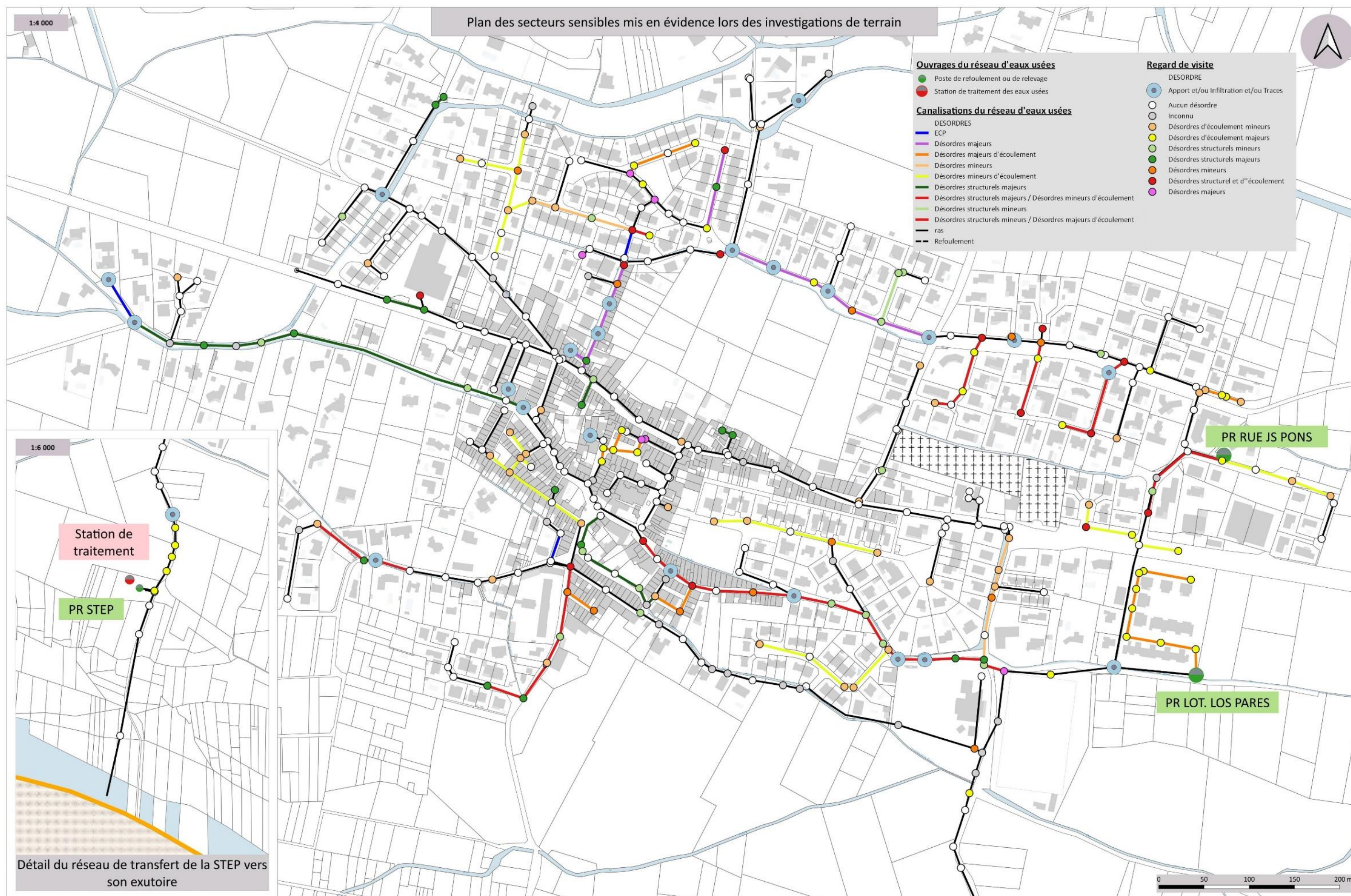
Type de désordres	Adresse	Linéaire	
Désordres (ecpp)	Impasse du 11 Novembre / Rue du Ruisseau / Rue du Vent 2	124,0 ml	1,2%
Désordres majeurs	Rue des Grenaches 2 / Rue du Ribéral / Rue du Vent 1 / Rue du Vent 2	488,8 ml	4,6%
Désordres structurels majeurs et d'écoulement mineurs	Impasse des Hortes 2 / Impasse des Pêchers / Rue des Ecoles 2 / Rue du 11 Novembre / Rue du Moulin à Huile / Rue du Pallagri / Rue du Stade 1 / Rue du Stade 2 / Rue Joseph Sébastien Pons 1 / Rue Ludovic Massé 1	917,0 ml	8,6%
Désordres structurels mineurs et d'écoulement majeurs	Rue des Aspres 1 / Rue des Aspres 2 / Rue du Vallespir	305,5 ml	2,9%
Désordres structurels majeurs	Impasse de Catalogne / Impasse du 14 Juillet / La Carrerade / Route Nationale 1 / Rue des Jardins / Rue du Ruisseau	706,8 ml	6,6%
Désordres majeurs d'écoulement	Cami de Baixas 2 / Lotissement Los Pares / Place de la République 1 / Rue de la Poste 1 / Rue des Albères 1 / Rue des Grenaches 1 / Rue du 19 Août / Traverse de la Place 2 / Traverse la Place 1	562,2 ml	5,3%
Désordres mineurs	Impasse des Hortes 1 / Rue du Stade 1	253,1 ml	2,4%
Désordres mineurs de structure	Impasse des Garrotxes	62,3 ml	0,6%
A surveiller (Désordres mineurs d'écoulement)	Cité Beausoleil / Impasse Claude Simon / La Clave Verte 2 / Les Femades / Rue de la Forge 1 / Rue de la Forge 2 / Rue de la Forge 3 / Rue de la Garrigue / Rue de la Roseraie / Rue Joseph Sébastien Pons 2 / Rue Neuve 1	1 050,7 ml	9,8%
RAS	-	6 204,4 ml	58,1%
TOTAL		10 675 ml	

Il est à noter :

- 58% du linéaire du réseau est dans un état sain (absence d’anomalie dans les regards de visite)
- 10% du linéaire est dans un état satisfaisant (situation peu grave nécessitant une surveillance)
- 3% du linéaire est dans un mauvais état mais tolérable (nécessitant une action à prioriser)
- 12% du linéaire est dans un très mauvais état
- 17% du linéaire est un état grave.

Le plan recensant les secteurs sensibles mis en évidence lors des investigations de terrain est présenté sur une cartographie en page suivante :

Carte 26 : Plan des secteurs sensibles mis en évidence lors des investigations de terrain



E. CORRÉLATION ENTRE LES DÉSORDRES RECENSÉS DURANT LE REPÉRAGE ET LES INTERVENTIONS DE L'EXPLOITANT

Une analyse croisée des désordres recensés durant le repérage et des interventions de l'exploitant a été réalisée par le BE. Les résultats de cette analyse sont présentés dans les tableaux suivants :

Tableau 40 : Programme de curage annuel et secteurs sensibles

Adresse	Linéaire curé	Désordres recensés	Linéaire secteur
Espace Força Real 2	229,1 ml	ras	229,1 ml
Impasse du 11 Novembre	22,6 ml	ECP	74,8 ml
Place de la République 1	47,2 ml	Désordres majeurs d'écoulement	52,8 ml
Route Nationale 1	532,8 ml	Désordres structurels majeurs	854,6 ml
Rue de la Poste 1	38,0 ml	Désordres majeurs d'écoulement	38,0 ml
Rue de la Poste 2	92,5 ml	ras	92,5 ml
Rue de la Roseraie	56,8 ml	Désordres mineurs d'écoulement	174,7 ml
Rue de l'Eglise	66,5 ml	ras	107,1 ml
Rue des Ecoles 1	49,4 ml	ras	49,4 ml
Rue des Ecoles 2	28,3 ml	Désordres structurels majeurs / Désordres mineurs d'écoulement	157,8 ml
Rue des Fenouillèdes 1	75,1 ml	ras	75,1 ml
Rue des Fenouillèdes 2	25,5 ml	ras	25,5 ml
Rue du 11 Novembre	22,7 ml	Désordres structurels majeurs / Désordres mineurs d'écoulement	234,5 ml
Rue du Moulin à Huile	187,4 ml	Désordres structurels majeurs / Désordres mineurs d'écoulement	187,4 ml
Rue du Ruisseau	620,0 ml	Désordres structurels majeurs	620,0 ml
Rue du Stade 1	82,1 ml	Désordres mineurs	167,0 ml
Rue du Stade 2	238,4 ml	Désordres structurels majeurs / Désordres mineurs d'écoulement	238,4 ml
Rue du Vent 1	125,4 ml	Désordres majeurs	179,5 ml
Rue Neuve 1	136,6 ml	Désordres mineurs d'écoulement	152,8 ml
Rue Saint-Jean	92,6 ml	ras	92,6 ml
Ruisseau du Moulin	210,8 ml	ras	210,8 ml
Traverse de la Place 1	23,8 ml	Désordres majeurs d'écoulement	23,8 ml
Traverse de la Place 2	64,3 ml	Désordres majeurs d'écoulement	64,3 ml
TOTAL	3067,9 ml		4102,5 ml

De nombreux **tronçons présentant des désordres** sont **entretenus annuellement** par l'exploitant. Cela représente un **linéaire de ≈2 230 ml (73% du linéaire curé)**.

- **désordres majeurs de structure et/ou d'écoulement** : Impasse du 11 Novembre / Place de la République 1 / Route Nationale 1 / Rue de la Poste 1 / Rue des Ecoles 2 / Rue du 11 Novembre / Rue du Moulin à Huile / Rue du Ruisseau / Rue du Stade 2 / Rue du Vent 1 / Traverse de la Place 1 / Traverse de la Place 2
- **désordres mineurs de structure et/ou d'écoulement** : Rue de la Roseraie / Rue du Stade 1 / Rue Neuve 1

De nombreux **tronçons ne présentent pas de désordres** et sont **entretenus annuellement** par l'exploitant. Cela représente un **linéaire de ≈840 ml (27% du linéaire curé)**.

- Espace Força Real 2 / Rue de l'Eglise / Rue des Ecoles 1 / Rue des Fenouillèdes 1 / Rue des Fenouillèdes 2 / Rue Saint-Jean / Ruisseau du Moulin.

De nombreux **tronçons présentant des désordres** ne sont **pas entretenus annuellement** par l'exploitant. Cela représente un **linéaire de ≈3 310 ml (31% du linéaire gravitaire total)**.

(cf. Tableau 41 : Secteurs sensibles non curés en page 110).

Des inspections télévisées seront menées sur les tronçons les plus problématiques.

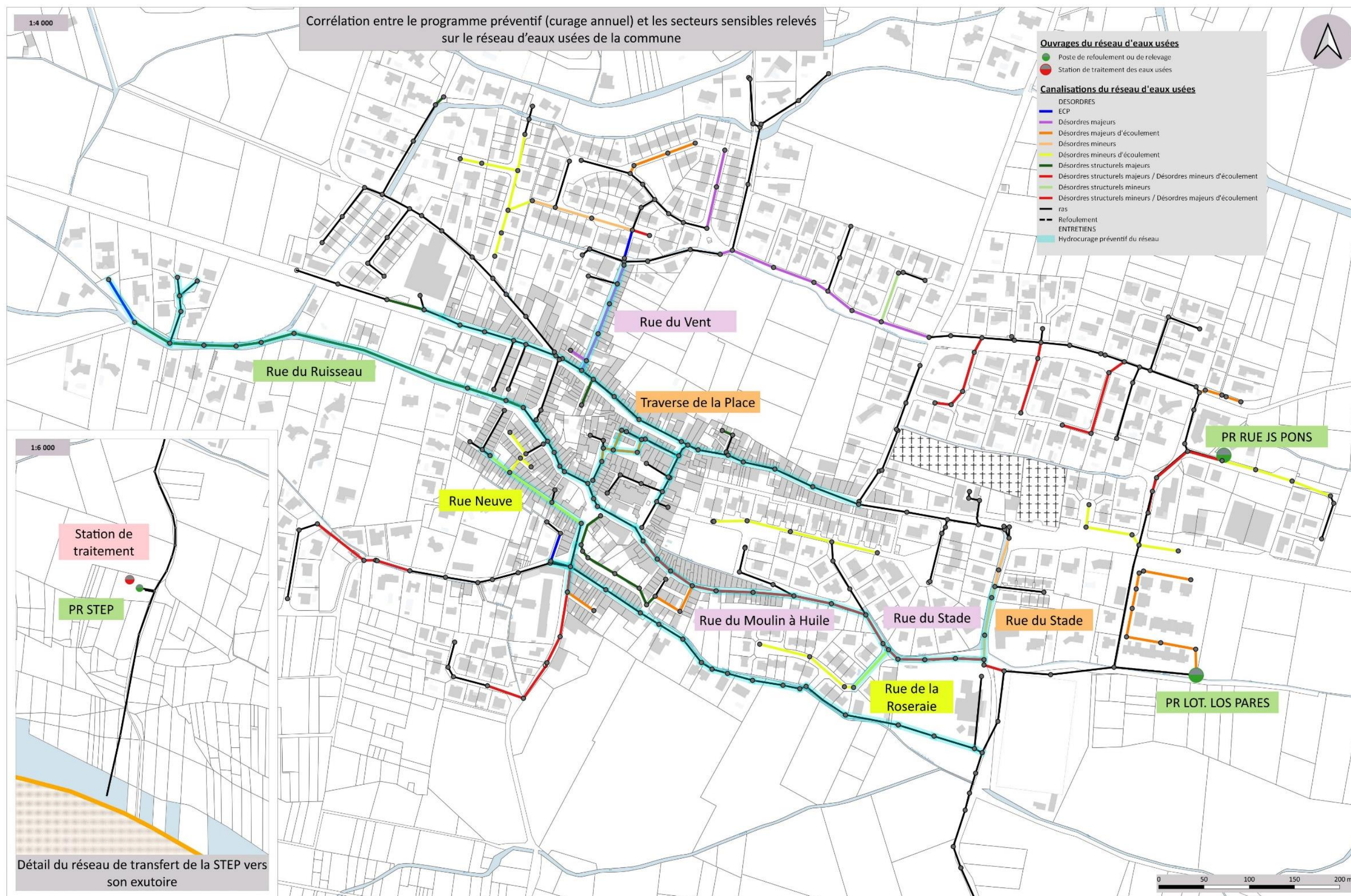
A l'issu des ITV, une analyse de la gravité des désordres affectant les tronçons sera réalisée et permettra d'identifier les secteurs nécessitant un programme préventif de curage.

Tableau 41 : Secteurs sensibles non curés

Adresse	Linéaire secteur	Désordres recensés
Cami de Baixas 2	48,5 ml	Désordres majeurs d'écoulement
Cité Beausoleil	195,6 ml	Désordres mineurs d'écoulement
Impasse Claude Simon	90,3 ml	Désordres mineurs d'écoulement
Impasse de Catalogne	31,3 ml	Désordres structurels majeurs
Impasse des Garrotxes	88,0 ml	Désordres structurels mineurs
Impasse des Hortes 1	115,2 ml	Désordres mineurs
Impasse des Hortes 2	19,8 ml	Désordres structurels majeurs / Désordres mineurs d'écoulement
Impasse des Pêchers	121,8 ml	Désordres structurels majeurs / Désordres mineurs d'écoulement
Impasse du 14 Juillet	36,7 ml	Désordres structurels majeurs
La Carrerade	127,7 ml	Désordres structurels majeurs
La Clave Verte 2	275,9 ml	Désordres mineurs d'écoulement
Les Femades	43,9 ml	Désordres mineurs d'écoulement
Lotissement Los Pares	328,1 ml	Désordres majeurs d'écoulement
Rue de la Forge 1	49,6 ml	Désordres mineurs d'écoulement
Rue de la Forge 2	15,2 ml	Désordres mineurs d'écoulement
Rue de la Forge 3	29,6 ml	Désordres mineurs d'écoulement
Rue de la Garrigue	65,0 ml	Désordres mineurs d'écoulement
Rue des Albères 1	63,7 ml	Désordres majeurs d'écoulement
Rue des Aspres 1	80,9 ml	Désordres structurels mineurs / Désordres majeurs d'écoulement
Rue des Aspres 2	123,9 ml	Désordres structurels mineurs / Désordres majeurs d'écoulement
Rue des Grenaches 1	82,0 ml	Désordres majeurs d'écoulement
Rue des Grenaches 2	88,7 ml	Désordres majeurs
Rue des Jardins	156,7 ml	Désordres structurels majeurs
Rue du 19 Août	35,7 ml	Désordres majeurs d'écoulement
Rue du Pallagri	163,7 ml	Désordres structurels majeurs / Désordres mineurs d'écoulement
Rue du Ribéral	263,6 ml	Désordres majeurs
Rue du Vallespir	100,7 ml	Désordres structurels mineurs / Désordres majeurs d'écoulement
Rue du Vent 2	158,6 ml	Désordres majeurs
Rue Joseph Sébastien Pons 1	45,8 ml	Désordres structurels majeurs / Désordres mineurs d'écoulement
Rue Joseph Sébastien Pons 2	176,6 ml	Désordres mineurs d'écoulement
Rue Ludovic Massé 1	85,0 ml	Désordres structurels majeurs / Désordres mineurs d'écoulement
TOTAL	3307,8 ml	

Un plan localisant le programme de curage annuel et les secteurs sensibles relevés sur le réseau d'eaux usées de la commune est présenté en page suivante

Carte 27 : Corrélation entre le programme préventif (curage annuel) et les secteurs sensibles relevés sur le réseau d'eaux usées de la commune



PARTIE N°7 : CE QU'IL FAUT RETENIR AU SUJET DE LA PHASE 1 DE L'ÉTUDE

A. CE QU'IL FAUT RETENIR AU SUJET DES DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE

PRESENTATION DU MILIEU PHYSIQUE

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :

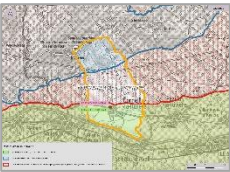


La commune se situe dans le département des Pyrénées-Orientales dans la vallée de la Têt entre Perpignan et Ille-sur-Têt.

Corneilla-la-Rivière est situé à cheval entre la plaine du Ribéral et le piémont de Força Réal, sur la rive gauche de la Têt. La superficie de la commune est de 12,78 km² et l'altitude est comprise entre 74 et 480 m.

MASSE D'EAU SOUTERRAINE :

Sur la commune, nous pouvons noter la présence des masses d'eau souterraine : formations quaternaires (alluvions de l'Agly, de la Têt, du Réart et du Tech notamment) / formations du Pliocène.

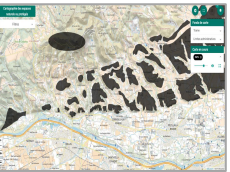


PATRIMOINE ECOLOGIQUE ET PAYSAGER :

Le territoire de la commune offre un patrimoine naturel limité.



Il existe sur le territoire communal 2 ZNIEFF de type I (Massif de Força-Réal / Vallée de la Têt de Vinça à Perpignan). Sur le territoire communal, il a été recensé 2 zones d'intérêt géologique (Séries métamorphiques paléozoïques et panorama de Força-Real/ Terrasses fluviales quaternaires du Roussillon)



CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE :



Le réseau hydrographique de la commune se caractérise par deux ravins principaux à écoulement temporaire d'orientation Nord-Ouest / Sud-Est. Ils se situent sur la rive gauche et se rejoignent pour se rejeter dans la Têt : le ravin de Campeils et le ravin de les Mirandes. Ces deux ravins se rejoignent pour former le ravin d'En Godail sur le territoire de Pézilla-la-Rivière avant de rejoindre la Têt. Le réseau est anthropisé de par la présence de nombreux canaux d'irrigation traversant la commune d'Ouest en Est : el Cabira / le ruisseau du Moulin de Corneilla puis l'agouille de la figuerola / le ruisseau de Pézilla

RISQUE NATUREL INONDATION :

La commune est concernée par un Plan de Prévention de Risques Naturels « inondations + mouvement de terrain » approuvé le 29 septembre 2014. Les ouvrages du réseau d'AEP se situent sur le lit majeur de la Têt : des témoignages indiquent qu'il est déjà entré de l'eau durant la crue de 1999 et sur des zones présentant des aléas modérés voir très forts d'inondation.



RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE :

A Corneilla-la-Rivière, l'onde de submersion en cas de rupture atteindrait le village et entraînerait un risque d'inondation.

GESTION DE L'EAU :

La commune est concernée par le SAGE du Syndicat Mixte de la Nappe de la Plaine du Roussillon et par le contrat de rivière Têt-Bourdigou.

QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES :

Sur la commune, il a été recensé :



Masse d'eau	Code masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Etat général
La Têt du barrage de Vinça à la Comelade	FRDR224	Bon	Bon	Bon
La Têt de la Comelade à la mer Méditerranée	FRDR223	Médiocre	Non atteinte du bon état	Médiocre



L'objectif pour l'ensemble des masses d'eau est pour La Têt du barrage de Vinça à la Comelade, de maintenir le bon état écologique et chimique / pour La Têt de la Comelade à la mer Méditerranée, d'obtenir le bon état écologique et chimique pour 2027.

DEMOGRAPHIE ET URBANISME

CONTEXTE ADMINISTRATIF :

La commune fait partie de la Communauté de Communes Roussillon Conflent et est également intégré dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale Plaine du Roussillon.

DEMOGRAPHIE ET HABITAT :

En 2022, la commune compterait ≈2013 habitants. D'après les données de l'INSEE (2019), les habitations principales sont largement majoritaires. Le taux d'occupation moyen y est donc de 2,37 personnes/logement en 2019.



ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET POPULATION SECONDAIRE :

Sur le territoire de la commune, il existe une zone d'activités économiques (établissements industriels, artisanales et/ou assimilés) : Zone d'activités économiques de las Couloumines. L'impact touristique est uniquement lié aux résidences secondaires. D'après les estimations du BE, l'augmentation de la population en période de pointe serait de + 140 habitants : population de pointe = 2160 habitants.

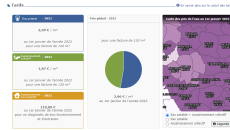
GESTION DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

MODALITÉS DE GESTION DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

La gestion de l'assainissement collectif se fait en régie directe par la commune

TARIFICATION DE L'EAU :

Pour une consommation de référence retenue à 120 m³/an.abonné, le prix total de l'eau est de 427,40 €TTC. Le prix total de l'eau calculé est de 3,95 €TTC/m³. Le prix de l'assainissement calculé hors redevance pour une consommation retenue à 120 m³ consommé est de 1,71 €HT/m³. La commune répond aux critères d'éligibilité des aides de l'Agence de l'Eau pour l'assainissement.



GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

MODALITÉS DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

La gestion de l'assainissement non collectif a été confiée au SPANC 66.

MODALITÉS DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

La gestion de l'assainissement collectif se fait en régie directe par la commune.

TAUX DE RACCORDEMENT :

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 99,72% en 2021.

ASSIETTE DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT :

En 2021, les données récoltées auprès du service SISPEA indiquent une facturation de 67 891 m³/an (ratio moyen par habitants = 93,0 l/j.hab)

B. CE QU'IL FAUT RETENIR AU SUJET DE LA RECONNAISSANCE DU RÉSEAU D'EAUX USÉES

PRINCIPE DU REPÉRAGE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ÉQUIPEMENTS PARTICULIERS :

Au total, **349 équipements** (regards et chasses) ont été **répertoriés sur le réseau d'eaux usées**. **296 équipements ont été visités (85%) :**

- 344 regards de visite avec 291 regards ouverts et inspectés visuellement (85% de l'ensemble des regards).
- 5 chasses d'égout avec 5 chasses visitées (100% de l'ensemble des chasses) : chasse hors service / arrêtée / 1 écoulement quantifié à 0,1 m³/h (lotissement la Clave Verte / chasse mise hors service par fermeture de la vanne).

Un **trop-plein** est présent en amont du PR de la STEP (traces de débordement importantes). **Aucun déversoir d'orage** n'a été localisé **sur le réseau d'eaux usées**.

D'après les données SISPEA, actuellement le réseau d'assainissement compterait **1 050 abonnés pour 2 000 habitants desservis**.

OUVRAGES PARTICULIERS :

2 postes de refoulement (PR Rue JS Pons / PR Lotissement Los Pares) composent le réseau d'assainissement. A noter, la présence d'un **poste de relevage à l'entrée de la STEP**.

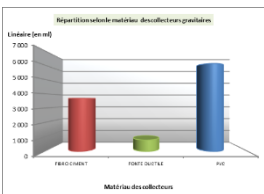
Le système d'assainissement est constitué **d'une station de traitement des eaux usées d'une capacité nominale organique de 1 950 EH** (117 kg/j de DBO5) et **d'une capacité hydraulique de 450 m³/j**. Mise en service en 2009, la filière « eau » est de type « boue activée en aération prolongée à très faible charge et la filière « boue » se compose de filtres plantés de roseaux. A noter que la **capacité nominale de la STEP en charge hydraulique** se trouve **parfois dépassée ainsi que le niveau de rejet en concentration notamment en MES bien que son rendement soit conforme**.

TYPOLOGIE DES COLLECTEURS :

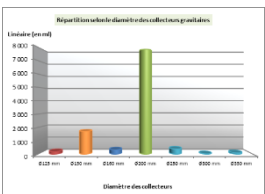
Le réseau d'assainissement est de **type séparatif** et possède un **linéaire total de ≈11 300 ml**.

La collecte est réalisée en grande partie de manière gravitaire (98% des conduites).

La nature et le diamètre des collecteurs gravitaires est majoritairement en Ø200 mm PVC (50%).



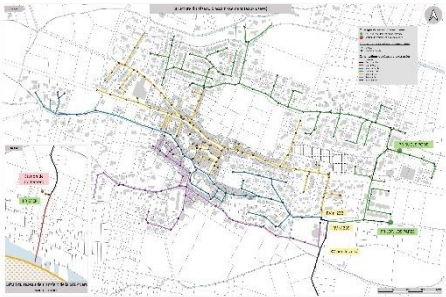
Sur le réseau gravitaire, il a été recensé du **fibrociment, du PVC et de la Fonte** : majoritairement en PVC (≈6 205 ml soit 58%).
Le diamètre des collecteurs gravitaires varie de 125 à 350 mm : majoritairement en Ø200 mm (≈7 848 ml soit 74%).
Le réseau en refoulement représente un linéaire de 260 ml en PVC avec un diamètre de 63 et 90 mm.



STRUCTURE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT :

Le réseau d'eaux usées peut être divisé 4 gros secteurs + le réseau de transfert vers la STEP (≈470 ml / 4% du linéaire total) :

- **Secteur Nord** (≈3 615 ml / 34%)
- **Secteur RN** (≈2 825 ml / 26%)
- **Secteur Centre** (≈ 2025 ml / 19%)
- **Secteur Sud** (≈ 1740 ml / 16%)



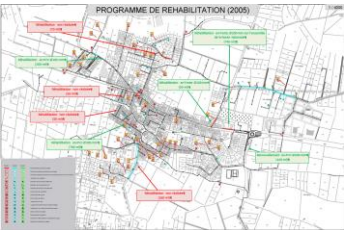
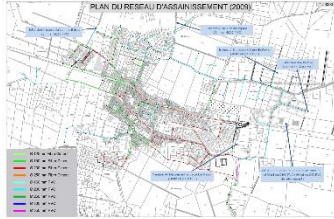
REJETS EN MILIEU NATUREL :

Aucun rejet n'a été recensé dans le milieu naturel excepté le trop-plein recensé en amont du PR de la STEP.

HISTORIQUE :

Durant les 13 dernières années, **le linéaire total de réseau a augmenté de +6% :**

- linéaire de fibrociment a fortement diminué (de l'ordre de -36%)
- fonte ductile apparaît (réhabilitation du réseau de la Route Nationale)
- le PVC a fortement augmenté avec +120% pour le Ø160 mm et +38% pour le Ø200.



Sur les 13 dernières années la commune a engagé un programme de travaux et de renouvellement qui a permis de supprimer :

- des infiltrations ou apport d'ECPP à hauteur de 42 m³/j
- des problèmes de racines et d'écoulement

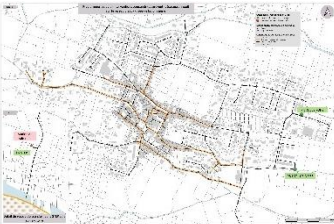
Sur les 13 dernières années, ceux sont ≈1 540 ml de réseau qui ont été réhabilités ou renouvelés (14% du linéaire total) → renouvellement de 118 ml de collecteurs par an (**taux de renouvellement de ≈1,1% par an**).

PROGRAMMES CURATIS ET PREVENTIFS :

Aucune donnée n'est disponible concernant le **programme des interventions curatives**.

Au total, ce sont **en moyenne ≈3 070 ml** qui sont **curés annuellement** (**29% du linéaire total** du réseau gravitaire).

La réalisation du SDA permettra à la commune la **mise en place d'un programme d'actions** (curage, cahier de vie...).



GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT :

Conformément au Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux, le bureau d'études a réalisé la **numérisation du réseau sous logiciel SIG** ainsi qu'un **descriptif détaillé du réseau sous la forme d'un inventaire des réseaux** (table attributaire attachée à chaque entité géographique). Il doit être mis à jour et complété chaque année.

GÉORÉFÉRENCEMENT DES ÉQUIPEMENTS :

Un géoréférencement des équipements (335 u = 330 regards + 5 chasses) et des ouvrages (PR + STEP + surface d'emprise) a été réalisé.

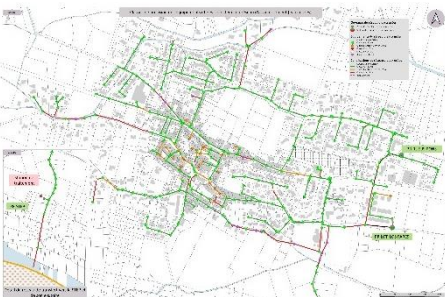
Les **équipements du réseau ainsi géoréférencés** seront classés en :

- **classe A de précision** pour 302 équipements (90,1%)
- **classe B de précision** pour 25 équipements (7,5%)
- **classe C de précision** pour 0 équipement (0%)
- **classe inconnue** (sous bitume, sous terre, propriété privée) pour 8 équipements (2,4%).

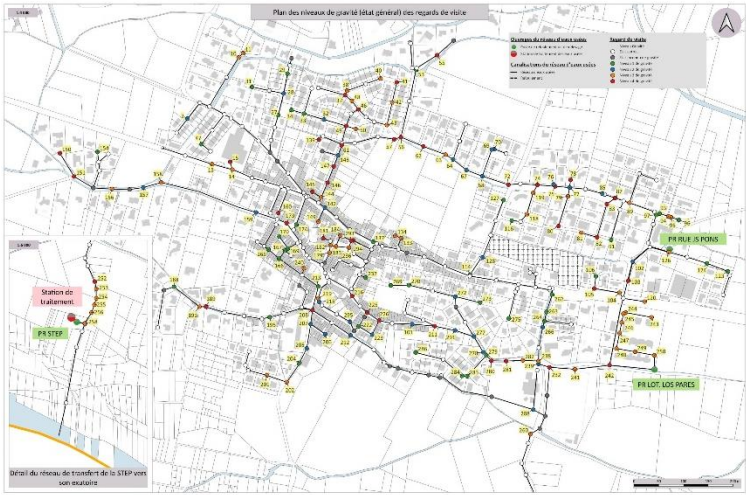
Concernant les canalisations du réseau d'eaux usées, elles sont classées en fonction de la classe de précision des équipements du réseau et de l'environnement de la canalisation : **classe A de précision pour 68,3%** des conduites / **classe B pour 8,1%** / **classe C pour 23,6%**.

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (P202.2B) :

A partir du simulateur de calcul de l'indicateur de performance P202.2B, le bureau d'études a calculé **l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B) à 63 points en 2022**.



C. CE QU'IL FAUT RETENIR AU SUJET DES ANOMALIES RENCONTRÉES SUR LE RÉSEAU D'EAUX USÉES



DESORDRES AFFECTANT LES REGARDS DE VISITE

Au total, **171 regards de visite** (59% des 291 regards visités représentant 85% des regards totaux) présentent des désordres pour 435 anomalies au total.

DÉSORDRES AFFECTANT LA STRUCTURE DES REGARDS :

Au total, **94 regards de visite** (32,3% sur les 291 regards visités) présentent des désordres structurels (200 anomalies au total) : présence de racines, cassures, fissures, abrasions, défauts d'étanchéité, décalages, défauts de scellement et raccordements défectueux

DÉSORDRES AFFECTANT L'ÉCOULEMENT DES EFFLUENTS :

Au total, **120 regards de visite** (41%) présentent des désordres d'écoulement (211 anomalies au total) : absences de cunette, mise en charge ou traces, dépôts, stagnations, réductions de section, déviations angulaires.

DÉSORDRES AFFECTANT LE VOLUME DES EFFLUENTS :

Au total, **16 regards de visite** (6%) présentent des désordres affectant le volume des effluents (19 anomalies au total) : traces, infiltrations et apport d'eaux claires parasites.

ANALYSE DES DÉSORDRES RENCONTRÉS SUR LES REGARDS DE VISITE DU RÉSEAU D'EAUX USÉES

De manière générale, les **désordres rencontrés sont classiques**.

- **41% dans un état sain** (aucun désordre rencontré)
- **23 regards visités** présentent de **désordres pouvant affecter le volume des effluents**
- **75 regards de visite** présentent des **désordres majeurs** (structure et/ou d'écoulement)
- **63 regards de visite** présentent des **désordres mineurs**

- **15% des regards dans un état grave**
- **19% dans un très mauvais état**
- **11% dans un mauvais état mais tolérable** (nécessitant une action à prioriser)
- **14% dans un état satisfaisant** (situation peu grave nécessitant une surveillance)

→ Par conséquent, les regards de visite du réseau d'eaux usées sont dans un état moyen (de l'ordre de 20 à 40% de regards dans un état grave ou très mauvais)

SYNTHÈSE DES DÉSORDRES PAR SECTEURS SENSIBLES

ECPP : Impasse du 11 Novembre / Rue du Ruisseau / Rue du Vent

Désordres majeurs (structurels et /ou d'écoulement) : Rue des Grenaches / Rue du Ribéral / Rue du Vent / Impasse des Hortes / Impasse des Pêcheurs / Rue des Ecoles / Rue du 11 Novembre / Rue du Moulin à Huile / Rue du Pallagri / Rue du Stade / Rue Joseph Sébastien Pons / Rue Ludovic Massé / Rue des Aspres / Rue du Vallespir

Désordres structurels majeurs : Impasse de Catalogne / Impasse du 14 Juillet / La Carrerade / Route Nationale / Rue des Jardins / Rue du Ruisseau

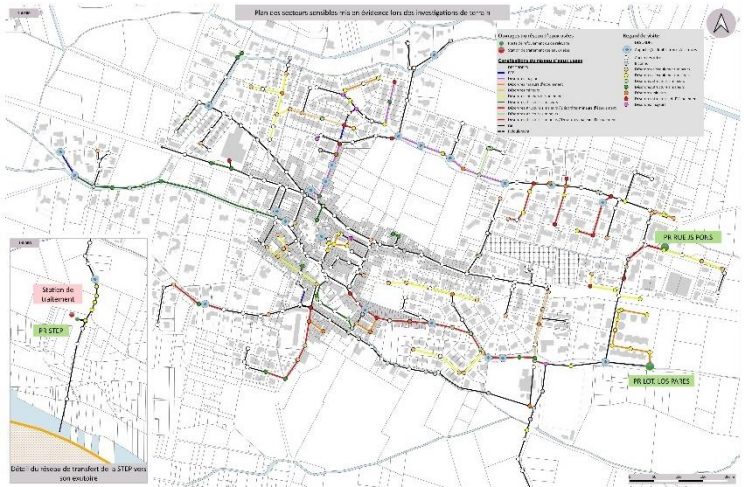
Désordres majeurs d'écoulement : Cami de Baixas / Lotissement Los Pares / Place de la République / Rue de la Poste / Rue des Albères / Rue des Grenaches / Rue du 19 Août / Traverse de la Place

Désordres mineurs (structurels et d'écoulement) : Impasse des Hortes / Rue du Stade

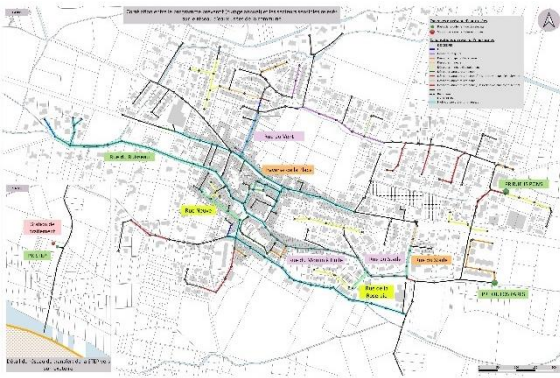
Désordres mineurs de structure : Impasse des Garrotxes

Désordres mineurs d'écoulement : Cité Beausoleil / Impasse Claude Simon / La Clave Verte / Les Femades / Rue de la Forge / Rue de la Garrigue / Rue de la Roseraie / Rue Joseph Sébastien Pons / Rue Neuve

Niveau de gravité	Linéaire (en ml)	Densité
Niveau de gravité 4	≈1 835 ml	17%
Niveau de gravité 3	≈1 270 ml	12%
Niveau de gravité 2	≈315 ml	3%
Niveau de gravité 1 (à surveiller)	≈1 045 ml	10%
Etat correct	6 105 ml	58%



CORRÉLATION DÉSORDRES RECENSÉS ET INTERVENTIONS DE L'EXPLOITANT



- **tronçons présentant des désordres entretenus annuellement** : linéaire de ≈2 230 ml (73% du linéaire curé)
- **tronçons ne présentant pas de désordres entretenus annuellement** : linéaire de ≈840 ml (27% du linéaire curé)
- **tronçons présentant des désordres non entretenus annuellement** : linéaire de ≈3 310 ml (31% du linéaire gravitaire total)

Des inspections télévisées seront menées sur les tronçons les plus problématiques. Une analyse de la gravité des désordres sera réalisée et permettra d'identifier les secteurs nécessitant un programme préventif de curage.